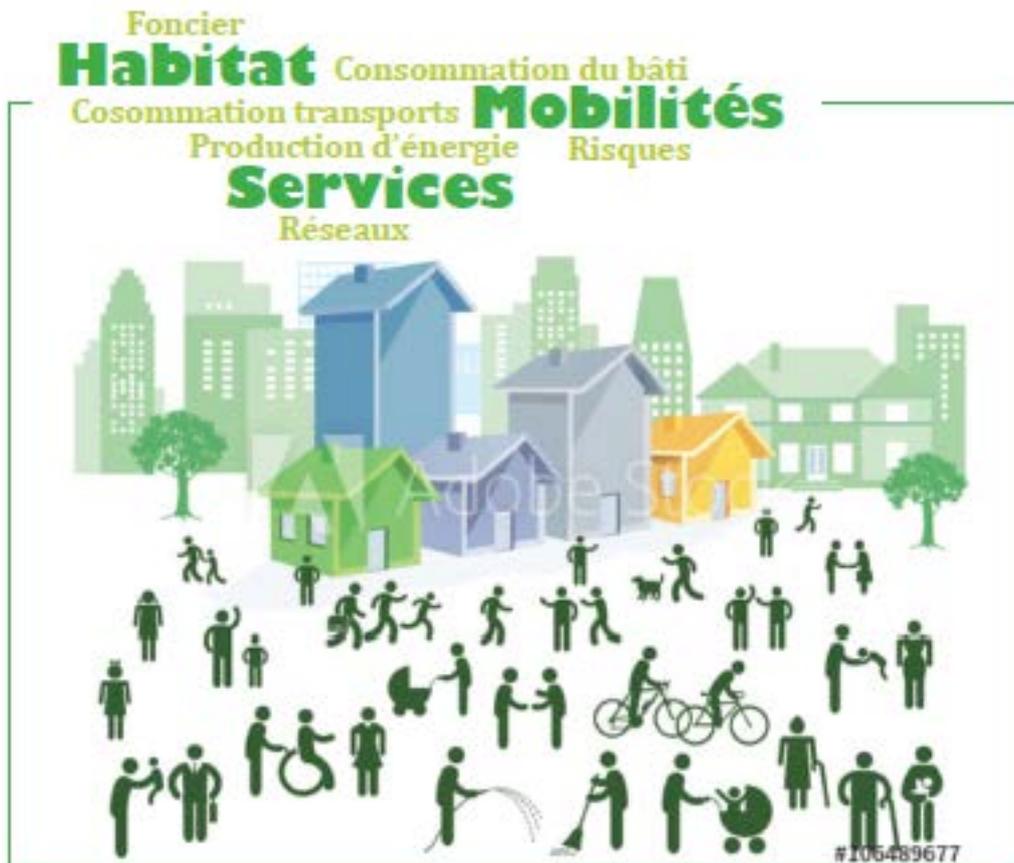




CONTRIBUTION AU SRADDET OCCITANIE 2040 « Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040 - le défi de l'attractivité »



Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique. (12pt I)

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
18 décembre 2018**

**CONTRIBUTION AU SRADDET OCCITANIE 2040
« Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040
- le défi de l'attractivité »**

Avis adopté

Rapporteure : **Christine SANCHEZ**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

CONTRIBUTION AU SRADDET OCCITANIE 2040
« Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040
- le défi de l'attractivité »

EXPLICATIONS DE VOTE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Madame la Vice-Présidente de Région représentant la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Vice-Présidentes, Messieurs les Vice-Présidents,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Déjà 8 mois de fonctionnement du nouveau CESER de la région Occitanie et la 4^{ème} assemblée plénière depuis notre installation le 31 janvier 2018.

Nous examinerons 3 projets d'avis dans le cadre des compétences du CESER fixées par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le premier avis du CESER Occitanie porte sur le projet de budget 2019 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée préparé par la commission 8, avec l'apport de toutes les commissions sectorielles, projet qui s'appuie à la fois sur l'avis dédié aux orientations budgétaires et le document réalisé sur le compte administratif 2017.

Je remercie la commission de synthèse, les commissions et l'équipe administrative pour la rédaction du projet d'avis.

- Le deuxième concerne le SRADDET: la Présidente de la Région nous a saisi en septembre sur les défis et enjeux de l'attractivité dans le cadre de l'élaboration du SRADDET 2040 qui sera mis en débat dès mars 2019, pour être adopté fin 2019.

Sous la responsabilité de la commission 1, la contribution proposée pour débat et vote ne constituera que la 1^{ère} partie de notre réflexion ; elle illustre à la fois l'intérêt de se doter d'un Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires pour inscrire les politiques publiques de la Région dans le temps long, mais aussi pour le CESER de la nécessité d'anticiper. Nous le pouvons depuis février 2017 pour ne pas avoir à répondre dans la précipitation. Christine Sanchez, Présidente de la commission, assurera aussi la fonction de rapporteure et je l'en remercie.

- Le troisième projet d'avis à examiner aujourd'hui est aussi une saisine de la Région sur le Plan Montagne que la commission 2 « Espace et développement rural, agri-agro, forêt, bois, alimentation » a accepté d'examiner dans l'urgence.

Le Plan dont la durée est fixée à 6 ans (2018-2025) nécessitera d'être suivi dans sa mise en œuvre, le CESER devrait y être associé.

Je reviendrai sur ces avis après avoir évoqué l'actualité.

L'actualité sociale, économique et politique

(...)

Une concertation : rôle du CESE et des CESER

L'organisation du Grand Débat dans les régions, les territoires et les communes sera connue dans les prochains jours. La déclaration du 4 décembre 2018 de notre CESER a été défendue par des parlementaires et Ministres. Edouard PHILIPPE, en réponse aux députés, a indiqué le 11 décembre

que les CESER dans les régions seraient sollicités tant pour les débats que pour la remontée de propositions d'actions.

La réunion des Présidents des CESER de France (Métropole et Outre Mer) qui s'est tenue à Paris le 12 décembre a discuté des modalités, de la répartition des tâches avec le Président du CESE Patrick BERNASCONI, dont le bureau s'est exprimé à l'unanimité.

La délibération du Conseil des Ministres du 12 décembre 2018 affirme le rôle du CESE et des CESER dans les débats et la formulation de propositions sur les thématiques retenues, dans le cadre du débat public qui se terminera le 2 mars. C'est ainsi la reconnaissance de notre rôle. De nombreux parlementaires de la région avaient défendu notre position publique du 4 décembre 2018. Nous rencontrerons Chantal JOUANO qui a en charge l'organisation des débats publics.

Le nouveau Préfet de région, Etienne GUYOT, que je connais depuis très longtemps, depuis la DATAR, m'a confirmé son souhait de s'appuyer sur l'expertise du CESER. Nous avons traité les questions des mobilités, de la cohésion économique, sociale et territoriale. Nous devons formuler ou reformuler des propositions pour convaincre de l'obligation de créer des richesses dans les bassins et villes en difficultés plutôt que de concentrer de la richesse dans les métropoles où l'on a de plus en plus de mal à se déplacer, à se loger, nous prendrons contact avec les associations départementales des Maires ainsi que de l'ADCF et la Région.

Pour chaque politique proposée, nous devons intégrer le changement climatique dont plus personne ne parle depuis un mois. Moins d'impôt et moins d'État, plus d'État et moins d'impôt, moins d'État et plus de solidarité, s'il doit y avoir des États Généraux de la fiscalité ou une concertation nationale sur l'accompagnement social du changement climatique et des mutations économiques, il faut aussi comprendre et dire que la conclusion ne peut être une addition de chèques pour les uns et de factures pour les autres et que la voiture a encore un avenir pour les territoires ruraux soit 80% du territoire.

Il sera alors temps de dire les termes du contrat social pour la France en regardant avec humilité les pays qui s'en sortent mieux que nous, avec des meilleurs résultats pour l'ensemble de la société et l'avenir de la planète, à savoir les pays nordiques.

Nous devons rendre notre copie pour le mois de mars. Nous saurons probablement demain avec précision les thèmes à débattre et l'organisation des débats dans les mairies, aussi, je convoquerai une conférence permanente extraordinaire le 10 janvier, consacrée à l'organisation de notre contribution et au rôle que nous pourrons jouer dans les débats dans les territoires, les bassins d'emploi.

Nous ne devons avoir qu'un seul objectif, faire société « ensemble » pour une société de droits et de devoirs.

C'était par anticipation notre choix pour la dénomination des enjeux du SRADDET à l'horizon 2040 « Bien vivre ensemble en Occitanie 2040 ».

Nous le ferons en défendant nos institutions et nos valeurs. C'est-à-dire la République, le respect du suffrage universel, le refus du racisme et de l'antisémitisme. C'est un enjeu pour les CESER, le CESE et notre rôle dans la société.

C'est un enjeu pour les partenaires sociaux ou ONG pour ne pas être marginalisés, mais pour défendre une vision partagée de la société, de réduction des inégalités, d'un nouvel aménagement durable des territoires.

Au moment où la tentation existe de se passer des corps intermédiaires y compris des CESER, c'est l'occasion de réaffirmer nos missions dont l'évaluation et notre capacité à proposer...et surtout créer des emplois, réindustrialiser les territoires qui ont souffert avec des taux de chômage supérieur à 14%.

Porter la politique des Territoires Zéro Chômeur Longue Durée auprès des élus avec les partenaires sociaux pour faire reculer le chômage et la pauvreté.

Le CESER sera associé par l'État à la journée sur la précarité à la Préfecture de région. Nous organiserons une conférence avec les ONG membres du CESER et les Conseils Départementaux avec Sylvie CHAMVOUX.

(...)

Industrie et territoires

Le gouvernement a consacré la journée du 22 novembre - au Grand Palais - à la promotion d'une économie de production en identifiant 124 territoires d'industrie devant faire l'objet de politique de soutien, 9 territoires ont été identifiés en Occitanie.

Nous devons analyser cette demande et travailler sur les propositions pour recréer des richesses en dehors des Métropoles. La Mecanic Vallée est de ce point de vue un bon exemple d'écosystème.

Tarbes : l'écosystème tarbais et le train du futur

J'ai accepté à la demande de la Présidente de Région une visite du site industriel d'Alstom, que j'ai beaucoup soutenu dans le passé, où se construit la motorisation des TER-TGV et du train du futur à partir de l'hydrogène. La Région a choisi de tester cette nouvelle forme de traction sur la ligne Luchon-Montréjeau, le CESER doit soutenir ce projet.

Au-delà, la filière industrielle que représente le train du futur avec de nouvelles sources d'énergie propres doit constituer une filière d'excellence pour le bassin tarbais et la région Occitanie.

Il y a déjà un écosystème avec les laboratoires Pearl 1 et Pearl 2, le laboratoire Primes et le Centre de recherche d'Alstom adossé à l'IUT de Tarbes et à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (l'E.N.I.T).

Il y a tous les acteurs pour aller vers le chemin de la réussite ; la Région est décidée à soutenir ce projet, le CESER doit le considérer comme une filière d'avenir et travailler en conséquence.

Pour un aménagement du territoire plus équilibré, plus proche des réalités des territoires

Je reviens maintenant sur les travaux à l'ordre du jour. Notre grande région Occitanie, vous le savez, est la 2^{ème} plus grande région de métropole par sa superficie (72 724 km²), 5^{ème} région par son nombre d'habitants (plus de 5,7 millions), celle ayant la plus forte croissance démographique (52 000 habitants de plus chaque année, soit 1 million d'habitants supplémentaire en 2040 selon l'INSEE), et la plus attractive grâce à son dynamisme économique.

Sa densité de population est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, avec 79 hab. /km². Mais sa population est très inégalement répartie, avec deux métropoles importantes (Toulouse et Montpellier), un littoral méditerranéen assez densément peuplé, et des régions rurales appartenant à la « diagonale du vide ».

Avec 55 % du territoire régional en zone de massif (26 % du Massif central, et 75 % des Pyrénées françaises), la montagne est également une réalité incontournable en Occitanie et ne manque pas d'atouts, même si elle n'abrite que 20 % de la population (1,7 millions d'habitants).

Cette grande diversité de territoires, avec tout à la fois des zones de massifs montagneux, des territoires ruraux, des parcs naturels mais aussi de grandes agglomérations métropolitaines, et des secteurs économiques majeurs porteurs de croissance et d'emplois tels que l'industrie, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, les sciences du vivant ..., une démographie importante démontrent toute la nécessité d'avoir une politique d'aménagement du territoire ambitieuse pouvant répondre aux enjeux qui sont multiples, et souvent très variables d'un territoire, d'un bassin de vie à l'autre. En effet, la politique d'aménagement et de développement du territoire vise à créer les conditions

spatiales favorables à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale, tout en protégeant les ressources naturelles dans un cadre territorial donné.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, accompagne de manière dynamique le développement de tous les territoires qui la composent et qui font sa richesse, elle les soutient. Par ailleurs, elle œuvre dans ce même esprit au travers d'autres compétences, à cette mission de manière transversale, considérant qu'aménager le territoire n'est pas une compétence cloisonnée mais partagée.

La contribution au SRADDET Occitanie 2040

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions la responsabilité d'élaborer, d'ici l'été 2019, un « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET).

Ainsi ce SRADDET, en réunissant les schémas régionaux existants (SRCAE, SRCE, SRI...) est censé intégrer les principales politiques publiques sectorielles à l'échelle de la région. Il s'agit des politiques suivantes : implantation des grandes infrastructures, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, développement des transports et intermodalité, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, gestion des déchets.

Le SRADDET ne constitue pas un document d'urbanisme. Néanmoins, il générera une portée prescriptive réelle pour les collectivités et groupements infrarégionaux. Sa valeur ajoutée réside avant tout dans son caractère transversal, et dans sa contribution à la cohérence territoriale de grands ensembles régionaux.

Au vu de ses spécificités – une prescriptivité et une ambition intégratrice – il apparaît évident que l'efficacité de cette nouvelle génération de document planificateur résidera dans la capacité d'articulation des documents de planification régionaux et infrarégionaux.

Le Conseil Régional s'est pleinement emparé de cette nouvelle responsabilité. Après un débat en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), le 2 février 2017 il adoptait une délibération d'engagement de la démarche d'élaboration du SRADDET intitulé « Occitanie 2040 ». Après le forum de lancement de la concertation le 2 octobre 2017, a débuté un processus de consultations et d'échanges.

Le 26 septembre 2018, la Présidente de Région Carole DELGA, nous saisissait, sollicitant une contribution du CESER sur l'un des défis identifiés, celui de l'attractivité qui vise à faire émerger de nouveaux modèles de développement humain et d'organisation de l'accueil pour permettre chacun d'accéder aux ressources nécessaires à des trajectoires de vie réussies.

Nous apportons aujourd'hui notre réponse par la contribution qui va vous être présentée. Pour son élaboration, le CESER a pris en compte quelques-uns de ses avis antérieurs, tels que ceux sur la prospective, les défis et enjeux pour la nouvelle région à l'horizon 2030, les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, l'habitat, l'accès à des bâtiments performants.

Le CESER s'est attaché à proposer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional, et a étudié trois thématiques majeures que sont l'habitat, les services et les mobilités en faisant part de préconisations. Ces questions ont été vues sans pouvoir être approfondies au regard des problématiques du changement climatique et de la biodiversité.

Mais nous n'avons réalisé aucune expertise ni confrontation avec des géographes ou collectivités (les métropoles).

Dans une seconde contribution qu'il présentera en assemblée plénière en février 2019, le CESER élargira sa réflexion au-delà de ce thème de l'attractivité pour inclure les autres défis que sont le rayonnement et la solidarité territoriale.

Dans cette première contribution, pour le CESER il est indispensable que l'Occitanie relève le défi de l'attractivité non seulement pour prendre en compte les enjeux induits par son attraction mais également pour développer encore les qualités qui font son attrait. Pour cela, le CESER rappelle les valeurs nécessaires pour construire le SRADDET, valeurs d'humanisme et de solidarité car l'objectif du SRADDET est d'assurer le bien-être des femmes et des hommes par un meilleur équilibre entre efficacité économique, préservation de l'environnement et réponse aux besoins sociaux de la société.

Le CESER donne une nouvelle conception de l'aménagement du territoire, déjà évoquée dans ses précédents travaux sur le diagnostic territorial de la région et "Les Chemins 2040". La question territoriale est une affaire d'identité et de projet partagé. Le SRADDET doit avoir pour but premier de développer une approche volontaire du territoire par la coordination des actions sectorielles, la différenciation territoriale des interventions, la promotion d'une démarche ascendante reposant sur la valorisation des ressources propres des territoires.

L'action publique doit être pertinente. L'implantation des personnes se fait en fonction de leurs activités, par conséquent l'aménagement du territoire doit passer par le maintien de l'activité, la diversification de celle-ci. La population doit être associée aux processus de décisions car cette politique a un lien avec ses conditions de vie. Pour le CESER, il faut une approche plus participative de la décision. De même, le SRADDET doit permettre de valoriser et de mobiliser les instances de concertation existantes, notamment les Conseils de développement implantés dans tous les territoires de la région, et ainsi les intégrer dans le processus de décisions publiques.

Pour relever le défi de l'attractivité, la région doit apporter une réponse aux pressions induites par son attractivité et renforcer sa capacité de séduction. Il faut donc à la fois s'intéresser à la population actuelle et à la population future.

Face à une région très attractive, une densité faible de population, des situations infrarégionales très contrastées d'un territoire à l'autre (territoires métropolitains, urbains, périurbains, ruraux ayant à la fois des espaces de déclin et des espaces de croissance), il convient de mettre en place une approche équilibrée de l'aménagement et du développement régional. La métropolisation, à ne pas confondre avec l'émergence de pôles urbains, constitue un réel danger auquel la région doit faire face, notamment au vu de sa situation démographique (1 million d'habitants de plus en 2040).

Pour ce projet partagé à mettre en œuvre, il est important de prendre appui sur une vision prospective. Dans son travail de prospective "Les Chemins de 2040", le CESER a développé 3 scénarii : tendanciel, sombre, nouvelles convergences. Selon le CESER, le SRADDET doit s'appuyer sur ce dernier scénario "nouvelles convergences", dans lequel l'ensemble des acteurs prend conscience de la nécessaire solidarité entre eux pour faire face aux grands enjeux du développement durable du territoire qui doit constituer la préoccupation première. Le développement durable doit allier progrès économique, progrès social, solidarité et qualité environnementale. Il faut néanmoins adapter cette préoccupation planétaire aux contextes économiques, sociaux, culturels, écologiques locaux, qui sont variables, et cela par des actions ciblées.

Habitat, Services, Mobilités

1 million d'habitants supplémentaires en 2040, d'où la nécessité de répondre aux problématiques du logement, des mobilités, du développement des activités. Le CESER a émis des préconisations sur ces points. En Occitanie, il y a une diversité des territoires qu'il faut valoriser en veillant à la résorption des inégalités, notamment sociales, croissantes entre espaces métropolitains et le reste du territoire, et même au sein de ces territoires. Il faut donc de la cohésion territoriale, assurer l'accès de tous aux services collectifs, car la région Occitanie est un tout fait d'échanges, de coopération et de solidarités.

Ainsi le SRADDET doit développer une offre de logements abordables en tenant compte des spécificités des territoires. Il faut donc développer une offre à hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale. La loi NOTRe a conforté le rôle de la Région en matière de production de logements. Il faudra plus de logements sociaux, considérer les questions liées à l'urbanisme et à la protection des personnes face aux risques naturels et technologiques. Il conviendra de fédérer les instances qui compilent les données sur le logement. La Région pourra s'inspirer de l'Observatoire régional de l'habitat et du logement qui existe en région Rhône-Alpes. Il faudra agir en complémentarité des communes et EPCI en faveur de la maîtrise du foncier, répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs.

Concernant les services, il faut favoriser l'accès à des services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation. Il y a un problème d'accessibilité dû au relief (massifs, banlieues, couronnes périurbaines) et aux difficultés sociales. Le rapport des services aux territoires ne se limite pas à des questions d'accessibilité. Les services contribuent à l'aménagement et au développement régional, notamment par leur impact en matière d'emploi et de revenus. Pour le CESER, il faut enrichir la diversité des services en général, et des équipements. Concernant les services publics, il faut assurer leur accessibilité, les organiser à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie, développer les moyens de transport et de communication pour y accéder. Il conviendra également d'élargir l'offre de services publics pour répondre aux besoins non satisfaits ou mal satisfaits (petite enfance, jeunesse, personnes âgées, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, environnement, santé...).

Pour le CESER, l'aménagement du territoire en matière de services publics doit résulter d'une association des politiques de l'Etat, de la Région mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Il en va ainsi de la pertinence des Maisons de Santé que l'Etat entend développer sur tous les territoires. Concernant les transferts de missions de l'Etat vers les collectivités territoriales, le CESER invite la Région à en mesurer les effets dans le cadre du SRADDET.

Pour les mobilités, il sera nécessaire de garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers. L'essor démographique en région est lié à la qualité de vie et au dynamisme économique, et recouvre de fortes disparités territoriales. La Région a un réseau diversifié d'infrastructures de transport où tous les modes - routier, ferroviaire, fluvial, maritime, aérien, sont présents. Le réseau du Très Haut Débit est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de la région et peut par ailleurs proposer des offres complémentaires fort utiles en termes de communication.

Néanmoins, le désenclavement et l'ouverture interrégionale de l'Occitanie restent encore à parfaire. A ce titre, le CESER préconise de poursuivre le travail accompli jusqu'à aujourd'hui en ce qui concerne la desserte numérique du Très Haut Débit, condition primordiale de création et de développement d'activités économiques et l'un des critères d'attractivité du territoire.

Il faut aussi améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires. Ainsi, la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, Montpellier-Perpignan doit encore être soutenue. Il en va de même de :

- la modernisation à réaliser pour les axes ferroviaires majeurs que sont la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), Clermont-Ferrand - Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont- Ferrand - Nîmes - Marseille ;
- l'aménagement des 2X2 voies à caractéristiques autoroutières de la liaison Toulouse-Castres, et du prolongement routier vers Saint Pons et Béziers ;
- la réouverture ou modernisation des 6 lignes ferroviaires retenues à l'issue des EGRIM et confirmées lors de la signature de la convention TER : lignes Montréjeau-Luchon, Rodez-Séverac, Mende-Rodez-Toulouse, Figeac-Rodez-Béziers, Carcassonne-Quillan, Ales-Bessegès.

La Région devra mettre en œuvre sa stratégie aéroportuaire en veillant à l'équilibre et à la complémentarité des nombreuses plateformes ainsi qu'à l'accompagnement du développement international de Toulouse-Blagnac, et de Montpellier aujourd'hui sous-dimensionnée au regard de l'importance de l'aire urbaine.

Il faut également développer l'intermodalité en faveur de modes de déplacements respectueux de l'environnement ; relever le défi de la logistique par le renforcement de la maîtrise régionale du fret en soutenant le développement des partenariats entre acteurs régionaux du fret, par la valorisation de la place logistique de l'Occitanie par l'affirmation du positionnement stratégique de la plateforme toulousaine (Eurocentre-Saint-Jory - Fenouillet)... La gouvernance régionale doit être améliorée, la Région devra assumer une position de chef de file en matière de transport et d'intermodalité dans le cadre des nouvelles compétences liées à la loi MAPTAM (élaboration d'un schéma de l'intermodalité) et des nouveautés issues de la loi NOTRe (transfert des transports interurbains et scolaires des Conseils départementaux aux Régions).

La politique d'aménagement du territoire inscrite dans le temps long est aussi tributaire de changements imprévus ou mal pris en compte. Dans sa mise en œuvre, elle nécessite un suivi mais plus encore une évaluation périodique pour mesurer les progrès accomplis et les adaptations nécessaires.

(...)

PROJET DE CONTRIBUTION AU SRADDET OCCITANIE 2040
« Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040
- le défi de l'attractivité »

Avis adopté

Suffrage exprimés : 158

Pour : 153

Abstention : 5

Rapporteure : **Christine SANCHEZ**

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Aménagement du Territoire – Politiques Environnementales et Energétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement » du CESER, présidée par Christine SANCHEZ. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Madame Florence BRUTUS

Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, des TIC et des politiques contractuelles,

Madame Cathy CABOT

Directrice Adjointe de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne

Madame Cathy CAMBOULIVES

Chargée de mission, cellule du pilotage, Conseil Départemental de l'Aude

Monsieur Jean-Luc GIBELIN

Vice-Président en charge des transport et de la mobilité

Madame Sandrine ISSA-SAYEGH

Directrice de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne

Monsieur Paul ROBLEDO

Chargé de mission – Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne

Monsieur Nicolas SCHAEFFER

Directeur Opérationnel de l'agence Ad'Occ

Monsieur Thibaut VIGOUROUX

Chargé de mission – Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne

Commission

« Aménagement du Territoire – Politiques Environnementales et Energétiques – Transport –
Infrastructures – Numérique – Logement »

Le Bureau

Présidente

Christine SANCHEZ

Vice-Président

Jean FUENTES

Secrétaire

Odile MAURIN

Les membres

Fella ALLAL
Patrick AYGOBERE
Simone BASCOUL
Michel BAYLAC
Hervé BLUHM
Marie-Line BRUGIDOU
Marie-Laure CAMBUS
Jérôme CAPDEVIELLE
Gilles CAPY
Sylvie CHAMVOUX MAITRE
Aline COMEAU
Stéphane DEDIEU
Norbert DELPHIN
Joachim DENDIEVEL
Alain FAUCONNIER
Sophie GARCIA
José GOMEZ
Claire GRECO
Gaëlle KEDDIDECH
Stéphanie LACAMBRA

Laurent LATORSE
Claudine LLAURO
Elodie NOURRIGAT
Vanessa NY
Benjamin ORDON
Claudine PEIRONE
Edith PENET
Nathalie PINELLI
Simon POPY
Jean-Claude PRADIER
Dominique RAMONDOU
Joël RAUSA
Claude RICO
Henri SALLANABE
Emilie TABERLY
Christian TERRANCLE
Eliane TEYSSIE
Sabine VENIEL-LE-NAVENNEC
Pierre VERA
Raymond VIE

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
I. Occitanie 2040 : L'expression de valeurs fondatrices et d'un parti-pris d'aménagement	5
1. Affirmer des valeurs d'humanisme et de solidarité.....	5
1.1. L'humain au cœur de la démarche.....	5
1.2. Le souci de la cohésion territoriale.....	5
1.3. L'ambition d'un développement durable.....	6
1.4. La pertinence de l'action publique.....	6
1.5. L'obligation du suivi et de l'évaluation.....	7
1.6. La participation des citoyens.....	7
2. Développer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional.....	9
2.1. Faire valoir une approche équilibrée de l'aménagement et du développement régional.....	9
2.2. En finir avec les faux débats et les idées reçues.....	10
2.3. Valoriser les ressources et les initiatives locales.....	11
2.4. Renforcer le niveau d'expertise des territoires et déconcentrer les fonctions « rares ».....	11
2.5. Améliorer la gouvernance des projets de territoire.....	12
2.6. Prendre appui sur une vision prospective : le scénario des nouvelles convergences.....	13
II. Relever le défi de l'attractivité	15
1. Trois questions majeures : l'habitat, les services et les mobilités.....	15
1.1. <u>Habitat</u> – Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale.....	16
1.1.1. Constats et problématiques.....	16
1.1.2. Enjeux et Orientations.....	17
1.1.3. Préconisations à moyen et/ou long terme.....	19
1.2. Services – Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation 24	
1.2.1. Constats et problématiques.....	24
1.2.2. Enjeux et Orientations.....	27
1.2.3. Préconisations à moyen et/ou long terme.....	30
1.3. Mobilités – Garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers 38	
1.3.1. Constats et problématiques.....	38
1.3.2. Enjeux et Orientations.....	39
1.3.3. Préconisations à moyen et/ou long terme.....	43
2. Les préoccupations associées du changement climatique et de la biodiversité : Ménager les services écosystémiques.....	47
Pour ne pas conclure	49
ANNEXES	51
GLOSSAIRE	79

INTRODUCTION

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, a confié aux Régions la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui fixe, sur leur territoire, les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Ce schéma intègre plusieurs schémas régionaux thématiques préexistants : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma Régional Climat, Air , Energie (SRCAE), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI)...

Le SRADDET doit en particulier viser à une plus grande égalité des territoires et à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Prescriptif, le SRADDET s'impose à plusieurs autres documents de planification : plans de déplacements urbains (PDU), plans climat air énergie territoriaux (PCAET), chartes de parcs naturels régionaux (PNR), schémas de cohérence territoriale (SCOT), ... notamment au regard des règles générales qu'il édicte pour contribuer à atteindre les objectifs fixés.

Le Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée s'est emparé pleinement de cette nouvelle responsabilité.

Après un premier débat organisé en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) fin 2016, il a ainsi, le 2 février 2017, adopté une délibération d'engagement de la démarche d'élaboration du SRADDET intitulé « Occitanie 2040 ». Cette démarche, ponctuée par l'organisation d'un forum de lancement de la concertation, le 2 octobre 2017, a depuis donné lieu à un large processus de consultations et d'échanges.

Dans ce cadre, la Présidente de Région, Carole DELGA a, par courrier du 26 septembre 2018, sollicité une contribution du CESER portant plus précisément sur le défi de l'attractivité. C'est à cette sollicitation qu'entend répondre la présente contribution.

Partant d'une vision intégrée de la région Occitanie, le Conseil Régional a en effet identifié 3+1 défis que le SRADDET doit contribuer à relever :

- Le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement ;
- Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires ;
- Le défi du rayonnement régional au service de tous ;
- Le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

A l'appui de sa demande de contribution, la Présidente de Région précise qu'en relevant le défi de l'attractivité, il s'agit de « faire émerger de nouveaux modèles de développement humain et d'organisation de l'accueil pour permettre à chacun d'accéder aux ressources nécessaires à des trajectoires de vie réussies », mais aussi « de faire évoluer les modèles d'occupation de l'espace vers des formes plus denses, mieux reliées aux transports collectifs et plus efficaces au plan climatique et énergétique », en fonction des caractéristiques des territoires. Elle indique d'ailleurs que de premiers objectifs ont d'ores et déjà été identifiés.

Le défi de l'attractivité est ainsi décliné en 3 objectifs généraux, chacun étant lui-même décliné en 3 objectifs thématiques selon le tableau suivant :

Le défi de l'attractivité (pour accueillir bien et durablement)			
Objectifs généraux	Accueillir en favorisant le développement et la promotion sociale	Accueillir dans l'excellence environnementale	Accueillir dans une région en transition énergétique
	Objectif thématique 1.1	Objectif thématique 1.4	Objectif thématique 1.7
	Mobilités Garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers	Foncier Réduire progressivement le rythme de consommation des sols pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2040	Consommation du bâti Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »
Objectifs thématiques	Objectif thématique 1.2	Objectif thématique 1.5	Objectif thématique 1.8
	Services Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation	Risques Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs	Consommation transports Baisser d'ici 2040 de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »
	Objectif thématique 1.3	Objectif thématique 1.6	Objectif thématique 1.9
	Habitat Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale	Réseaux Adosser prioritairement le développement du territoire aux réseaux existants	Production d'ENR Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

C'est donc à cette saisine relativement encadrée que la présente contribution entend répondre.

Pour l'élaborer, le CESER a pu s'appuyer sur ses avis antérieurs relatifs aux thématiques identifiées, notamment les avis suivants :

- « Quelle prospective, quels défis, les enjeux pour la nouvelle région à l'horizon 2030 » - 24 mai 2016 ;
- « Contribution du CESER aux Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité » - 20 juin 2016 ;
- « Habitat et cohésion sociale : Quelles innovations en Occitanie ? » - 21 mars 2017 ;
- « Favoriser l'accès à des bâtiments performants au plan énergétique en Occitanie » - 26 octobre 2017 ;

Ainsi, partant d'un exposé des valeurs à partir desquelles le CESER estime que le SRADDET doit être construit, **la première partie de cette contribution** propose de développer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional.

Sur cette base, **la seconde partie** répond ensuite très directement à la sollicitation adressée au CESER en détaillant une analyse et des préconisations quant aux trois questions majeures de l'habitat, des services et des mobilités, mais aussi en initiant, sans malheureusement pouvoir la développer, une réflexion sur les problématiques associées du changement climatique et de la biodiversité.

I. OCCITANIE 2040 : L'EXPRESSION DE VALEURS FONDATRICES ET D'UN PARTI-PRIS D'AMENAGEMENT

1. Affirmer des valeurs d'humanisme et de solidarité

1.1. L'humain au cœur de la démarche

La politique d'aménagement et de développement du territoire vise avant tout à créer les conditions spatiales favorables à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale, tout en protégeant les ressources naturelles dans un cadre territorial donné. De fait, il s'agit de permettre à la population de se réaliser dans ses projets personnels, professionnels, d'avoir droit à la formation, au logement, à la santé, à une alimentation équilibrée, aux loisirs et à un environnement de qualité et aussi d'avoir les moyens d'y accéder. L'objectif majeur du SRADDET doit donc être d'assurer le bien-être des hommes et des femmes de notre région par un meilleur équilibre entre efficacité économique, préservation de l'environnement et réponse aux besoins sociaux. A ce titre, cette politique constitue le facteur premier d'un développement économique et d'une cohésion sociale consolidée de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

En effet, la question territoriale est d'abord affaire d'identité et de projet partagé, en d'autres termes de solidarité entre des groupes sociaux divers et entre des acteurs du développement qui le sont tout autant.

De fait, l'implantation des personnes est d'abord fonction de leurs activités. Dès lors, le problème premier de l'aménagement du territoire est le maintien et le développement d'une activité économique diversifiée qui fondent la présence humaine et la gestion de l'espace.

Cette appréciation mérite d'être rappelée en soulignant toutefois que le développement ne saurait se résumer à une croissance économique dont la poursuite éperdue a d'ailleurs démontré ses limites sur le plan social et écologique. Cette croissance économique doit être conjuguée avec la recherche déterminée d'un bien-être social n'excluant personne et le souci d'un patrimoine et d'un environnement préservés et attractifs. Dans cette recherche, le territoire, avec ses ressources et ses communautés humaines, joue un rôle d'autant plus central que les hommes et les femmes sont mobiles, que les ressources sont mal réparties ou mal exploitées et que les communications et les opportunités d'échanges sont limitées.

En partant des territoires, de leurs réalités et de leurs projets, l'enjeu primordial attaché à l'élaboration du SRADDET est ainsi d'ajuster les interventions sectorielles les unes aux autres afin que les populations trouvent un équilibre et une qualité de vie ainsi que des perspectives positives.

1.2. Le souci de la cohésion territoriale

La diversité des territoires est une réalité qu'il convient de valoriser tout en veillant à la résorption des inégalités, malheureusement croissantes, non seulement entre les espaces métropolitains et le reste du territoire, mais au sein même de ces différents territoires. Pour réduire ces inégalités, notamment sociales, et assurer l'accès de tous aux services collectifs, le CESER avance ainsi qu'il convient d'appréhender la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée comme un tout, fait d'échanges, de coopérations et de solidarité entre ses différentes parties.

Sur cette base, tous les territoires doivent bénéficier d'une attention favorisant, à partir d'un soutien à l'initiative locale, leur contribution spécifique au développement de la Région. Ainsi, chaque territoire pourra concourir au projet régional en s'y inscrivant en fonction de ses particularités, caractéristiques et fonctionnalités.

Pour le CESER Occitanie, cette approche par la solidarité, par les droits mais aussi les devoirs de chacun, concerne tous les territoires, y compris les métropoles. Pour autant, les différents territoires ne disposent pas des mêmes atouts. Cette approche ne saurait donc se traduire par une intervention indifférenciée.

Le SRADDET fournit une occasion sans précédent d'affirmer cette perspective et d'asseoir une régulation régionale au bénéfice d'un projet territorial partagé.

1.3. L'ambition d'un développement durable

En trois décennies, la référence à un objectif de développement durable est devenue une valeur sûre, voire une figure imposée, du discours politique. Cet incontestable succès tient fondamentalement à la reconnaissance collective de l'intérêt d'élaborer un compromis positif entre préoccupations de croissance économique, de progrès social, de solidarité, de qualité de l'environnement et de préservation des éléments essentiels à la vie ainsi que le propose la notion de développement durable.

Cela étant, si l'idée de construire un "nouvel optimum collectif" qui conjugue les champs économique, social et écologique est en principe assez largement partagée, dans la pratique, beaucoup reste à faire, à commencer par la détermination de nouveaux modes de régulations de la décision prenant en particulier mieux en compte les enjeux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité mais aussi, plus globalement, les attentes accrues de nos sociétés en matière de solidarité, de qualité de vie et d'environnement.

Un retour sur les fondements de la notion de développement durable peut sans doute permettre d'avancer sur cette question et de préciser des orientations opérationnelles. Pour autant, la concrétisation, nécessairement locale, d'un objectif d'abord défini à partir d'une problématique planétaire ne saurait se satisfaire de principes universels, si bons soient-ils. Les contextes économiques, sociaux, culturels et écologiques locaux sont variables et déterminent en grande part la pertinence des formes d'action. L'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée n'échappe pas à ce questionnement opérationnel.

Pour le CESER, le développement durable doit donc constituer une préoccupation première du SRADDET et ceci d'autant qu'il s'agit en l'occurrence de penser l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée sur le moyen et long terme.

1.4. La pertinence de l'action publique

La puissance des dynamiques économiques et des comportements individuels, face à une action publique pas toujours très cohérente, laisse penser que le monde de demain sera la simple conséquence des actes isolés des uns et des autres. S'engager dans une contribution à l'élaboration d'un SRADDET, c'est considérer d'une part qu'il est souhaitable de penser et d'anticiper collectivement notre avenir pour le bien-être de tous, et d'autre part que l'action publique dans le domaine peut-être pertinente et efficace. C'est bien à partir de cette conviction qu'il est nécessaire et encore possible d'agir que le CESER a élaboré cette contribution.

L'aménagement du territoire a été conçu pendant longtemps comme une politique volontariste destinée à corriger les défauts du marché en matière de formation des espaces économiques. Alternative à la mobilité des femmes et des hommes, cette politique présentait un caractère fondamentalement redistributif dans le but de réduire les disparités régionales associées à la croissance. Dans les économies actuelles caractérisées par l'ouverture des frontières, la tertiarisation des activités productives, la recherche de flexibilité et la baisse généralisée des coûts de transport, cette conception est remise en cause.

Rendements croissants, externalités positives, des arguments d'efficacité peuvent en effet être évoqués en faveur de politiques visant à renforcer les phénomènes de polarisation et à rendre encore plus attractives les grandes agglomérations qui, par ailleurs, sont le lieu d'un meilleur appariement sur le marché du travail. Mais ces arguments ont aussi leurs limites : la métropolisation apparaît également comme le résultat de comportements ne reflétant pas les coûts sociaux, notamment ceux qui résultent des externalités négatives. Elle n'assure pas non plus l'égalité d'accès aux biens et services collectifs. Plus globalement, qu'il s'agisse de changement climatique, de perte de biodiversité ou d'épuisement des ressources naturelles, les modes de développement qu'elle induit pèsent aussi dangereusement sur le fonctionnement de la planète.

Dans ce contexte, des arbitrages sont donc nécessaires. Ils relèvent évidemment du choix politique et de l'action publique qui a les moyens d'intervenir avec efficacité en mobilisant la palette d'outils réglementaires, financiers ou fiscaux dont elle dispose pour orienter, voire contraindre, les décisions des acteurs.

1.5. L'obligation du suivi et de l'évaluation

Inscrite dans le temps long, la politique d'aménagement et de développement du territoire doit, plus que d'autres sans doute, être en mesure de composer avec des facteurs de changement imprévus ou mal pris en compte et de corriger d'éventuelles dérives. Sa mise en œuvre demande donc non seulement un suivi précis et continu des moyens mobilisés et des résultats obtenus mais plus encore une évaluation périodique qui permette de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les adaptations souhaitables pour améliorer la performance de l'action et atteindre les objectifs fixés, voire les réévaluer.

Sauf à se contenter d'opinions subjectives, l'appréciation de l'action publique en matière d'aménagement et de développement du territoire régional suppose toutefois de pouvoir se référer à des objectifs et des indicateurs préalablement définis dans cette optique. Le SRADDET doit prendre en compte cette obligation et prévoir, dès l'origine, un dispositif d'évaluation formalisant ce qui constitue un succès comme ce qui est un échec à partir de critères clairs.

Cela étant, l'intérêt de l'évaluation ne se limite pas à responsabiliser les décideurs, à rationaliser la gestion publique et à améliorer la conduite des projets. En éclairant les tenants et aboutissants des choix publics, elle contribue également à clarifier et objectiver le débat démocratique, voire, sous réserve de transparence, à permettre que tout citoyen s'approprie réellement les choix politiques en toute connaissance de cause.

1.6. La participation des citoyens

La politique d'aménagement et de développement du territoire régional touche souvent très directement les conditions de vie des habitants d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Dans ce domaine

tout particulièrement, il est donc légitime que la population soit associée le plus étroitement possible aux processus de décisions qui la concernent. A cet égard, la démocratie représentative, où le citoyen délègue son pouvoir de décision à des élus jusqu'aux élections suivantes n'apparaît cependant pas suffisante dans sa pratique traditionnelle. Elle mérite d'être complétée dans le sens de la participation des citoyens.

Pour le CESER, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SRADDET en constituent une occasion privilégiée qui doit être mise à profit pour affirmer et promouvoir, au niveau régional, une approche plus participative de la décision. Les principes énoncés par la convention d'Aarhus¹ pourraient en être à la base.

A minima, il paraît ainsi souhaitable que tout citoyen ait le droit d'être informé des projets qui l'intéressent. L'information est certes le premier degré de la transparence, mais, à condition d'être sincère, elle est indispensable.

A un degré de participation supérieur, la population peut être consultée afin de savoir ce qu'elle pense d'un projet et le cas échéant de valoriser ses observations.

Mais l'étape la plus aboutie de la transparence réside dans la concertation. Le citoyen participe à la définition des problèmes, à la recherche des solutions, à leur réalisation et à l'évaluation de projets concrets. Il intervient donc à toutes les étapes du projet comme un partenaire indispensable.

Enfin, parallèlement à ces différentes formes d'association du citoyen à la décision, la transparence exige aussi la possibilité d'un contrôle strict de la légalité des décisions. Ainsi, un accès libre et facile au juge, comme le prévoit la convention d'Aarhus, est une condition fondamentale de la transparence.

Cela étant, le SRADDET doit avant tout être l'occasion de valoriser et de mobiliser les instances de concertation existantes à commencer par les Conseils de Développement dont sont en principe dotés tous les territoires de projet de la région. Composés selon la loi de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, ces conseils, qui peuvent être consultés sur toute question relative à l'aménagement et au développement durable du territoire concerné, constituent sans aucun doute un formidable outil d'ouverture partenariale au niveau local. Encore faut-il, bien sûr, et c'est là la responsabilité des collectivités territoriales, que soient assurées leur représentativité et leur indépendance, qu'ils disposent de moyens de fonctionnement suffisants et qu'ils soient pleinement intégrés dans le processus de décision publique.

¹ La convention d'Aarhus, signée au Danemark le 25 juin 1998 par 39 États dont la France, porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Transcrite dans la loi française, elle est, pour la France, entrée en vigueur le 6 octobre 2002.

2. Développer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional

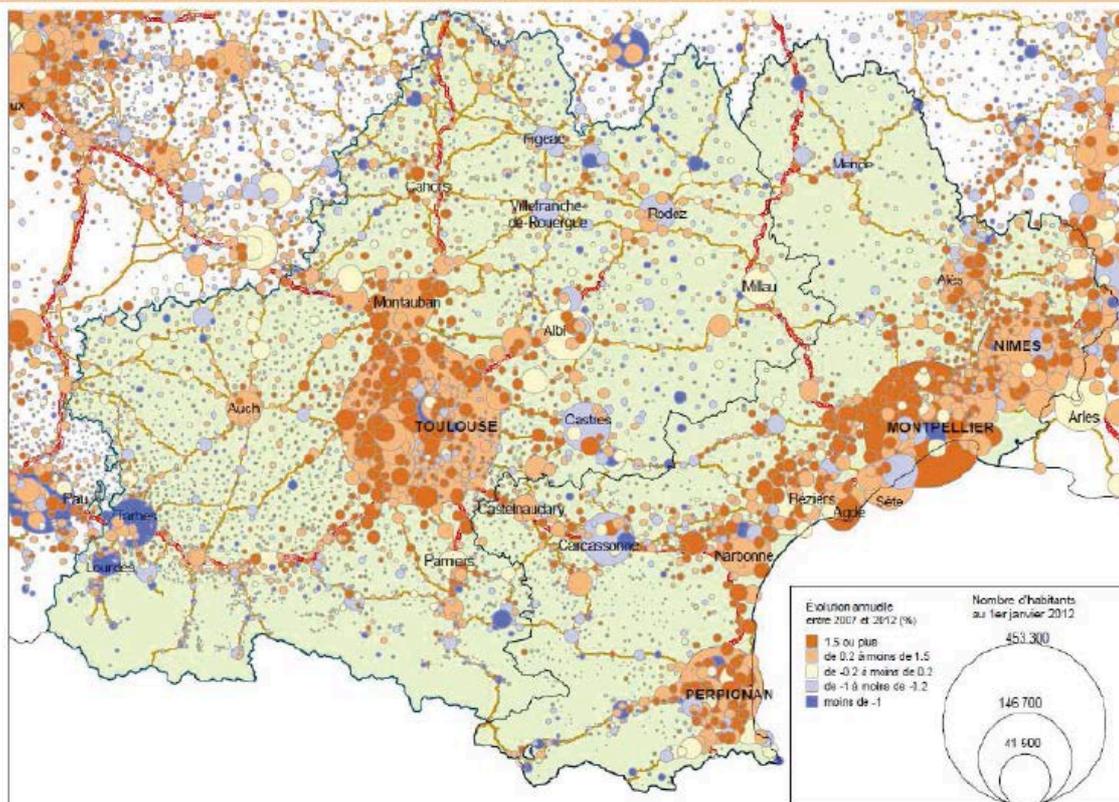
Le CESER Occitanie a déjà eu l'occasion d'exprimer son diagnostic territorial de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et d'indiquer les principes qui, selon lui, devaient présider à l'élaboration du SRADDET. Il a également produit un travail de prospective territoriale intitulé « Les chemins de 2040 ». Il convient de rappeler ici les grandes lignes de l'un et l'autre de ces travaux.

2.1. Faire valoir une approche équilibrée de l'aménagement et du développement régional

Région la plus attractive de France métropolitaine mais dont la densité moyenne de population reste pourtant relativement faible, l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée présente des situations infrarégionales extrêmement contrastées d'un territoire à l'autre.

Aux très faibles densités des espaces hors d'influence des villes répondent les fortes densités des métropoles de Toulouse et de Montpellier ou des principales villes de la région. Les territoires les plus urbains sont aussi les plus jeunes et les mieux équipés en fonction « rares ». Ils concentrent également les activités économiques et l'emploi, singulièrement le plus qualifié, bien au-delà de leur poids démographique et présentent des niveaux de revenus significativement supérieurs à ceux des territoires ruraux lointains. De fait, le degré de peuplement offre une bonne illustration des disparités, voire des inégalités, entre territoires. L'urbanisation et, plus encore, la métropolisation en sont les déterminants premiers. Le territoire est de plus en plus sélectif.

Population municipale au 1^{er} janvier 2012 et évolution annuelle entre 2007 et 2012



Sources : Insee - Recensements de la population

Cela étant, qu'ils soient métropolitains, urbains, péri-urbains ou ruraux, les territoires ne sont pas homogènes et conjugent aussi bien des espaces en déclin que des espaces en croissance.

Ce qui est en cause en définitive, c'est l'écart croissant entre les secteurs qui réussissent et ceux qui connaissent une crise persistante, entre ceux qui disposent d'emplois qualifiés bien rémunérés et ceux qui ne trouvent que des petits boulots ou restent au chômage, entre les zones bien équipées en service et en emplois "stratégiques" et les zones en perte de vitesse qu'elles soient rurales ou bien qu'elles relèvent des bassins d'emplois en difficulté. Les écarts liés aux facteurs de métropolisation pourraient ainsi être déclinés à toutes les échelles territoriales, à toutes les échelles sociales jusqu'à l'individu.

La région Occitanie/Pyrénées-méditerranée est ainsi confrontée à des déséquilibres économiques et sociaux considérables qui peuvent amoindrir le sentiment d'appartenance à la communauté régionale, générer des tensions sociales et, au total, menacer sa cohésion et compromettre la poursuite d'un projet partagé d'aménagement et de développement durable équilibré du territoire régional.

De fait, la Région doit donc faire face au grand défi qui consiste à renforcer ses espaces structurellement faibles, tout en soutenant le développement de ses territoires les plus dynamiques.

Pour ce faire, le CESER Occitanie avance de longue date un certain nombre de principes et d'orientations prioritaires, fondées sur le constat premier que la métropolisation, qui ne doit pas être confondue avec l'émergence de pôles urbains performants, constitue aujourd'hui le principal danger auquel doit faire face la Région. Certains économistes qui en soutiennent le bien-fondé vont d'ailleurs jusqu'à considérer que la métropolisation implique de se défaire de l'égalité des territoires¹.

Le CESER considère en effet que dans sa situation démographique, la polarisation du développement apporte à la région Occitanie plus de problèmes que de gains d'efficacité. Il lui paraît donc indispensable d'effectuer une rupture par rapport aux concepts et aux modes d'intervention antérieurs dans l'espoir de provoquer l'émergence de perspectives plus favorables, celles d'une Région plus cohérente et plus solidaire.

2.2. En finir avec les faux débats et les idées reçues

Si la métropolisation constitue bien l'illustration majeure des évolutions des territoires au cours de ces dernières années, elle n'est en fait que la résultante de mouvements économiques et sociaux qui ont pour noms, mutations technologiques, internationalisation des échanges, tertiarisation de l'économie, recherche de flexibilité, choix de rentabilité à court terme...

Face à de tels phénomènes les destins des métropoles et du reste des territoires sont pourtant indéfectiblement liés. Dès lors, poser, faute de mieux, la question du développement des unes et des autres en termes antagonistes, opposer ainsi Toulouse et Montpellier à leur région relève manifestement du faux débat.

Il en est de même :

- de la supposée « opposition traditionnelle » entre urbain et rural dont on peut de plus se demander si elle a un jour existé ailleurs que dans les modes d'administration du territoire ou dans des considérations idéologiques ;

¹ Cf. Faut-il encourager la métropolisation ? – Roger Morin – La lettre du cadre territorial – 10 août 2015

- de l'amalgame entre aspects qualitatifs et quantitatifs du développement, dont la conséquence est de considérer que tout frein au développement des métropoles dessert la compétitivité du territoire dans son ensemble ;
- des méfaits du "saupoudrage" par opposition à la concentration "bienfaisante" des interventions publiques, alors que ce qui est en cause n'est que le bien-fondé du projet et la cohérence des actions ;
- de la doctrine de l'économie d'échelle alors que nombre de paramètres échappent à toute évaluation économique ;
- de l'argumentation par une nécessité de "masse critique" jamais définie.

2.3. Valoriser les ressources et les initiatives locales

Pour le CESER, le territoire est d'abord projet et le projet doit être global ce qui signifie que l'objet premier de l'élaboration du SRADDET doit être de développer une approche volontaire du territoire par :

- la coordination des actions sectorielles et le renforcement de leur régulation politique,
- la différenciation territoriale des interventions : à des situations inégalitaires doivent répondre des traitements inégalitaires,
- la promotion d'une démarche ascendante reposant sur la préservation et la valorisation des ressources propres des territoires.

Le territoire de la région Occitanie se caractérise en effet par une grande diversité géographique, écologique, économique et sociale. Cette diversité, qui constitue une richesse et un facteur de développement régional de premier plan, doit être préservée par des politiques attentives à favoriser la valorisation des ressources locales et à éviter l'uniformisation.

Au niveau de son fonctionnement général, le territoire régional répond néanmoins à une partition liée aux fonctions urbaines et il est de fait possible de réaliser un découpage de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée à partir des zones polarisées par un centre urbain. Les 34 zones d'emploi définies à partir des principaux pôles urbains de la région constituent ainsi des territoires de référence pertinents pour élaborer des projets territoriaux.

La conciliation de l'intérêt local et de l'intérêt régional ne va cependant pas de soi et il est nécessaire que la politique régionale en affirme l'ambition par des mesures visant à :

- Accompagner l'évolution des territoires de projets, tels que les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et les Pays, les Parcs Naturels Régionaux, Départements ou les Agglomérations/Métropoles, vers des espaces de solidarité conséquents liant villes et campagnes, la référence étant la zone d'emploi au sens de l'INSEE ;
- Favoriser l'émergence de programmes de développement local plus qualitatifs et surtout plus lisibles au regard de l'aménagement et du développement durable du territoire ;
- Mobiliser un partenariat territorial faisant une large place aux acteurs économiques, sociaux et environnementaux ;

2.4. Renforcer le niveau d'expertise des territoires et déconcentrer les fonctions « rares »

Au-delà des nécessaires partenariats locaux, cette stratégie d'ancrage territorial suppose de créer ou de maintenir des ressources spécifiques locales dans le domaine de la formation, de la recherche et des transferts de technologie, des services à forte valeur ajoutée, des réseaux mondiaux d'échanges, des aides aux entreprises locales, mais aussi de la culture, de l'éducation populaire, de la santé, de l'aide aux

personnes, des sports, des loisirs, des transports, de l'environnement et de la qualité de la vie en général. En d'autres termes il s'agit avant tout d'agir sur la répartition des moyens du développement sur la base de projets collectifs de développement local.

A cet égard, il convient de souligner que si nombre de facteurs concourent au développement des territoires, le déterminant premier est sans doute le niveau d'expertise générale mobilisable localement. De fait, l'appropriation locale et l'innovation sont désormais pour les territoires les deux voies incontournables d'une qualification économique, sociale et environnementale.

Cela étant, les moyens du développement ce sont aussi, à un certain niveau, de grands équipements structurants assurant des fonctions "rares": enseignement supérieur, recherche, culture, santé... Or, la concentration de ces équipements et de ces fonctions est sans doute le véritable moteur du phénomène de métropolisation. Dès lors, la distribution de ces équipements et de ces fonctions sur le territoire est d'une importance capitale.

Il est ainsi nécessaire d'insister sur l'intérêt qui doit être accordée :

- à une bonne répartition de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire ;
- à la diffusion de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- au renforcement des réseaux de transfert de technologie notamment en direction des petites entreprises ;
- à l'équipement culturel du territoire et à la vie culturelle locale sous ses différents aspects : animation, production, création, diffusion, ... ;
- à la présence des services publics ;
- aux équipements et infrastructures de transports et de communication ;
- à la présence d'un tissu associatif.

2.5. Améliorer la gouvernance des projets de territoire

La montée en puissance des territoires de projets a donné lieu à l'émergence de nouveaux modes de relation entre acteurs, marqués en particulier par la création obligatoire de Conseils Locaux de Développement.

Selon les territoires, ces Conseils de Développement ont cependant connu des fortunes très diverses, les expériences les plus porteuses étant certainement celles des territoires « LEADER » disposant également d'un groupe d'action locale (GAL) .

De fait, les GAL associant acteurs publics et privés dans la gestion du projet de territoire sont probablement la voie la plus porteuse pour fortifier l'engagement global de toutes les composantes du corps social en faveur du développement local. Ils sont en tout cas une bonne formule d'association de la « société civile » dans l'élaboration puis dans la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement.

Le GAL n'a certes pas une assise juridique très forte, mais plus que la solidité juridique du modèle, c'est sa capacité à favoriser la mobilisation et l'accompagnement de tous les partenaires et à permettre l'intégration locale de différentes stratégies de développement qui doit être relevée en premier lieu. C'est d'ailleurs cette aptitude qui fonde la légitimité politique des GAL comme représentant des acteurs locaux et, partant, leur capacité à engager et à gérer des financements publics.

Le CESER plaide pour la création volontaire, dans tous les territoires de projet, de Conseils de Développement d'Action Locale qui, construits à l'image des GAL, seraient composés :

- d'acteurs économiques, sociaux et associatifs locaux représentant tout ou partie du Conseil de Développement ;
- d'élus locaux, par exemple les membres du conseil syndical du syndicat mixte fermé support du projet de territoire.

2.6. Prendre appui sur une vision prospective : le scénario des nouvelles convergences

La section « Prospective » du CESER Occitanie a publié, fin 2017, un rapport de prospective territoriale pour la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée intitulé : Les chemins de 2040. Ce travail, trace les futurs possibles de la région Occitanie à l'aide de trois scénarios :

- Un scénario « tendanciel » construit sur la prolongation des tendances constatées dans un passé récent sur les plans économiques, social et environnemental, influencés par les politiques mises en œuvre au plan général et au niveau régional ;
- Un scénario « sombre » fondé sur une conjoncture nationale, voire internationale, très défavorable et instable, qui pèse très négativement sur la région Occitanie qui, bien qu'ayant encore quelques atouts, pâtit gravement de cette situation ;
- Un scénario « nouvelles convergences » dans lequel l'ensemble des acteurs prend conscience de la nécessaire solidarité entre eux pour faire face aux grands enjeux du développement durable du territoire.

C'est, bien entendu, sur ce dernier scénario, celui des « nouvelles convergences » que le CESER propose que le SRADDET « Occitanie 2040 » prenne appui.

Ce scénario a en effet une vocation normative et stratégique. Il est fondé sur des orientations majeures qui pourraient rassembler une majorité des décideurs de la nouvelle région :

- Meilleur équilibre entre les différents territoires, métropoles, villes moyennes et petites, et espaces ruraux, facilité par la qualité des infrastructures.
- Importance croissante de la prise en compte des enjeux environnementaux.
- Développement des innovations techniques, organisationnelles, sociétales... comme facteurs de symbiose entre les enjeux économiques, sociaux, de santé, environnementaux et territoriaux.
- Modification des comportements de consommation (qualité, durabilité, proximité, économie collaborative, processus anti-gaspillage, recyclage,...).
- Renouvellement des équipements et des pratiques pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement et de formation.
- Nette régression des taux de précarité et de chômage.
- Politique d'intégration des nouveaux arrivants et de renforcement de la cohésion sociale.
- Importance accrue des pratiques culturelles et sportives.
- Amélioration de la qualité de vie dans toutes ses composantes.

Dans les champs de processus les plus directement questionné par le SRADDET, celui de l'organisation territoriale et des infrastructures d'une part et celui de l'environnement d'autre part, ce scénario avance d'ailleurs un certain nombre d'analyses sans doute utiles qui sont reproduites en annexes 2.

II. RELEVER LE DEFI DE L'ATTRACTIVITE

Relever le défi de l'attractivité peut renvoyer à deux interprétations différentes, celle de faire face à l'attraction de la région dont témoigne objectivement son solde migratoire mais aussi celle, plus subjective, de conforter son attrait en développant et en faisant connaître ses atouts de toutes natures. Pour le CESER, le Conseil Régional n'a cependant pas à choisir entre ses deux acceptions. Pour relever le défi de l'attractivité, il lui faut à la fois apporter une réponse aux pressions induites par son attraction et renforcer sa capacité de séduction. En d'autres termes, il lui faut à la fois s'intéresser à sa population et à son développement actuels et futurs.

Selon la théorie des capacités, développée notamment par le prix Nobel d'économie Amartya Sen, un territoire sera d'autant plus attractif pour les individus qu'il leur permet de bénéficier de plus fortes capacités ; capacités d'être (se nourrir, se vêtir, se loger, se maintenir en bonne santé...), et capacités d'agir (s'éduquer, accéder au marché du travail, se déplacer, participer à la vie sociale et citoyenne, bénéficier de loisirs...), ou en d'autres termes de plus grandes libertés. Un territoire attractif offrira donc à ses résidents de plus grandes libertés que les autres, ce qui contribue à retenir la population présente et à attirer de nouveaux habitants.

C'est à partir de cette appréhension par les libertés réelles que le CESER a souhaité apprécier le défi de l'attractivité qui se pose à la région. Au regard des thématiques pré-identifiées par le Conseil Régional, il a cependant décidé de concentrer son analyse et ses préconisations sur un nombre limité de questions qu'il considère comme prioritaires : l'habitat, les services et les mobilités pour, dans un second temps envisager les enjeux induits en ce qui concerne le changement climatique et le biodiversité.

1. Trois questions majeures : l'habitat, les services et les mobilités

Selon le scénario médian de l'INSEE, la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée comptera 1 millions d'habitants supplémentaires en 2040, ce qui nécessite de disposer d'un parc de logements de qualité à un coût abordable, d'un niveau satisfaisant de services à la population, de solutions de mobilités adaptées et de ménager un environnement de qualité, tout en favorisant le développement d'activités et l'emploi sur l'ensemble du territoire.

1.1. Habitat – Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale

1.1.1. Constats et problématiques

Une dynamique démographique qui crée des besoins en logements

Au regard du dynamisme démographique relativement exceptionnel qu'elle connaît, l'habitat constitue pour la région Occitanie un enjeu de première importance. Il s'agit en effet non seulement de répondre aux besoins de populations nouvelles venues s'installer dans la région mais aussi aux attentes évolutives des habitants actuels.

En 2013, la région Occitanie comptait 3,4 millions de logements, 76 % de ces logements étant des résidences principales, 16 % des résidences secondaires ou des logements occasionnels utilisés pour des raisons professionnelles et 8 % des logements vacants. La part des résidences principales est bien moindre dans la région qu'en moyenne en métropole (- 7 points), en raison principalement d'une surreprésentation des résidences secondaires (+ 6 points).

Une histoire du développement de l'offre de logement qui témoigne d'un dynamisme récent

Le parc de logements a plus que doublé en quarante-cinq ans dans la région, avec près de 1,7 million de logements supplémentaires entre 1968 et 2013. Son rythme de croissance a été particulièrement fort jusqu'au début des années 1990 (+ 2,2 % par an sur la période 1968-1990) puis a ralenti (+ 1,5 % par an entre 1990 et 2013), tout en restant plus soutenu qu'en moyenne en métropole. Entre 2008 et 2013, ce parc augmente au rythme de 1,4 % par an, contre 1,1 % en moyenne en France métropolitaine. Cet essor qui concerne presque tous les types d'espaces, urbains ou ruraux, est très soutenu dans les grandes aires urbaines de la région, particulièrement dans celles de Toulouse et Montpellier. En relation avec la forte attractivité résidentielle de la région, le développement du parc de logements est tiré par les résidences principales. Cela étant, l'expansion du parc de logements est aussi liée à la baisse de la taille des ménages ; une décohabitation qui s'explique par le vieillissement de la population, l'émancipation des jeunes et l'évolution sociétale des unions.

Une géographie de l'offre contractée

Bien que la croissance du parc soit assez générale, la répartition des logements sur le territoire est très inégale. De fait, la région Occitanie est globalement peu urbanisée : en 2013, un tiers du parc de logements de la région, abritant 26 % de la population, était ainsi situé hors des grandes aires urbaines contre seulement un cinquième, pour 17 % de la population, en France métropolitaine.

Les grandes aires urbaines d'Occitanie se distinguent par la structure de leurs pôles. Ainsi, les villes-centres concentrent 30 % du parc de logements régional (contre 26 % en métropole) mais leurs banlieues seulement 14 % (contre 30 % en métropole). L'espace périurbain occitan concentre quant à lui 23 % du parc de logements, comme en métropole, mais sur des espaces plus étendus.

Une typologie de l'offre pour couvrir des besoins multiples

En 2013, l'Occitanie comptait 1,5 million de résidences principales occupées par leur propriétaire. Ce

parc représente ainsi 60 % des résidences principales contre 58 % en France métropolitaine. Les ménages locataires sont au nombre de 966 000, soit 38 % des résidences principales (40 % en France métropolitaine).

La part du parc locatif privé est légèrement supérieure dans la région (26 % des résidences principales) qu'en moyenne métropolitaine (23 %). À l'opposé, le parc HLM est nettement moins développé (9 % contre 15 %), alors même que le taux de pauvreté des ménages est l'un des plus élevés de métropole. En effet, 17,0 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté en 2013, contre 14,5 % en moyenne métropolitaine. Les ménages louant un meublé ou ceux logés gratuitement sont proportionnellement un peu plus nombreux qu'en métropole.

Sans surprise, ce sont les villes-centres des grands pôles qui concentrent l'offre locative, la part des locataires y atteignant 58% des résidences principales, alors que dans leurs banlieues, elle n'est que de 32%.

Enfin, l'Occitanie dispose du plus grand parc de résidences secondaires de France métropolitaine du fait du littoral méditerranéen et du massif pyrénéen. Localement, le marché des résidences secondaires peut entrer en concurrence avec celui des résidences principales, tant en ce qui concerne les biens eux-mêmes que le foncier, et rendre plus difficile l'accès au logement pour les populations locales en raison de la hausse des prix engendrée.

Un parc de résidence principale en croissance rapide

Entre 2008 et 2013, le parc de résidences principales s'est accru de 19 700 logements par an pour les propriétaires, 8 800 pour les locataires du privé et 3 500 pour les locataires HLM. De fait, l'Occitanie bénéficie d'un accroissement de son parc de résidences principales particulièrement important, dans le locatif comme dans la propriété. Dans la région, le rythme de croissance du parc HLM est le plus rapide : + 1,7 % par an contre + 0,8 % en France métropolitaine. Malgré cet effort soutenu, l'Occitanie ne parvient pas à compenser son retard en matière de logement HLM, face à des besoins toujours plus nombreux. Alors qu'elle est l'une des régions de métropole **où la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est la plus forte**, l'Occitanie reste la région où la part de locataires HLM est la plus faible après la Corse. (8,5 % des ménages en 2013, contre 14,6 % en France métropolitaine).

Pour répondre à l'afflux de nouvelles populations, le parc locatif privé joue un rôle important en Occitanie et se développe bien plus vite qu'en France métropolitaine.

1.1.2. Enjeux et Orientations

Le dynamisme démographique de forte ampleur que connaît la région Occitanie, cumulé à la diminution structurelle de la taille des ménages, engendre une augmentation significative de la demande de logement. Il est donc essentiel de poursuivre la dynamique de production des logements neufs et la réhabilitation des logements anciens.

Ce besoin de logements doit cependant être envisagé au regard de deux caractéristiques structurelles de la région : un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et une situation de l'emploi très hétérogène. Pour une partie de ses territoires, aussi bien ruraux que très urbains, la région se caractérise de plus par une pauvreté particulièrement importante.

L'enjeu est donc non seulement d'apporter une réponse aux fortes difficultés d'accès au logement que connaissent les ménages les plus modestes mais également de prendre en compte des besoins de production de logement très disparates selon les territoires.

Pour le relever, le SRADDET doit donc se donner pour objectif de développer une offre de logements abordables en tenant compte des besoins spécifiques des différents territoires.

Pouvoir habiter dignement à un coût acceptable

Confrontés à un coût du logement toujours plus élevé, les ménages aux plus faibles ressources ont des difficultés croissantes pour se loger dans des conditions adaptées à leurs besoins et à leur capacité financière. Dans les territoires les plus attractifs et donc les plus sélectifs, ces difficultés vont jusqu'à l'exclusion.

Les difficultés d'accès à un logement sur le marché privé ont pour conséquence d'accroître la pression sur le parc HLM. Mais ce dernier est sous-dimensionné. Il ne répond donc que de manière très limitée à la demande qui s'exprime dans la région.

Une part importante du parc de logements est par ailleurs très dégradée et nombre de logements anciens sont des passoires thermiques. Pour des locataires ou des propriétaires aux revenus modestes, les dépenses de chauffage peuvent devenir insupportables, l'amélioration des performances énergétiques de leurs logements constitue donc un enjeu de premier plan.

Informier et faciliter l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes dans le cadre des habitations issues du parc HLM

La vente de logements sociaux à un public répondant à certains critères fixés par la loi, c'est possible.

La vente HLM est une vente d'habitation à loyer modéré qui offre une opportunité aux ménages à revenus modestes. Ces ventes sont, d'une part, réglementairement bien encadrées, d'autre part, ces logements de moins de 10 ans doivent répondre à des normes d'habitabilité et de salubrité qui peuvent, aujourd'hui, se conjuguer avec économie d'énergie. Enfin, les acquéreurs bénéficient, notamment, de nombreux avantages, tels que « la garantie bailleur » en cas d'incapacité à rembourser un prêt.

Ainsi grâce à ces ventes, devenir propriétaire est désormais possible, mais à condition de conseiller et d'accompagner ces futurs acquéreurs dans leur acte d'achat.

Pouvoir construire un parcours résidentiel

Cela étant, l'indispensable fluidité du parcours résidentiel des ménages passe par le développement d'une offre de logements intermédiaires.

Adapter l'effort aux besoins des territoires

Pour répondre aux besoins de logement, il est essentiel de rapprocher l'offre de la demande. Mais d'un territoire à l'autre les besoins peuvent être très différents aussi bien quantitativement que qualitativement. La réponse aux besoins passe donc par le développement de politiques de l'habitat adaptées aux contextes locaux.

Relever l'enjeu du logement des jeunes

La Région Occitanie est particulièrement attractive pour le public jeune, notamment avec ses deux pôles universitaires que sont Montpellier et Toulouse (¼ de la population est âgée de moins de 20 ans). Par ailleurs, les jeunes sont plus que les autres touchés par la précarité ; en Occitanie, 1/3 des 16/29 ans sont en situation de pauvreté, contre 15% de la population totale, c'est le plus fort taux de pauvreté des jeunes à l'échelle de la France métropolitaine.

S'ajoute à cela une précarité dans l'emploi avec souvent une obligation de mobilité.

La région Occitanie est un territoire attractif d'un point de vue économique, mais qui se caractérise aussi, au niveau des grands centres urbains par un niveau de loyers élevé, dans le parc privé, en inadéquation avec les moyens d'une partie des jeunes.

Le parc social n'est pas non plus en adéquation avec les besoins des jeunes du fait de la typologie des logements (majoritairement des grands logements) et des délais d'obtention d'un logement qui ne correspondent pas à leurs besoins de réactivité.

Développer une offre de logement adaptée aux besoins et aux situations des jeunes est un enjeu majeur d'attractivité des territoires, et pour les territoires ruraux une condition de leur développement économique.

S'appuyer sur des projets d'urbanisme durable

Il convient d'ailleurs de considérer les leviers disponibles en matière d'urbanisme pour tout à la fois densifier les zones d'habitat pour garantir la conservation des espaces naturels ou agricoles, reconquérir les centres-villes pour répondre aux besoins de logement proche des services et de coordonner l'habitat avec les transports et les services.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques

Mais il faut surtout assurer la protection des personnes et des biens (publics et privés) face aux risques naturels et technologiques, à commencer par les crues torrentielles auxquelles la région est particulièrement exposée. De même, le phénomène d'érosion du littoral et les risques de submersion marine impliquent de se pencher plus en détails sur la problématique de la recomposition spatiale du littoral pour la relocalisation des logements et des personnes. Dans ce cadre, des lignes directrices et des arbitrages devront être anticipés pour donner la priorité au maintien (voire à la relocalisation) de l'habitat principal par rapport à l'habitat secondaire.

En définitive...

Région au dynamisme démographique remarquable (52 000 habitants supplémentaires par an), l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est confrontée à une forte tension en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne le logement social, et à un nombre significatif de logements indignes dans le parc privé (190 000 logements).

De fait, le territoire se doit tout d'abord de relever le défi quantitatif lié à la croissance de la population et, pour ce faire, de poursuivre l'effort de production d'une offre de logements adaptés, notamment sociaux eu égard aux niveaux de revenus des ménages. Il s'agit ensuite de mieux qualifier et de faire connaître les besoins locaux dans chacun des segments qui constituent la chaîne du logement : secteur locatif public, secteur locatif privé, accession à la propriété (sociale ou classique)... Il s'agit également d'assurer la réhabilitation du parc de logements anciens, notamment énergétique, et de produire plus de logements accessibles aux personnes handicapées et/ou âgées. Enfin, il faut considérer les questions liées à l'urbanisme (densité, requalification urbaine...) et celle de la protection des personnes et des biens (publics et privés) face aux risques naturels et technologiques.

Développer des politiques foncières actives et de long terme

Pour ce faire, la Région doit aussi se donner les moyens d'une politique foncière incitative et promouvoir un urbanisme adapté.

1.1.3. Préconisations à moyen et/ou long terme

La loi NOTRe a conforté le rôle des Régions en matière de production de logements, dans une optique d'aménagement du territoire. Cela confère aux Régions une légitimité incontestable à agir.

➔ Répondre à l'enjeu de connaissance

- Fédérer les instances qui compilent des données sur les besoins en logements

Pour le CESER, il y a un fort enjeu de connaissance précise et partagée des besoins en logements et leur évolution dans le temps. Il y a des marges de progression importantes en la matière car si l'état des lieux du parc social est organisé à l'échelle de l'Union Sociale pour l'Habitat, qui regroupe tous les bailleurs sociaux, ce n'est pas le cas pour le parc privé.

Un état des lieux des structures permettant de recueillir des données doit être effectué. L'échelle régionale pour l'analyse est complémentaire d'une vision de proximité. La Région doit pouvoir jouer un rôle en la matière, un rôle de coordination des instances existantes. Le Conseil Régional Occitanie pourrait jouer un rôle essentiel de facilitateur et de coordonnateur des interventions en matière d'habitat et de logement.

Par ailleurs, pour le CESER, il est primordial, pour créer un cercle vertueux de valoriser les démarches innovantes locales. Celles-ci sont souvent portées dans le cadre de partenariats entre institutions, bailleurs et tissus associatifs : l'enjeu est bien de pouvoir les évaluer pour les dupliquer.

Pour cela, il est important de connaître et de pouvoir faire connaître les actions innovantes expérimentées par les acteurs sur un territoire et dans un contexte donné, à l'ensemble des acteurs du secteur du logement et de l'habitat.

Le CESER estime que l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement qui existe en région Rhône-Alpes peut être une source d'inspiration, même si le contexte est différent.

Le CESER préconise la création d'un Observatoire régional du foncier et des prix immobiliers qui aurait pour objectif de suivre l'évolution du marché foncier, d'organiser des rencontres et des débats, d'être à l'écoute des besoins et des problèmes et de suggérer les moyens d'y répondre, de proposer des actions visant à améliorer dans le cadre d'un aménagement régional cohérent, l'offre foncière en Occitanie. Cet observatoire serait bien sûr amené à collaborer avec les EPF, la SAFER et les collectivités territoriales de la région.

Pour le construire, la Région pourrait d'ailleurs très utilement s'appuyer sur la Direction Générale des Finances Publiques qui, avec le Cadastre, les Services de Publicité Foncière, la Direction de l'Immobilier de l'État et les Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises dispose aujourd'hui de tous les services et toutes les données nécessaires.

➔ Agir en complémentarité des communes et EPCI en faveur de la maîtrise du foncier

Ce sont les communes qui disposent des compétences en matière d'urbanisme depuis 1982, l'Etat jouant un rôle de contrôle a posteriori. Cependant, les Villes n'ont pas forcément assuré une maîtrise de l'urbanisme. Dans les grandes villes notamment, la pression du marché dans le domaine du logement, a presque partout mis à mal le principe de cohérence et de réflexion globale concernant l'affectation des sols.

Parmi les dérives qui ont pu être repérées, la plus préoccupante est la spéculation foncière. La constitution de réserves foncières et le cas échéant l'usage de son droit de préemption, constituent, pour une commune un des principaux moyens d'intervenir sur le marché pour favoriser l'habitat locatif,

la mixité sociale ou générationnelle, la cohérence entre le logement, les services, les déplacements et l'emploi. Faute de disposer de terrains ou d'immeubles, une commune qui veut réaliser une opération immobilière locative est tributaire des prix spéculatifs du marché. La plupart du temps, cette situation compromet la viabilité économique du projet. Il est primordial d'adopter une vision stratégique et prospective dans les documents d'urbanisme, pour permettre une anticipation foncière.

Pour le CESER, il est essentiel d'adopter une vision globale en matière d'aménagement d'espaces qui doivent prévoir des logements diversifiés (en taille, en niveaux de loyers, etc.) mais aussi des services, des transports, etc., à l'instar de ce que permettent les outils créés par la Loi de solidarité et de renouvellement urbain (dite SRU) du 13 décembre 2000, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), qui obligent les collectivités à prévoir une stratégie de développement durable dans leurs documents, en prenant notamment en compte les questions de mixité sociale et de cohérence logement – services – transports.

Le CESER rappelle les enjeux de lutter contre l'étalement urbain. En effet, la maîtrise des espaces fonciers doit être une priorité permettant le maintien des terres agricoles, de lutter contre le développement périurbain, d'éviter la désertification des centres-villes et centres-bourgs.

Pour accompagner cette maîtrise de l'étalement urbain, le CESER préconise la densification de l'habitat dans les villes et la reconquête des centres-villes et centres-bourgs. Cette densification des espaces urbains et métropolitains doit se faire en intégrant des formes architecturales innovantes et tenir compte de l'héritage architectural de notre région. Ce faisant, l'identité patrimoniale de notre région en sera renforcée et valorisée. Et nos espaces en seront conservés et gérés.

➤ Des conventions pour limiter les prix du foncier

Le CESER Occitanie préconise que des conventions visant à fixer des prix plafonds pour les terrains destinés à la construction de logements soient signées dans les villes de la région où le prix du foncier est prohibitif. Il propose également que le choix des promoteurs auxquels seront vendus les terrains s'effectue à partir de critères sociaux et environnementaux (qualités architecturales et environnementales de leur projet immobilier ou clause sociale concernant l'embauche et la promotion des salariés sur les chantiers par exemple), ainsi que du prix « de sortie » qu'ils s'engageront à proposer aux acquéreurs des logements.

Cette convention doit également signer l'engagement des acteurs publics propriétaires fonciers de vendre leurs terrains et biens en fonction de critères autres que celui du plus-offrant.

A l'appui de ces conventions, le CESER propose que la Région mobilise les opérateurs fonciers, à commencer par l'EPF Occitanie, pour qu'ils renforcent localement leurs interventions, notamment en matière de portage foncier.

➤ Réaffirmer la place de la région dans les conférences intercommunales du logement (cil)

L'implication de la Région dans le domaine du logement, dont la légitimité a été accrue par la loi NOTRe, justifie pleinement que la Région soit associée en tant que partie prenante aux Conférences Communales ou Intercommunales du Logement mises en place sur le territoire par les Collectivités Locales.

➔ **Répondre aux besoins quantitatifs**

Le CESER est convaincu que le développement de la production de logements doit s'accompagner d'une augmentation d'une offre de qualité plus abordable.

- Augmenter la production de logements sociaux et très sociaux

La Région doit jouer un rôle en matière de qualification de cette offre : sa position lui permet d'être un acteur régulateur d'une répartition équilibrée de la construction de logements sociaux sur le territoire régional en accompagnant le développement des communes et des opérateurs du logement social.

Au regard de ces éléments, le CESER préconise de poursuivre l'objectif fixé depuis plusieurs années de participer au rattrapage du retard de production de l'offre de logements sociaux pour parvenir à un niveau d'équipement moyen proche du national.

- Mettre en place une plateforme pour rapprocher offre et demande de logements accessibles

Le CESER encourage le développement de plateformes avec service d'accompagnement à l'échelle de la région permettant le rapprochement entre offre et demande de logements accessibles et adaptables, pour répondre aux besoins grandissants des personnes vieillissantes en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.

- Développer les solutions d'hébergement temporaires dans des immeubles de bureaux vides

En amont du logement, le parcours des personnes peut nécessiter pour certaines d'entre elles un passage par l'hébergement. Il y a aujourd'hui un déficit de places.

Le CESER encourage le développement des solutions d'hébergement temporaire et modulable dans des immeubles de bureaux vides ou des bâtiments public en attente de réaffectation.

Le CESER est notamment favorable au développement de ce type d'expérimentations pour trouver des solutions aux publics « invisibles », ceux pour lesquels aucune solution satisfaisante n'est proposée aujourd'hui.

➔ **Répondre aux besoins qualitatifs**

- Des lieux d'accueil inconditionnel

En matière d'hébergement, le CESER est favorable au développement de lieux d'accueil personnalisé et inconditionnel qui pourraient permettre aux personnes en grande difficulté, à celles qui ne trouvent de solutions nulle part, de s'inscrire dans un processus d'inclusion. Ce type d'accueil encore peu développé est pourtant essentiel et doit être intégré dans un accompagnement global.

Ces lieux, comme tous les lieux d'hébergement, ne doivent pas être uniquement perçus comme des lieux de « mise à l'abri ». Pour permettre aux personnes de se reconstruire, il est nécessaire d'envisager cet accueil dans une prise en compte de chaque personne et de chaque parcours.

➤ Lutter contre l'habitat indigne

Le CESER encourage tous les acteurs à accentuer la lutte contre l'habitat indigne. A cet égard, il y a un enjeu fort en termes de rénovation de l'habitat, et notamment de revitalisation des centres-bourgs anciens et d'accompagnement des copropriétés fragiles.

Cela passe notamment par les actions s'inscrivant dans une dynamique de transition énergétique. A ce sujet, le CESER souhaite que soit poursuivi le déploiement du programme « habiter mieux » qui a pour objet la lutte contre la précarité énergétique et permet d'accompagner la rénovation de logements énergivores, avec un ciblage social prioritaire maintenu vers les ménages très modestes et les situations d'habitat les plus dégradées. La lutte contre la précarité énergétique concerne également les copropriétés dégradées, souvent situées dans les grandes agglomérations.

➤ Faciliter l'accès à un logement pour les femmes victimes de violence

Le CESER préconise la signature de partenariats entre acteurs du logement, associations et prescripteurs pour favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales ou familiales.

➤ Produire des logements accessibles, évolutifs et adaptables

Répondre aux besoins des ménages sur un plan qualitatif passe également par la prise en compte de l'évolution des besoins d'un ménage au sein d'un même logement. Le CESER a été particulièrement sensible à la préoccupation exprimée par plusieurs acteurs de réaliser des logements évolutifs, en termes de typologie, d'adaptation pour des personnes atteintes de différents handicaps. Il encourage les pouvoirs publics à favoriser la production de tels logements, conformes à la notion de conception universelle, dans les programmes futurs.

Pour cela, et en conséquence du vote de la loi ELAN (article 64 qui réduit à 20% la production de logements accessibles), il appelle la région à conditionner le co-financement du logement social au maintien d'une production de 100% de logements accessibles en RDC et en étages desservis par ascenseur dans les bâtiments d'habitation collectif, comme le prévoyait la loi de 2005.

Le CESER invite par ailleurs les pouvoirs publics à favoriser l'élaboration, la co-construction de référentiel de bonnes pratiques de construction et d'aménagements favorisant l'accessibilité architecturale à des coûts raisonnables. Sur le modèle de ce qui se fait pour le bâti communal à Toulouse¹.

➤ Développer des solutions de logement adaptées aux jeunes

Afin de répondre à l'enjeu du logement des jeunes, le CESER préconise que la Région maintienne et renforce le soutien apporté aux solutions d'habitat dédiées aux jeunes comme les résidences habitat jeunes (résidence sociale – FJT), qui permettent une location de la semaine à l'année, avec des entrées – sorties rapides, des redevances adaptées aux moyens des jeunes mais aussi favorisant la mixité des profils des jeunes et proposant un accompagnement à la carte et en fonction du besoin.

Le CESER estime également opportun d'inciter les bailleurs sociaux à développer le parc de petits logements accessibles aux publics jeunes.

Enfin, il apparaît pertinent de conserver les aides directes au logement des apprentis, développées via la carte jeunes, et de pouvoir lancer une réflexion pour étendre cette aide aux jeunes les plus en difficulté et nécessitant une solution logement pour des durées courtes.

¹ « Cahier de Prescriptions pour l'accessibilité et la qualité d'usage des Établissements municipaux Recevant du Public »
<http://www.toulouse.fr/web/social/handicap-et-accessibilite/accessibilite-etablissements-recevant-du-public>

➤ Développer l'habitat partagé et participatif

Le CESER considère que l'habitat partagé est une voie pertinente pour favoriser l'appropriation et la responsabilisation de leur logement par les locataires. Il encourage donc le développement de projets de ce type, mais également de projets d'habitat participatif, modèle qui concerne davantage des propriétaires ou accédants à la propriété.

1.2. Services – Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation

1.2.1. Constats et problématiques

Une région bien dotée en services à la population

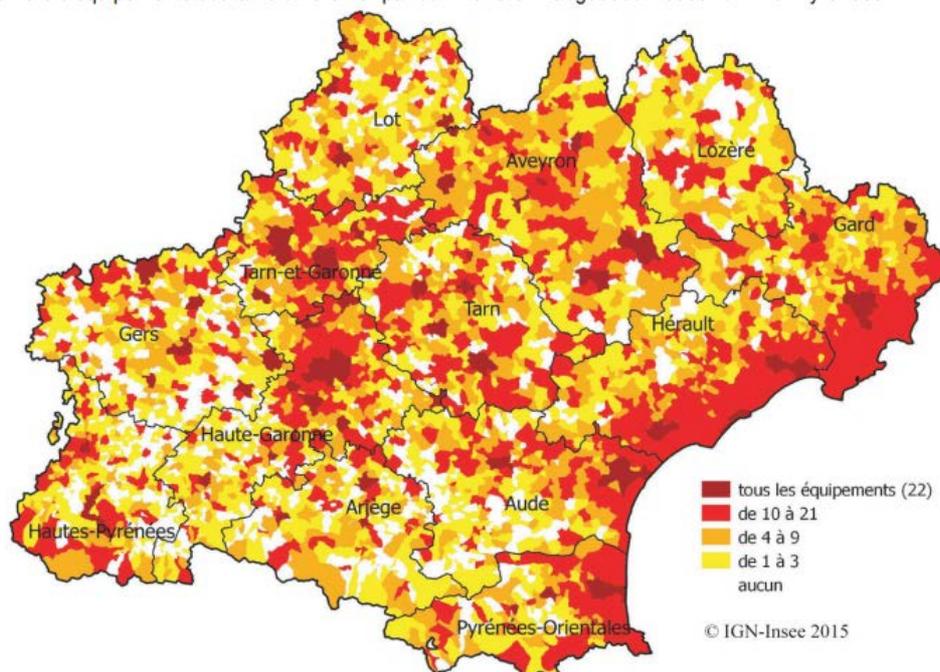
En Occitanie, toutes gammes confondues, le nombre de points d'accès aux services a augmenté de 10,2 % entre 2012 et 2017, soit bien plus rapidement que la population : la hausse annuelle moyenne atteint 2,0 % quand la population augmente de 0,9 % par an.

Les services les plus courants, utilisés quotidiennement, dits services « de proximité », sont ceux qui progressent le plus rapidement dans la région (+11,6%). C'est notamment le cas des taxis (y compris VTC), de plusieurs métiers du bâtiment et des restaurants.

Les services dit de proximité, tel que le conçoit l'INSEE (voir encadré : panier de 22 services et équipements de proximité), font apparaître des inégalités importantes en Occitanie.

2 Des équipements concentrés dans les zones denses et touristiques

Nombre d'équipements courants différents* par commune en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



* : une commune qui a deux boulangeries et une école élémentaire dispose de deux équipements différents
Source : Insee, BPE 2013

Paniers de 22 services et équipements de proximité « tout public » identifiés par l'Insee

Ce panier est constitué d'équipements que tout habitant peut être amené à fréquenter. Il regroupe les principaux services de santé, culturels, commerces de proximité et sportifs.

Banque, poste, coiffure, restaurant, supérette, supermarché, boulangerie, librairie, opticien, station-service, médecin, dentiste, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, infirmier, kinésithérapeute, piscine, parcours de santé, cinéma, théâtre, bibliothèque, espace public numérique, maison de la justice et du droit.

Les zones denses et touristiques sont les zones les plus équipées : littoral languedocien, agglomération Toulousaine, vallée de la Garonne, agglomérations principales). Le contraste est important avec le reste du territoire.

Plus préoccupant est le nombre important de communes sans aucun service ou équipement courant (en blanc sur la carte), voire celles où seuls 1 à 3 services ou équipements sont présents (en jaune) : Des pans entiers du territoire où le mot « désertification » prend du sens.

Les services les plus rares, dits « supérieurs », sont également plus nombreux en 2017 qu'en 2012. Leur augmentation est l'une des plus rapides des régions de province (+11.1%). Sur les 29 services de ce groupe, 24 sont en augmentation. La progression concerne notamment des médecins spécialisés et des professions para-médicales, ou encore les agences de travail temporaire, les parfumeries ou les hypermarchés.

Les services du groupe intermédiaire progressent nettement moins rapidement (+ 3,6 %), et seulement la moitié d'entre eux augmente. La croissance est particulièrement forte pour les écoles de conduite et plusieurs activités para-médicales. À l'inverse, le nombre de magasins spécialisés en électroménager ou en matériel audio-vidéo ou encore le nombre de librairies-papeteries et de marchands de journaux baissent assez sensiblement (- 12 à - 13 %). Dans une moindre mesure, les laboratoires d'analyse et de biologie médicale ou les banques sont aussi moins nombreux.

Au total, le taux d'implantation pour 100 000 habitants progresse globalement de 5,3 % entre 2012 et 2017 dans la région. Cette progression est certes plus faible qu'en moyenne en province (+ 7,8 %), mais la région figurait parmi les mieux équipées en 2012.

Les taux d'implantation n'évoluent cependant pas au même rythme selon qu'il s'agit de services de proximité, intermédiaires ou beaucoup plus rares. Ainsi, le taux des services supérieurs pour 100 000 habitants augmente de 6,2 % en cinq ans, soit l'une des plus fortes progressions de province. En revanche, la hausse du taux de services de proximité (+ 6,7 %) est l'une des plus faibles (la région occupe le 11^e rang sur ce critère). Le développement des services intermédiaires ne suit pas celui de la population et la dotation par habitant recule de 0,9 %.

Pour autant, l'Occitanie occupe toujours le 3^e rang en nombre de services par habitant pour chacune des trois gammes, en 2017 comme en 2012. Les forts taux d'implantation au regard de la population résidente s'expliquent par l'importance de la fréquentation touristique dans la région, mais aussi par le caractère rural et montagnard de nombreux territoires. En effet, la population présente dans ces territoires, même si elle est parfois peu nombreuse, nécessite le maintien et le développement d'activités commerciales et de services adaptés à ses besoins et accessibles.

Toutes gammes confondues, le développement des points d'accès aux services est le plus rapide dans les grands pôles urbains et dans leurs couronnes. Cette progression est un peu plus forte qu'en moyenne en province. Les grandes aires urbaines concentrent ainsi 9 services supplémentaires sur 10 entre 2012 et 2017. Les couronnes des grandes agglomérations, dont la population augmente le plus, connaissent la plus forte progression du nombre de services pour chacune des trois gammes. *A contrario*, le nombre de services augmente beaucoup moins dans les communes les plus isolées hors influence de tous pôles, quand le nombre d'habitants diminue. Dans ces territoires, le développement des services est porté par les services de proximité (+ 3,9 %), de loin les plus nombreux, comme ailleurs.

Les associations sont des pièces maîtresses de la cohésion sociale en France et en Occitanie et des acteurs majeurs du développement économique des territoires. Avec un budget cumulé de 85 milliards d'euros au niveau national, elles contribuent à hauteur de 5% du PIB régional. Elles emploient 91000

salariées soit 12,8% de l'emploi privé total au sein de 15% des 68 000 structures associatives régionales, dont une grande majorité de structures de petites tailles n'employant qu'1 ou 2 salariés.

Elles exercent leurs activités dans une logique de proximité, au plus près des besoins des habitants sur les territoires, détectent et apportent des réponses aux besoins sociaux émergents, et exercent une fonction préventive de veille sociale et d'alerte. Les associations sont donc pleinement des « acteurs économiques sociaux et culturels » avec un ancrage territorial.

La grande majorité de leurs emplois relèvent avant tout de services à la population, dont des services relationnels, dans des secteurs très variés : accueil d'urgence aux personnes en détresse, l'hébergement médico-social privé (maisons de retraite, hôpitaux, foyers de jeunes travailleurs, crèches), gestion du handicap, aide à domicile, petite enfance, activités éducatives et périscolaires.

Elles assurent aussi efficacement une part importante de la formation professionnelle et de la Réinsertion des chômeurs. Elles sont enfin des acteurs clés de la vie culturelle, sportive, et de l'offre de loisirs sur les territoires.

Une accessibilité pénalisée par le relief et les difficultés sociales

Cela étant, dans une région à la géographie et au peuplement contrastés et aux inégalités sociales marquées, l'accessibilité des services d'un bassin de vie à l'autre est loin d'être égale.

Sans surprise, les contraintes liées aux caractéristiques du territoire sont maximales dans le Massif Central et les Pyrénées. Mais les bassins cumulant le plus de difficultés d'accès aux services se situent dans l'arrière-pays méditerranéen, de Bessèges au nord à Prades au sud, et jusqu'à Saint-Girons dans le Couserans. Ces territoires sont néanmoins faiblement peuplés : seul le bassin de Lézignan-Corbières dépasse les 45 000 habitants.

A l'autre extrémité du classement, les banlieues et couronnes périurbaines de Toulouse, Montpellier et Nîmes regroupent les bassins les plus favorisés en matière d'accès aux services. Les bassins qui englobent les communes de Toulouse et Montpellier, tout en étant relativement bien classés, arrivent après.

Plusieurs bassins constitués de grandes communes connaissent cependant des difficultés d'accès aux services. Cette situation qui concerne par exemple Alès, Narbonne, Carcassonne, Perpignan ou Béziers, s'explique notamment par les caractéristiques propres à la population.

Le rapport des services aux territoires ne se limite cependant pas à des questions d'accessibilité. Les services apportent également une contribution déterminante à l'aménagement et au développement régional, non seulement par la qualification des territoires en raison des services rendus, mais aussi par leur impact en matière d'emplois et de revenus. C'est en particulier le cas des services relevant de la fonction publique.

Une répartition des emplois publics au bénéfice des principales agglomérations

Tous versants de la fonction publique confondus, la région Occitanie comptait près de 500 000 agents au 31 décembre 2016 représentant un quart du total des emplois salariés. Ces agents sont répartis entre les zones d'emploi de manière plus ou moins proportionnelle à la population avec cependant des situations très différentes d'une fonction publique à l'autre, voire d'un type d'emploi à l'autre.

Ainsi, s'agissant de la Fonction Publique d'Etat, les zones d'emploi de Montpellier et de Toulouse présentent les taux d'administration les plus élevés de la région avec respectivement 46,3 % et 39,1 % tandis que dix zones d'emploi (Figeac, Bagnols sur Cèze, Narbonne, Saint-Girons...) affichent des taux de

moins de 20 %. De fait les métropoles bénéficient notamment d'une forte concentration de l'emploi non-local.

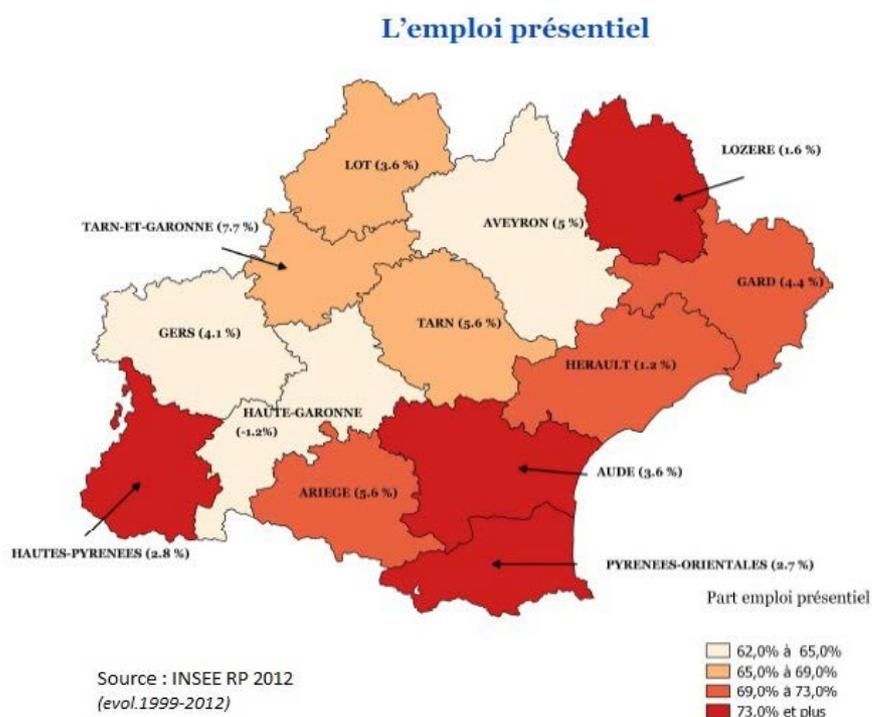
La distribution des agents de la Fonction Publique Hospitalière et de la Fonction Publique territoriale s'inscrit plus dans une logique de proximité avec cependant des situations remarquables, comme par exemple la sur-dotation de la zone d'emploi de Saint Girons en emplois publics hospitaliers (39 %) ou la sur-dotation des zones d'emploi de Saint Gaudens, de Prades ou d'Agde-Pézenas en emplois publics territoriaux.

Les trois fonctions publiques confondues, la zone d'emploi présentant le taux d'administration le plus élevé est celle de Carcassonne en raison, notamment d'un taux emploi public territorial particulièrement élevé (52,4 %).

1.2.2. Enjeux et Orientations

Dans une région caractérisée par l'une des plus fortes croissances démographiques de France métropolitaine, mais aussi par des dynamiques très contrastées selon les territoires, le développement de services, publics ou privés, constitue un enjeu majeur. Il s'agit de proposer une offre adaptée à la population dans les zones en croissance démographique tout en maintenant une offre suffisante dans les zones moins densément peuplées, pour leur conserver une certaine attractivité. Pour cela il faut assurer la viabilité économique et sociale des services et permettre à leurs prestataires de vivre de leur activité.

De fait, les services de proximité, publics ou privés (commerces, entreprises artisanales, jouent un rôle tout à fait déterminant en matière d'aménagement et de développement du territoire régional. Dans nombre de territoires infra-régionaux, ils sont même, et de loin, le premier secteur d'activité économique et d'emploi et contribue fortement à la dynamique de l'économie dite « présente », celle qui est liée directement à la population présente sur un territoire.



Selon les territoires, ces activités connaissent cependant des situations très variables et, malheureusement, trop souvent de grandes difficultés mettant en cause leur existence. C'est en particulier le cas des activités de commerces et d'artisanat implantées dans le « rural profond » de la région, voire dans certains centres-bourgs ou centres-villes qui se dévitalisent.

Ces activités sont en effet très directement confrontées aux difficultés que peuvent connaître certains territoires : perte de population, paupérisation, enclavement, urbanisation inadaptée mais aussi au développement de la grande distribution et aux changements de mode de consommation avec notamment le commerce électronique.

La question des zones commerciales constitue en particulier un enjeu important en matière de service. Il y a lieu de réguler plus efficacement le développement des zones commerciales dans un but de revitalisation des centres villes.

En effet, le CESER considère qu'il est nécessaire d'endiguer le phénomène des trop nombreuses friches commerciales qui constitue bien souvent une pollution environnementale et visuelle, sans parler d'une image négative en matière de dynamisme économique.

Pour limiter ce développement contre productif, il convient de promouvoir la réhabilitation des zones et espaces commerciaux inoccupés.

Le CESER serait ainsi favorable à une évolution réglementaire prévoyant, dans un espace temps borné, une clause de démolition des bâtiments et de remise en l'état des terrains.

Le CESER considère par ailleurs qu'au regard de l'hyper-développement des zones commerciales et notamment des galeries marchandes, il conviendrait de mettre en place un moratoire sur les nouveaux projets et de réglementer plus fermement les types de secteurs de vente (culturel, habillement, services à la personne, aménagement intérieur ...) en incluant des surfaces commerciales inférieures à 1000 m² qui, pour l'heure, échappent aux avis des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

Le CESER note par ailleurs que si les zones commerciales nuisent à la pérennité des commerces de proximité des centres-bourgs, ils ont également un impact non négligeable sur l'environnement. En effet, les zones commerciales construites en zones périurbaines consomment à la fois des terres agricoles, souvent à fort rendement, et des zones naturelles hébergeant des espèces protégées ou menacées et participent ainsi à la fragmentation des milieux. Ces projets ne s'inscrivent pas dans la séquence Eviter-Réduire Compenser, pourtant fondatrice du SRCE. Le parti pris ne se pose donc jamais sur l'évitement de ces projets, alors qu'ils pourraient contribuer à la rénovation des zones commerciales existantes. Ainsi, les compensations écologiques malheureusement systématiques, ont atteints très rapidement leurs limites. Ainsi, on constate une réelle spéculation foncière sur les zones naturelles à fort enjeux, une problématique environnementale non résolue, car si l'on compense sur d'autres territoires, les espèces impactées n'ont pas la capacité à se déplacer, et une quantité de terres agricoles "compensables" qui s'amenuisent chaque jour davantage. De plus, les zones commerciales constituent de véritables gouffres énergétiques, dans lesquels les bâtiments commerciaux sont souvent peu ou mal isolés. Ils sont alors amenés à chauffer et à climatiser à outrance, impliquant des consommations énergétiques hivernales et estivales très importantes. C'est pourquoi le CESER souhaite que le SRADDET intègre la rénovation des zones commerciales et limite de manière importante le développement de nouveaux projets.

Enfin, si le CESER soutient la rénovation voire la réhabilitation des zones existantes, il demande que soit également pris en compte le développement de l'intermodalité. En effet, ces véritables paradis de la voiture solo se doivent d'évoluer avec les préoccupations environnementales et sociales en proposant des dessertes plus importantes via les transports en commun bien cadencés (bus, tram, halte ferroviaire, etc.), les pistes cyclables et les cheminements piétons accessibles à tous.

Cela étant, si le développement et l'implantation spatiale des services "marchands" relèvent de logiques sur lesquelles les interventions publiques n'ont qu'une prise limitée, si ce n'est dans le cadre de politiques de développement local (animation et promotion commerciale, requalification des centres bourgs, urbanisme commercial...), l'évolution des services publics ou au public interpelle plus directement les collectivités territoriales. Par leur nécessaire disponibilité, les capacités qu'ils offrent et les qualifications de leurs agents, ils contribuent en effet eux aussi à entretenir le potentiel de développement des territoires.

→ **La question des services publics**

Alimentation en eau potable, distribution d'énergie, éducation, offre de soins, protection sociale, culture, transports, sécurité..., de fait, les services publics sont non seulement des éléments quotidiens essentiels de la vie sociale et de l'activité économique, mais également des déterminants de l'aménagement et du développement du territoire. Leur présence ou leur absence, leurs qualités ou leurs insuffisances sont autant d'incitations ou de freins tant au maintien des habitants et au développement des entreprises existantes qu'à la venue de nouveaux arrivants ou de nouvelles activités. Le SRADDET doit en tenir compte en précisant le niveau des services à la population et aux entreprises qui doit être accessible, et dans quelles conditions, en tout point du territoire régional.

A cet égard, le diagnostic de la situation des services publics en Occitanie détermine en fait trois objectifs opérationnels principaux :

- assurer l'accessibilité des services publics existants, ce qui passe en particulier par l'organisation des services publics à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie, le renforcement de la solidarité en direction des espaces les moins peuplés, la réduction des inégalités sociales, la lutte contre l'exclusion et la précarité ainsi que le développement des moyens de transport et de communication.
- améliorer la qualité du service rendu et développer de nouveaux services, ce qui suppose notamment de faciliter, simplifier, rapprocher, d'éviter la déshumanisation des services et de réhabiliter le lien social mais aussi d'anticiper les évolutions démographiques, d'identifier les nouveaux besoins et d'adapter les services aux attentes des résidents, de favoriser le développement des aménités et la gestion économe des ressources ou encore d'élargir l'offre de services publics pour répondre aux besoins non ou mal satisfaits par exemple en matière de petite enfance, de services aux personnes âgées, de services environnementaux...
- adapter les modes de gouvernance et développer la participation des usagers, notamment sous un angle territorial en confiant à chaque niveau de territoire une responsabilité première : la définition des besoins et la plupart des réalisations seraient arbitrées au niveau du bassin de vie, la planification et la mise en cohérence des services publics à celui de la zone d'emploi; l'organisation de la concertation et la définition des moyens au niveau départemental, la définition du rapport entre services publics et territoires ainsi que la prospective et l'évaluation au niveau régional. La performance du dispositif suppose toutefois que des lieux d'expression des besoins et des structures de concertation efficaces soient mis en place à tous les niveaux.

➔ **La question des associations**

Les associations sont partout, dans les villages, les villes, à l'échelle du département ou de la région. Elles sont une réalité quotidienne pour chacun de nous et sont des lieux essentiels qui animent un territoire, font vivre le lien social, permettent les rencontres et les échanges.

Crèches, maisons de retraite, associations de parents d'élèves, clubs sportifs ou clubs cinéma, lieux de culture ou de mobilisation militante, les associations développent des activités pour tous et toutes, créent des passerelles entre elles pour inventer de nouvelles façons de faire, permettent l'implication de chacun pour transformer le quotidien.

Les associations sont donc des éléments essentiels d'attractivité des territoires que la Région doit soutenir et en accompagner le développement.

1.2.3. Préconisations à moyen et/ou long terme

➔ **S'agissant des services en général**

Le CESER propose la mise en place d'une action régionale à partir des cinq orientations suivantes :

- Chercher à enrichir la diversité des services et équipements dans les communes périurbaines pour restreindre le besoin de mobilités au sein des grandes agglomérations en s'appuyant sur les projets de territoires ;
- Faire des bourgs centres « intermédiaires » des points d'appui pour l'attractivité du territoire ainsi que pour son développement économique. Ils constituent un cadre de vie de qualité quant à l'offre de services ;
- Concentrer la politique régionale des « bourg centres » sur les territoires où les offres de services sont les moins denses et les moins divers, là où les inégalités d'accès sont les plus importantes ;
- Pour les territoires les plus diffus et dans le cadre des projets de territoires, encourager voire subventionner les offres de services adaptés à ces territoires (épiceries multiservices, services itinérants...);
- Assurer une cohérence régionale par la valorisation-consolidation des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public à l'échelle de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

➔ **Pour ce qui est plus spécifiquement des Services publics**

- Assurer l'accessibilité des services publics existants

Au-delà de sa disponibilité, la première condition pour qu'un service public puisse être rendu c'est bien évidemment qu'il soit accessible, c'est-à-dire que l'on puisse facilement s'y rendre, le contacter ou selon le cas en disposer. Cela suppose que soient levées simultanément au moins trois types de contraintes :

- les contraintes physiques, liées à la facilité du déplacement en termes de proximité et/ou de moyens de transport ;
- les contraintes horaires, déterminées par les plages d'ouverture du service au public ;
- les contraintes financières, en rapport avec le coût d'accès ou le coût du service lui-même.

A ces différents types de contraintes viennent encore parfois s'ajouter des contraintes « technologiques » relatives à la disponibilité et à l'usage de certains appareils, notamment, mais pas seulement, dans le cas de services rendus à distance.

Il en résulte que tous les services publics ne sont pas disponibles partout et à tous moments. Il est donc nécessaire de revoir l'offre pour en assurer l'accessibilité à l'ensemble de la population dans des conditions optimales de réponse à ses attentes.

Jusqu'à présent cette organisation a été principalement pensée et gérée de manière sectorielle, par service, ce qui dans un grand nombre de cas n'a permis ni de répondre aux attentes qualitatives des populations ni de lutter contre la désertification des territoires fragiles ou l'engorgement des territoires en expansion démographique, selon les situations des différents territoires. Les territoires en dépression et leur population ont vu les services publics s'éloigner un à un, à peine ralentis par la succession de moratoires tandis que leurs homologues en développement voyaient les files d'attente s'allonger sous le double effet de leur propre croissance démographique et d'un transfert d'activités justifié par les économies d'échelle.

Pour autant, les populations ont en matière de services publics des besoins globaux, certes divers et plus ou moins fréquents, mais non segmentés, auxquels une approche territoriale peut vraisemblablement apporter une réponse plus complète, plus coordonnée et de meilleure qualité.

➤ Organiser les services publics à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie

Compte tenu de leur dimension démographique et territoriale mais surtout des réalités fonctionnelles dont elles sont porteuses, les zones d'emploi constituent certainement l'espace le plus approprié pour organiser une offre quasi-complète de services publics avec le souci d'une accessibilité optimale mesurée en temps de parcours et non en kilomètres. Seuls en effet les services publics de niveau régional ou national (aéroports, universités...) échappent parfois à ce niveau de territoire. Les bassins de vie constituent quant à eux un échelon pertinent pour l'exigence de proximité de nombreux services publics.

Pour être efficace à long terme cette organisation première, en proximité, de la distribution territoriale des services publics doit tout d'abord avoir pour objet, d'une part de conforter les pôles structurants du territoire en complétant et en développant l'offre locale pour les éléments qui lui font défaut dans certains domaines et d'autre part de renforcer les pôles les plus fragiles, par exemple en regroupant l'offre au sein de « maisons » thématiques (maison emploi-formation, maison ou centre de santé...), plus adaptées, parce que l'union fait la force, aux situations d'incertitude que peuvent connaître certaines parties du territoire du fait de mutations économiques et sociales se traduisant au moins pour un temps par des pertes ou des gains significatifs d'activité.

Aussi nécessaire qu'elle soit, l'organisation de la présence d'ensemble des services sur le territoire et le ménagement d'une répartition équilibrée, gage d'une certaine proximité, ne garantit pas pour autant une accessibilité optimale. En complément les initiatives locales devront avoir le souci, en cas de déplacement ou de création de services, de les implanter sur leur territoire en tenant compte des capacités de transport public. Réciproquement, les tracés des lignes de transports collectifs doivent tenir compte de la localisation des services publics.

Une telle démarche de territoire suppose évidemment de disposer de l'information utile à l'établissement d'un état de lieux et au suivi de l'action. La Région pourrait à cette fin assurer par convention la consolidation des informations détenues par les différents employeurs concernés.

Pour autant, les zones d'emploi ne sont au sens strict que des territoires d'étude sans organe de représentation démocratique et donc sans pouvoir d'organisation. L'émergence de ces espaces pour l'organisation des services publics passe donc avant tout par la valorisation à cette fin du rôle des territoires de projets (Pays, PETR et Agglomérations) et des EPCI qui les composent. C'est dire qu'au sens du CESER les projets de territoire que la Région soutiendra à l'avenir devront impérativement comprendre un volet « services publics » et que les acteurs locaux doivent être expressément incités à se saisir de cette question.

- Renforcer la solidarité en direction des espaces les moins peuplés

Les espaces les moins peuplés de la région Occitanie ne sont pas pour autant déserts. Moins bien desservies et souvent condamnées à payer plus cher que d'autres un moindre service les populations de ces espaces méritent assurément un supplément d'égard en matière de services publics.

Pour ces espaces vivants et qui doivent le rester, l'ambition régionale doit être celle du maintien d'un niveau élevé de services publics au moins à l'échelle de chacun des bassins de vie concernées, situés pour l'essentiel en haute et moyenne montagne ainsi que sur les Causses.

Dans ce sens, il convient tout d'abord de promouvoir un certain nombre de démarches conservatoires en :

- Complétant le plus tôt possible les missions des implantations de services publics sous-utilisées par celles d'autres organismes non représentés localement. Une telle recherche devrait en tout cas être systématiquement menée avant toute décision de redéploiement ou de retrait.
- Créant des maisons de services publics sur la base d'une mutualisation des moyens matériels et le cas échéant de l'accueil et au-delà d'une coordination des différents services hébergés afin de dépasser la simple juxtaposition, chacun restant cependant dans son domaine d'intervention et avec ses agents pour garantir la compétence.

La crédibilité d'une démarche à l'échelle du bassin de vie demande quoi qu'il en soit un accès facile à ces services depuis l'ensemble des communes du bassin.

Les mesures conservatoires ne sont cependant pas tout. Parallèlement ces territoires doivent aussi pouvoir bénéficier en priorité de l'expérimentation et/ou du développement de nouvelles modalités de service qui venant en appui à l'existant et sans s'y substituer offrent pour certains services publics des possibilités de réinvestir le territoire et tout spécialement ses parties les plus à l'écart.

- Les projets locaux pourraient ainsi s'intéresser au développement de solutions itinérantes en ce qui concerne les services qui ne relèvent ni de l'urgence, ni de l'usage quotidien. Dans le même ordre d'idée, la mise en place de réponses « à domicile » sur prise de rendez-vous, téléphonique ou autre, peut sans doute améliorer dans de nombreux cas la relation et le service rendu à des populations relativement isolées.
- Le développement de services purement téléphoniques, de services en lignes, de téléprocédures, celui de la visio-conférence constituent également une voie complémentaire à ne pas négliger en vue d'un meilleur accès aux services, mais c'est malheureusement dans les espaces les moins peuplés que la couverture haut ou très haut débit est la moins bien assurée.

Au total, l'enjeu pour ces espaces est de définir et de mettre en place une offre garantie de services publics. Ce pourrait être là un des axes majeurs de contractualisation Etat-Région.

➤ Réduire les inégalités sociales et lutter contre l'exclusion et la précarité

Depuis leur création, sans pour autant que cela soit un objectif affiché dans tous les secteurs, les services publics ont contribué à réduire les inégalités sociales.

Alors que ces inégalités continuent à se renforcer, et qu'une part croissante de la population est touchée par la précarité et menacée d'exclusion, l'ambition renouvelée d'un service public doit être de contribuer à réduire les inégalités sociales et de lutter contre l'exclusion et la précarité.

Cette volonté doit se traduire, bien sûr dans les services « spécialisés » sur ces questions ; mais aussi dans tous les autres : en permettant aux plus démunis d'accéder aux services grâce à une tarification adaptée pouvant aller jusqu'à la gratuité, par une présence et une action sans faille dans les territoires urbains ou ruraux où vivent ces populations et par des politiques d'urbanisme et de logement assurant une réelle mixité sociale.

➤ Développer les moyens de transport et de communication

En dépit de tous les progrès qui pourront être réalisés pour maintenir ou accroître la proximité des services publics, la question de l'accessibilité posera cependant toujours celle des moyens de transports et de communication publics, notamment pour les populations dépendantes ou géographiquement éloignées. L'amélioration de l'accessibilité des services publics en général repose donc pour partie sur la performance de l'un d'entre eux ; le service public de transport.

A cet égard, le premier facteur de progrès est sans doute à rechercher dans une coordination accrue de l'action des différentes Autorités Organisatrices de Transport et de Mobilité afin en particulier de développer l'intermodalité des systèmes de transport au profit de la desserte la plus fine du territoire régional.

Par ailleurs tout développement significatif des e-services passe d'abord par l'équipement de l'ensemble du territoire régional en « Très Haut débit » et l'assistance à l'utilisation.

➤ Assurer un haut niveau de qualité du service rendu et adapter l'offre service aux besoins actuels

Le service public a pour vocation de concourir à l'intérêt général. En cela, sa mission, qu'il s'agisse de la santé, des transports, de l'éducation, de la sécurité... ne se réduit pas à la recherche de la satisfaction de ses publics. Elle passe par des services rendus : accueil, interventions, autorisations... dont la qualité est un élément déterminant du lien entre les citoyens et leurs services publics. Il est donc essentiel que les citoyens soient satisfaits de toutes actions car cette satisfaction est le fondement du respect et de la confiance qui peuvent s'établir entre l'État ou les organismes publics et la population.

La qualité est désormais à juste titre le maître-mot, de l'efficacité des politiques publiques. Faciliter, simplifier, rapprocher, sont des objectifs pour améliorer les démarches de la vie courante. Le nécessaire partenariat entre services publics et avec les citoyens pour une approche globale de l'usager doit plus être pensé de façon concertée en raison même de l'étroite interdépendance de l'ensemble des acteurs.

De ce point de vue, l'amélioration des conditions d'accueil et d'usage des services constitue sans doute un chantier de première importance.

A cet égard, la plus grande attention doit être probablement accordée à la qualité d'un accueil physique qui au-delà de disposer des équipements nécessaires et d'une modulation fonctionnelle et agréable de

l'espace d'accueil, doit aussi privilégier le contact humain dans un double souci de sécurité et d'accompagnement de l'utilisateur. Il s'agit en tout cas d'éviter une déshumanisation accrue des services et de réhabiliter le lien social dans les pratiques du service public.

Ainsi il est en particulier nécessaire, dans nombre de services, de mieux prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite.

Cela étant, d'un point de vue territorial, l'amélioration de la qualité passe peut-être surtout par l'anticipation des évolutions démographiques, l'identification des nouveaux besoins et l'adaptation des services aux attentes des populations installées aussi bien que des nouveaux arrivants. En fait, il s'agit d'abord de placer l'utilisateur au cœur de la définition et des modalités de mises en œuvre des services.

C'est pourquoi il convient d'être vigilant sur la question des effectifs dans les services publics. En effet, si l'accroissement des effectifs des services publics n'est pas nécessairement un gage de qualité, la réduction drastique de ces mêmes effectifs, surtout pour ceux qui sont en contact direct avec les usagers, ne saurait à contrario constituer un objectif compatible avec l'amélioration du service public. Pour autant, l'amélioration de la qualité du service public passe également par un effort soutenu de formation et de qualification de ses agents.

Mais le monde et les modes de vie évoluent. Certaines questions hier traitées dans le champ privé acquièrent désormais une importance majeure au point de susciter une demande nouvelle de service public à laquelle il est nécessaire de fournir une réponse.

- Elargir l'offre de services publics pour répondre aux besoins non ou mal satisfaits

Cela a été souligné plus avant, la demande est aujourd'hui forte pour que dans certains secteurs un service public soit sinon créé, du moins renforcé. Il en est ainsi de l'offre de services à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, à l'accompagnement scolaire, aux personnes âgées, aux demandeurs d'emploi, mais aussi dans le domaine de l'environnement ou de la prise en compte des personnes handicapées.

Dans ces domaines d'expansion potentielle une première évolution positive passe par la coordination des acteurs et des actions déjà engagées dans ces secteurs mais il s'agit également de consolider l'action territoriale par secteur, éventuellement dans le cadre de maisons thématiques consacrées à ces sujets.

Sur nombre de ces besoins sociaux qui émergent dans les territoires ruraux, dans les quartiers urbains, en particulier défavorisés, existent parfois déjà des réponses associatives qui participent du service public.

Dans les domaines éducatifs, sociaux, culturels ou sportifs, la responsabilité des collectivités et de l'Etat est d'offrir aux usagers la continuité et l'égalité attendue d'un service public, étant entendu que la forme juridique de celui-ci relève ensuite de choix politiques (activités municipales, intercommunales, activités associatives par convention, délégation, ...).

Dans une période de solvabilisation de certaines activités sociales dans le cadre des services à la personne et d'une tendance néfaste à la marchandisation de l'éducation et de la culture, le service public y compris élargi au secteur associatif à but non lucratif, doit absolument maintenir une accessibilité pour tous.

➤ Soutenir le développement du tissu associatif

Les associations ont été fortement fragilisées ces dernières années avec une baisse des financements locaux, souvent en lien avec les baisses des dotations aux collectivités, la fin des contrats aidés et le passage d'une logique de subvention à une logique d'appel à projet voire de marchés publics.

Ainsi, le CESER préconise que la Région, en s'appuyant sur le mouvement associatif, soutienne le développement des associations et de leur maillage sur l'ensemble du territoire régional, via notamment la relance du dispositif des emplois mutualisés, abandonné par la Région et qui permettait pourtant le maintien des activités associatives notamment dans les territoires ruraux et aux services des citoyens.

➤ Favoriser le développement des aménités et la gestion économe de toutes les ressources

Les services publics contribuent largement à l'attractivité et au développement des territoires. Cette fonction, si elle n'est pas première dans la majorité des services est souvent déterminante dans de nombreux territoires pour permettre tout simplement d'y vivre ou d'y implanter une activité économique.

Cette contribution au développement et à la qualité du « cadre de vie » ou au développement des « aménités », concept qui définit une nouvelle catégorie de bien public contribuant à l'intérêt public et à l'intérêt général, constitue assurément un nouveau moteur de progrès et de résultat pour les services publics.

Outre cette nouvelle fonction, les services publics, dans leur action, et dans la manière dont ils mobilisent leurs moyens, doivent contribuer à une gestion économe de toutes les ressources et en particulier des ressources naturelles. C'est là aussi un nouvel objectif transversal de progrès pour les services publics.

➤ Adapter les modes de gouvernance et développer la participation des usagers

La raison d'être des services publics est la garantie des droits fondamentaux de la population. En cela, leur réorganisation doit surtout correspondre à une demande, qualitative ou quantitative, de la population. De fait, la participation effective des usagers est indispensable à la notion même de qualité et de services publics. Mais plus globalement c'est sans doute les modalités d'ensemble de la gouvernance des services publics qu'il convient de revoir, notamment sous un angle territorial.

Du point de vue régional, le CESER considère ainsi que la relation du service public au territoire mériterait d'être arbitrée à plusieurs niveaux successifs et complémentaires :

- le niveau du bassin de vie serait dans un grand nombre de cas celui de la définition des besoins mais également, in fine, celui de la plupart des réalisations ;
- sur un plan territorial plus large, le niveau de la zone d'emploi serait celui de la planification et de la mise en cohérence locale des services publics, de la programmation des actions et de l'expression de besoins complémentaires à ceux des bassins de vie ;
- il reviendrait ensuite au niveau départemental d'organiser la concertation et sur cette base, de définir les moyens utiles ;
- au niveau régional seraient dévolues la définition des orientations générales du rapport entre services publics et territoire ainsi que la prospective et l'évaluation.

La performance d'un tel dispositif à plusieurs étages complémentaires suppose en particulier des lieux d'expression des besoins et des structures de concertation efficaces à tous les niveaux :

- les conseils de développement des Pays, PETR et EPCI peuvent sans aucun doute remplir ce rôle au niveau des bassins de vie et des zones d'emploi ;
- le niveau départemental peut quant à lui valoriser le processus partenarial attaché à l'élaboration et au suivi du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)
- au niveau régional, la consolidation des données que le CESER appelle de ses vœux pourrait donner lieu à un rapport périodique de nature à alimenter les réflexions du partenariat régional, notamment dans le cadre de la définition et du suivi du SRADDET.

Il convient donc, aux divers niveaux, d'associer concrètement les représentants des personnels, des usagers, les grands réseaux associatifs concernés à l'élaboration de ces diagnostics, plans d'action, ainsi qu'à la définition des critères et indicateurs.

La charte des engagements réciproques, signée par l'Etat, le mouvement associatif, l'ARF, l'ADF et l'AMF, est un cadre pertinent de bonnes pratiques de fonctionnement entre associations et puissance publique. Le CESER préconise qu'elle soit déclinée en Région.

Il est en tout cas important d'avoir toujours à l'esprit que le consentement de la population à payer un même impôt passe par la possibilité pour elle de bénéficier également des services publics que cet impôt finance.

➤ Développer la concertation avec l'Etat

Cela étant, nombre de services publics relèvent directement de l'Etat, un Etat qui le 13 octobre 2017 a lancé un nouveau plan de transformation du service public intitulé Action Publique 2022 qui ne manquera pas d'avoir des répercussions régionales. Pour le CESER, il est donc indispensable que la Région intègre pleinement les tenants et aboutissants d'Action Publique 2022 dans sa réflexion quant au SRADDET.

Le CESER constate cependant avec regret qu'à ce stade chacun réfléchit et agit de son côté sur des questions pourtant fondamentales pour les territoires. Les politiques qui seront déclinées pourraient ainsi s'avérer contradictoires et incohérentes alors même qu'elles pourraient être complémentaires, voire communes.

Le CESER relève ainsi que le programme Action Publique 2022 :

- vise à développer au maximum l'usage du numérique dans la relation avec les populations,
- projette une décentralisation de services centraux vers la province et, en province, une décentralisation à partir des chefs-lieux régionaux ou départementaux vers des villes de moindre importance administrative,
- envisage et expérimente la délégation aux collectivités territoriales ou à des opérateurs privés d'un certain nombre de missions aujourd'hui remplies par l'Etat.

Sur le premier point ; le développement d'une approche « tout numérique », le CESER estime tout d'abord qu'il serait au préalable nécessaire que l'ensemble des populations bénéficie d'un égal accès au plus haut niveau de connexion. Mais le CESER s'inquiète surtout des conséquences de ce plan sur les populations qu'il qualifie de « hors numérique » à savoir les personnes âgées, en proie à des difficultés financières, à des blocages linguistiques et/ou techniques, quand ce ne sont pas tous les facteurs cumulés. Celles-ci risquent, à l'évidence, d'être dans une très grande difficulté pour accéder à leurs droits et exercer leurs devoirs.

Le CESER ne peut se résoudre à une telle issue et demande donc à l'État et aux collectivités territoriales de prendre leur part de responsabilité afin d'assurer, en coopération, la continuité des services pour l'ensemble des citoyen-nes d'Occitanie par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement, financiers, techniques et humains permettant d'assurer sur le terme, l'aide et l'accompagnement des populations.

Sur le second point, sous réserve de connaître les traductions concrètes de la volonté décentralisatrice affichée, le CESER considère que la Région doit être, si ce n'est associée, ce qui serait pourtant souhaitable, du moins informée du plan de décentralisation des services de l'État. En effet, il serait pour le moins paradoxal que l'État développe une nouvelle offre de services dans des lieux qui seraient différents voire concurrents de ceux que la Région veut promouvoir dans le cadre du SRADDET.

Pour le CESER, l'aménagement du territoire en matière de services publics doit résulter d'une association des politiques de l'État, de la Région mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Il en va ainsi par exemple de la pertinence des Maisons de Santé ou des MSAP (Maisons de Services Aux Publics) que l'État entend développer sur tous les territoires. Ces « Maisons » qui ne sauraient se substituer aux services déjà en place doivent en effet pleinement rendre l'intégralité des services publics qu'elles remplacent.

Sur le dernier point, à savoir les transferts de missions de l'État vers les collectivités territoriales, le CESER invite la Région à en mesurer les effets dans le cadre du SRADDET et au-delà. Ainsi l'expérimentation lancée par l'État d'agences comptables dans les collectivités territoriales n'est pas neutre tant du point de vue budgétaire que du service aux populations et à l'aménagement du territoire. Il en va de même par exemple des services de Pôle Emploi, des Finances Publiques qui ont la plus large couverture publique sur les territoires ou du handicap via les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées).

D'autres mesures telle, pour la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), la suppression intégrale des paiements en numéraire va directement toucher les populations sur les territoires et en particulier les plus fragiles (paiement des cantines, loyers, centres-aérés,...). Les usagers seraient redirigés pour leurs paiements en numéraire vers La Poste, les banques ou d'autres services marchands pour payer un service assuré par ailleurs par une autorité publique.

Au regard de l'ensemble de ces mesures et projets, le CESER souhaite en tout cas cohérence et action. A ces fins, il demande que soient initiée au plus tôt une concertation multilatérale entre l'ensemble des acteurs que sont l'État, les collectivités territoriales, les usagers et les salarié-es. Le CESER, représentant la Société Civile, estime avoir toute sa place dans un tel processus.

1.3. Mobilités – Garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers

1.3.1. Constats et problématiques

Région la plus attractive de France métropolitaine, l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée connaît depuis un demi-siècle une croissance démographique remarquable. Au cours des dernières années, la région a ainsi gagné 52 000 habitants supplémentaires par an et cette progression est, selon toute vraisemblance, appelée à se poursuivre d'ici 2030. Les besoins de transport et de communication iront donc croissant, même s'ils doivent être envisagés en tenant compte du changement climatique, ou de la hausse du prix des énergies fossiles. Cet essor démographique lié au dynamisme économique et à la qualité du cadre de vie de la région recouvre cependant de fortes disparités territoriales. La population se concentre en effet très majoritairement dans les principaux pôles urbains, singulièrement ceux de l'arc méditerranéen (villes en chapelet le long du littoral), à commencer par Montpellier, et ceux de l'aire d'influence toulousaine et en premier lieu à Toulouse. Cette polarisation des populations, mais aussi des activités et des richesses, autour des agglomérations est en elle-même génératrice d'échanges et entraîne une multiplication des déplacements interurbains, y compris à longue distance quand il est question de réseaux métropolitains ou de commerce international. L'étalement urbain qui accompagne ce mouvement de polarisation, induit, quant à lui, une explosion des déplacements de proximité, intra et périurbains, avec des migrations pendulaires de populations de travailleurs citadins qui recherchent à l'extérieur, soit un meilleur cadre de vie, soit des loyers abordables. Au total, le dynamisme démographique de la région se conjugue donc avec la concentration de la population et des activités, la métropolisation et l'étalement urbain pour générer une augmentation très sensible des besoins de transports et de communications de toute nature. Le maintien voire le renforcement de l'attractivité, de la compétitivité mais aussi de la cohésion territoriale de la région passe par la prise en compte et la satisfaction de ces besoins.

Pour ce faire, la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dispose d'un réseau diversifié d'infrastructures de transports où tous les modes – routier, ferroviaire, fluvial, maritime, aérien – sont présents. Elle est ainsi dotée :

- d'un réseau routier et autoroutier national de plus de 2300 km dont 1200 km d'autoroutes ;
- d'un réseau ferroviaire de qualité très variable (électrification, double voies...) d'environ 2900 km au sein duquel les Lignes à Grande Vitesse (LGV) ne font pour l'heure que de timides incursions (sur la partie Rhodanienne et littorale). Ce réseau compte 292 gares ou points d'arrêt ;
- de neuf aéroports assurant des liaisons commerciales régulières, par ordre d'importance de trafic: Toulouse, Montpellier, Carcassonne-Sud de France, Tarbes-Lourdes-Pyrénées, Perpignan-Sud de France, Béziers-Cap d'Agde, Nîmes-Arles-Camargue-Cévennes, Rodez, Castres-Mazamet ;
- de trois ports de commerces: Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres qui constituent autant de portes vers les pays riverains de la Méditerranée ;
- d'infrastructures fluviales: canal du Midi et canal du Rhône à Sète, avec un port fluvial à Laudun l'Ardoise.

Le déploiement en cours du Très Haut Débit numérique sur l'ensemble du territoire de la région peut par ailleurs proposer des offres complémentaires fort utiles en termes de communication.

Pour autant, l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est aujourd'hui la région métropolitaine dont le réseau routier national (routes nationales+autoroutes) est le moins dense¹, notamment pour l'intérieur de la Région (2,88 km/100km). Corse mise à part, la région est d'ailleurs dans la même situation en ce qui

¹ 3,2 km/100 km², la moyenne pour la France métropolitaine étant de 3,9 km/100 km² (sources : SoeS, SETRA – 2013)

concerne le réseau ferroviaire¹. De fait, la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par un maillage relativement lâche hétérogène en grandes infrastructures de transport terrestres. Certains axes routiers et ferroviaires sont ainsi saturés ou proches de la saturation (Nîmes-Montpellier vers Perpignan ou Toulouse) tandis que de larges parties du territoire (Sud Massif Central, Pyrénées), à l'écart des principaux axes, restent à plus d'une heure et demi des métropoles et de leurs services.

Dans la région, la voiture est de loin le mode de transport privilégié. En 2008, elle était utilisée dans plus de 70% des déplacements en semaine, soit un usage supérieur à l'ensemble des régions de province. Les habitants de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée recourent par contre moins aux transports collectifs et aux modes de transport actifs, à pied ou en vélo. Mais les différences d'un espace à l'autre sont considérables. Les comportements les plus vertueux au regard d'une mobilité durable s'observent sans surprise en ville: moins de déplacements et une part plus importante des transports collectifs, du vélo et de la marche à pied, mais ce sont aussi les territoires les mieux équipés. A l'opposé, la voiture individuelle est largement privilégiée dans les périphéries des agglomérations avec un nombre de déplacements plus important. L'espace rural se situe dans une situation intermédiaire en dépit d'un plus faible développement des transports collectifs.

La position géographique de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en fait un espace important pour le trafic de marchandises national, entre le sud-ouest et l'est de la France, mais plus encore pour le trafic international, entre la péninsule Ibérique et le reste de l'Europe. L'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est ainsi une région de transit, notamment le long du littoral méditerranéen. Plus globalement, les flux de transport de marchandises s'élèvent à environ 200 millions de tonnes et sont légèrement déséquilibrés au détriment des flux sortant.

C'est dans ce contexte d'ensemble, et avec le souci d'une mobilité durable prenant en compte les nécessités de transitions écologique et énergétique, que la future Région doit assumer la position de chef de file que lui confère la loi MAPTAM² en matière de transport et d'intermodalité et, notamment, la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional de l'Intermodalité.

1.3.2. Enjeux et Orientations

Alors que la performance économique et le développement social d'un territoire de même que son attractivité sont aujourd'hui fonction de sa capacité à conjuguer étroitement ses ressources propres, à commencer par ses ressources humaines, et à s'enrichir d'échanges avec l'extérieur, l'efficacité des systèmes de communication et d'échanges doit être considérée comme une priorité à toutes les échelles d'aménagement du territoire, du niveau local au niveau national et européen.

L'ouverture interrégionale, nationale, européenne et internationale de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

En dépit d'une bonne qualité de desserte aérienne, malgré un aéroport de Montpellier sous-dimensionné au regard de l'importance de la Métropole, et des progrès significatifs réalisés au cours des trois dernières décennies quant aux infrastructures de communication terrestres, le désenclavement et l'ouverture interrégionale de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée restent encore à parfaire sur plusieurs points. Au regard des engagements pris au plan national, il est certes possible de considérer que, sur la base des besoins actuels, le désenclavement routier de la région devrait être prochainement achevé. Mais d'ici là, il faudra toutefois réaliser l'aménagement complet à 2x2 voies de l'axe Toulouse-Lyon via

¹ 4 km/100 km², la moyenne pour la France métropolitaine étant de 5,4 km/100 km² (sources : RFF – 2013)

² Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014

Albi, Rodez et Mende, indispensable à l'irrigation et au développement des territoires du sud Massif Central, et, dans une perspective d'amélioration des relations avec l'Espagne, celui de la RN 20 du sud de Toulouse jusqu'en Catalogne ainsi que, complémentirement, l'achèvement des aménagements prévus de la RN 116 de Perpignan à Bourg-Madame.

Cela étant, si le désenclavement routier est en relativement bonne voie, rien de significatif n'est encore vraiment acquis dans le domaine ferroviaire. Ainsi, la réalisation des Lignes ferroviaires à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse et le chaînon manquant Montpellier-Perpignan doit être encore ardemment soutenue pour constituer un réseau à grande vitesse structurant à l'échelle du territoire. Quant à la liaison Toulouse-Narbonne, elle est pour l'heure renvoyée sine die.

La grande vitesse n'est cependant pas tout. En dépit des importants travaux dont il fait l'objet pour en maintenir le niveau de desserte, l'axe ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse reste en attente d'un projet de modernisation ambitieux qui permette une amélioration significative de la desserte du sud-ouest du Massif Central tout en offrant une alternative crédible aux axes nord-sud de la façade atlantique et de la vallée du Rhône en matière de transport de marchandises et en confortant les chantiers de transport combiné toulousains. Mais le plus inquiétant est sans doute l'incertitude qui pèse sur l'avenir d'un certain nombre de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) intéressant la région et la fâcheuse tendance de l'Etat d'en reporter la responsabilité et donc la prise en charge sur les Régions.

En matière de transport de marchandises, la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée bénéficie par contre du développement de l'autoroute ferroviaire Perpignan-Bettembourg et de son considérable potentiel de report modal. A cet égard, le CESER demande à la Région de faire preuve de la plus grande vigilance pour que le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) soit mixte (voyageurs/marchandises) de bout en bout. Le choix actuel du report du fret sur la ligne littorale menacée de submersion paraît, en effet, inacceptable.

Par ailleurs, pour tenir effectivement compte d'un trafic fret transpyrénéen qui représente déjà plus du double de celui qui franchit les Alpes françaises, la réalisation d'une Traversée Centrale des Pyrénées par ferroutage, ouverte au transport de voyageurs et de marchandises, respectueuse de l'environnement pyrénéen, étroitement intégrée à des réseaux ferrés efficaces des deux versants du massif et cohérente avec les possibilités de desserte nord-sud des Régions intérieures françaises et espagnoles a cependant été inscrite parmi les priorités du Réseau Européen de Transports (RTE-T). En toute hypothèse, le chemin menant à sa réalisation restera très long.

Le renforcement des infrastructures pour décloisonner le territoire et l'accès aux principales aires urbaines

La question de l'ouverture interrégionale, nationale, européenne et internationale de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ne saurait toutefois masquer les besoins importants qui restent à satisfaire en ce qui concerne les communications à l'intérieur de la région.

En effet, un développement solidaire du territoire régional suppose un système de relations fluides qui permette d'accroître les capacités d'échanges et donc les espaces de proximité sans lesquels, les équipements et les "excellences locales" ne seront pas pleinement valorisés. Dans ce sens, un effort considérable reste à réaliser pour achever l'amélioration du réseau routier principal à partir de Toulouse ainsi que celle des principales voies de dessertes des avant-pays méditerranéens mais encore celle d'un réseau routier régional d'interconnexion accordant une plus grande attention aux relations directes entre villes moyennes, y compris certains axes départementaux.

Dans la perspective du développement des transports collectifs régionaux, mais également de la construction d'un réseau logistique régional à même de satisfaire les besoins de l'économie locale, il est également essentiel de moderniser, ou pour le moins de maintenir en bon état de service l'ensemble des infrastructures ferroviaires existantes et notamment les lignes parcourues par les trains « intercités » ou « Trains d'Equilibre du Territoire ».

Il n'est pas possible enfin, compte tenu de la structure du territoire régional et de celle des réseaux de communication qui l'irriguent, d'ignorer les problèmes de congestion posés au niveau de l'agglomération toulousaine d'une part et des principales villes du littoral méditerranéen d'autre part. Ces phénomènes de congestion qui, au-delà des difficultés induites au plan local, pénalisent l'ensemble des communications régionales, doivent trouver solution dans des mesures d'organisation et de gestion des déplacements locaux et la réalisation de infrastructures utiles et notamment celles inscrites dans les volets routiers des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

Le développement de l'intermodalité et des Nouveaux Services à la Mobilité

En complémentarité avec l'automobile, les réseaux de transport collectifs qu'ils soient urbains, ruraux, régionaux, nationaux ou européens, sont de fait interdépendants. Leur coordination est donc déterminante et ceci d'autant plus que les déplacements considérés sont courts, ce qui est le plus souvent le cas s'agissant des transports régionaux.

Ce constat plaide pour le renforcement d'un partenariat entre les différents acteurs du transport collectif régional, à commencer par les différentes Autorités Organisatrices de Transport (AOT) et Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), dont les priorités opérationnelles doivent être :

- La promotion de l'ensemble du réseau au niveau des points d'accès, fondée notamment sur la mise en place d'une information intermodale, le développement d'une offre globale de transport (bagages, services spécifiques...) et la recherche d'une commercialisation plus intégrée (billetterie, tarifs...).
- La requalification de l'accueil dans les gares routières et ferroviaires, voire maritimes, ainsi que dans les stations urbaines, par la modernisation des bâtiments, le traitement de leur environnement et de leurs accès tant au niveau des aménagements d'échange (parkings, consignes "deux roues"...), que de la sécurité (passerelles...), l'adaptation des équipements notamment aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, le maintien d'une présence humaine à même d'informer, de commercialiser, d'assurer le contrôle du trafic et de rassurer. Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Baillargues (34) constitue un exemple intéressant en la matière.
- L'amélioration des correspondances et des rabattements par une cohérence renforcée des différents services (limitation des services en double emploi, intégration des transports scolaires...) et une meilleure relation dans le temps entre transports locaux (urbains ou ruraux), départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux.
- Le développement de connexions physiques intermodales en portant une attention particulière à l'accès aux transports urbains (et pas seulement aux transports en site propre), à la desserte par transports collectifs des aéroports et de la gare maritime de la région, à l'amélioration des relations entre gares routières et ferroviaires.
- L'extension des Périmètres de Transports Urbains pour les porter à la dimension réelle des aires urbaines.
- Le développement d'un partenariat interrégional pour les services aux marges de la région.
- La poursuite d'une tarification unifiée ainsi que le maintien et le développement des tarifications spécifiques à la Région, notamment par la mise en place au niveau régional d'un système tarifaire multimodal du type « pass navigo ».

Plus globalement, il convient d'insister sur l'importance du respect de l'offre, c'est-à-dire le respect des horaires, des tarifs, des services..., ainsi que sur la nécessité d'assurer un suivi permanent et de développer la concertation avec les usagers.

Par ailleurs, les nouveaux services à la mobilité (covoiturage, auto-partage, centrales de mobilité...) sont à prendre en compte dans une perspective de complémentarité avec les offres de transports collectifs (urbains, interurbains, régionaux).

Transports et Logistique

Au coeur d'importants courants d'échanges nationaux et européens (flux de transit représentant jusqu'à 40% des circulations sur les autoroutes), voire internationaux, et par ailleurs peu génératrice de flux de transport, en dépit de son dynamisme économique et démographique, la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se trouve en effet particulièrement exposée aux conséquences des évolutions en cours et en particulier de la concentration des entreprises du secteur et de la massification des trafics de marchandises. Pour la région, ce qui est en cause au travers de ces évolutions n'est ainsi rien moins que la « délocalisation » des activités de fret régionales, une marginalisation accrue d'une large part du territoire régional et une fuite en avant dans une logique du « tout en camion » sans doute intenable sur le long terme. La région n'est cependant pas condamnée à regarder passer les flux de camions (exemple : jusqu'à 10 000 camions par jour sur l'autoroute A9, soit un taux de poids lourds compris entre 16% et 27%). En raison de ses compétences en matière de développement et d'animation économique ou bien d'aménagement du territoire, elle est en effet pleinement fondée à prendre des initiatives dans ce domaine en développant l'intermodalité pour le transport de marchandises et en favorisant le développement d'une filière logistique performante.

Le développement des communications numériques

Les réseaux de communication électronique jouent également un rôle significatif pour compenser les inconvénients dus aux distances et à la faible densité. L'étroitesse relative des marchés des zones à faible densité de population et les coûts élevés des investissements en infrastructures de télécommunications qui en résultent peuvent cependant entraîner de moindres niveaux de performances et des tarifs élevés, ce qui handicape la compétitivité. Dans nombre de domaines (télétravail, cours par correspondance, télé médecine, ...), le fait de pouvoir accéder à des prestations de service de haute qualité à des prix abordables est pourtant un facteur décisif pour le développement. La couverture complète du territoire par les techniques les plus avancées dans les domaines utiles (voix, données, images) est à cet égard un enjeu premier.

1.3.3. Préconisations à moyen et/ou long terme

➔ **Assurer la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional**

Le très haut débit est devenu une condition primordiale de création et de développement d'activités économiques et l'un des premiers critères d'attractivité du territoire. Or, malgré des progrès importants, certains territoires d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée sont encore loin d'en disposer. De fait, il s'agit là d'une problématique essentielle pour l'aménagement et le développement futur de la région, qui, mal prise en compte, peut être cause de fracture à la fois sociale et territoriale. Pour les années à venir, le défi est donc bien d'équiper au plus vite l'ensemble du territoire de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit.

Il convient toutefois de souligner la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du très haut débit à la seule dimension technique. Compte tenu des répercussions des technologies numériques en matière d'organisation du travail, de relations sociales, d'accès aux marchés, ... la sensibilisation, la mobilisation et la formation des acteurs ; économiques et sociaux constituent en effet des enjeux tout aussi importants à prendre en compte. Pour être efficace, l'action engagée en matière d'aménagement numérique de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée doit être accompagné d'un plan régional de formations aux usages tant à l'intention des particuliers que des entreprises.

Le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional associé à l'excellence régionale en matière d'usage du numérique (Montpellier et Toulouse ont été labellisées "French Tech" en 2015) doit d'ailleurs permettre l'émergence de nouvelles pratiques en matière de communication numérique pour faire de la région une référence européenne en matière d'échange de données.

Enfin, pour éviter que la réparation de la "fracture numérique" ne provoque une "fracture sociale", les acteurs publics, dont la Région, doivent maintenir et renforcer les services aux populations, notamment celles qui sont les plus fragilisées par les évolutions technologiques.

➔ **Améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires**

Les besoins d'investissements en la matière sont parfaitement reconnus, et parfois de longue date, tant en ce qui concerne le réseau ferroviaire assurant les relations nationales ou régionales que pour ce qui est du réseau routier structurant. Beaucoup reste néanmoins à faire pour doter l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée d'infrastructures de communication performantes, à la hauteur de ses ambitions et de son potentiel de développement, notamment :

- la réalisation des Lignes à Grande Vitesse (LGV) à même de structurer le territoire de la nouvelle région : la réalisation de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, le chaînon manquant que constitue la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan et, plus globalement, la promotion au niveau européen d'un corridor D dédié au fret sur cet axe;
- la modernisation des axes ferroviaires majeurs que sont : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Clermont Ferrand-Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont Ferrand-Nîmes-Marseille ;
- l'aménagement à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières de la liaison Toulouse-Castres et l'amélioration de son prolongement routier vers St Pons et Béziers ;
- l'achèvement de la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un PDMI, notamment la mise à 2x2 voies des axes Toulouse-Rodez-Mende-Le Puy en Velay-Saint Etienne, Toulouse-Auch, Nîmes-Alès et Tarbes-Lourdes mais aussi l'aménagement de la RN 21 (Limoges-Agen-Auch-Tarbes-Lourdes) et celui des liaisons transfrontalières (Toulouse-Puigcerda, RN 116, RN 125) ;

- La réouverture ou modernisation des 6 lignes ferroviaires retenues à l'issue des EGRIM et confirmées lors de la signature de la convention TER : les lignes Montréjeau-Luchon, Rodez-Séverac maillon central des liaisons d'aménagement au sein de la nouvelle Région Occitanie avec les axes Mende-Rodez-Toulouse et Figeac-Rodez-Béziers, Carcassonne-Quillan, Ales-Bessegès, rive droite du Rhône et le train jaune ;
- la poursuite de la réhabilitation et l'optimisation du réseau ferroviaire régional pour, d'abord, assurer partout sa pérennité et, ensuite, accroître ses capacités, notamment dans l'agglomération toulousaine et le long du littoral méditerranéen, pour répondre au développement du TER ;
- la réutilisation du réseau capillaire ferroviaire non exploité, dans la perspective de la transition énergétique, et singulièrement de l'exploitation du train à hydrogène. Sur ce réseau qui permet une irrigation des territoires périurbains et ruraux, le train à hydrogène limiterait en effet l'émission de gaz à effet de serre et réduirait le coût des transports pour les citoyens.

La réalisation de ces infrastructures doit toutefois être envisagée dans le plus parfait respect du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE).

Enfin, la Région devra mettre en œuvre sa stratégie aéroportuaire en veillant à l'équilibre et la complémentarité des nombreuses plate-formes ainsi qu'à l'accompagnement du développement international de Toulouse-Blagnac et de Montpellier, avec un nécessaire renforcement de ce dernier, aujourd'hui sous-dimensionné au regard de l'importance de l'aire urbaine.

→ Développer l'intermodalité en faveur des modes de déplacements respectueux de l'environnement

Le souci de l'intermodalité mis en avant précédemment, le renforcement du potentiel du réseau de transports collectifs régional relève tout autant de progrès dans le domaine de l'offre de transport et d'un investissement soutenu sur les réseaux, en particulier ferroviaire. La Région devra ainsi poursuivre des objectifs ambitieux en matière de développement d'une offre ferroviaire périurbaine et axée sur le rapprochement des nombreux pôles urbains (notamment les Métropoles de Toulouse et de Montpellier) et la desserte des autres territoires.

Plus généralement, le renforcement de l'attractivité des transports collectifs passe par :

- L'adaptation des services et en particulier la généralisation du cadencement, l'accélération des fréquences et des temps de parcours, le développement des services interurbains, l'amélioration des rabattements complémentaires,
- L'amélioration des infrastructures afin d'amener le réseau à un niveau de qualité compatible avec les standards que sont aujourd'hui les lignes T.G.V., les autoroutes..., et d'améliorer le réseau capillaire,
- La poursuite du renouvellement et la modernisation du matériel roulant aussi bien urbain qu'inter-urbain, routier que ferroviaire,
- L'évolution des réseaux et des services afin d'assurer la desserte par transports collectifs des principaux pôles d'attraction de la région, qu'il s'agisse de stations touristiques, de lieux publics d'intérêt régional (universités, hôpitaux...) ou bien encore des principales zones d'activités économiques, industrielles ou tertiaires.

Plus globalement, il s'agit aussi:

- de réduire les déplacements par la planification urbaine, les règlements d'urbanisme ainsi que par la mise en œuvre d'une organisation équilibrée du territoire et la relocalisation d'activités au travers notamment des Zones d'activités d'Intérêt régional ;
- de s'appuyer sur le développement du numérique et des téléactivités pour minimiser les déplacements physiques ;

- de réaliser les infrastructures et équipements favorables au développement des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo, roller...) et d'en encourager la pratique ;
- de promouvoir les Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) et les Plans de Déplacement d'Administration (PDA).

La future politique publique de mobilité durable des habitants devra se construire autour d'un équilibre entre accroissement de l'offre de transport public, régulation des circulations via des outils réglementaires ou tarifaires et prise en compte du numérique pour favoriser le développement des Nouveaux Services à la Mobilité (NSM) tels que le covoiturage ou l'autopartage. Plus généralement, la mise en service d'une véritable « centrale de la mobilité » au niveau régional (ex : www.mobimipy.fr) permettra de regrouper les informations liées aux déplacements et d'offrir une plateforme informatique regroupant les offres de transports collectifs (trains, tram, bus), transports à la demande des AOT, autopartage et offres de covoiturage.

Enfin, une des clés de la réussite tient dans la capacité de la Région à écouter, analyser et valoriser l'expérience directe des usagers qui pratiquent les transports au quotidien. Certaines questions comme l'intermodalité réelle, ou les difficultés liées aux "derniers kilomètres" (du domicile au transport en commun le plus proche), ne sauraient être appréhendées sans faire appel au témoignage des usagers eux-mêmes.

→ Relever le défi de la logistique

Compte tenu de l'importance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux attachés aux évolutions des activités de logistique et de transport de marchandises, six axes d'intervention sont à conjuguer :

- le renforcement de la maîtrise régionale du fret en soutenant le développement des partenariats entre acteurs régionaux du fret : chargeurs, logisticiens et transporteurs qui ont indubitablement un intérêt commun à conforter la place logistique d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ;
- l'optimisation du flux de transport de marchandises par une aide au conseil logistique et la promotion des solutions modales dont le bilan social et environnemental est le meilleur notamment le transport combiné rail-route ;
- la valorisation de la place logistique d'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée par l'affirmation du positionnement stratégique de la plateforme toulousaine (Eurocentre-Saint Jory-Fenouillet ...) en tant que port sec de la région intérieure, la coordination des principaux pôles logistiques, ainsi que par la planification d'un réseau relativement sélectif de plateformes logistiques locales, le positionnement de la région (Nîmes-Garons) dans le projet Eurocarex ;
- la réalisation des infrastructures nécessaires : le maintien et l'amélioration des infrastructures ferroviaires existantes, mais aussi le développement du réseau, si nécessaire (contournement ferroviaire de Toulouse, embranchements ferroviaires des parcs d'activité...);
- le renforcement du volet "logistique urbaine" d'un SRCAE prescriptif pour structurer la livraison du dernier kilomètre, mettre en oeuvre une stratégie cohérente pour réguler la circulation à l'échelle d'une agglomération dans le cadre des PDU et offrir des solutions crédibles aux transporteurs telles que des plates-formes de stockage et d'entreposage au niveau des plates-formes ferroviaires des gares centrales ou bien en périphérie des centres villes et à proximité des échangeurs routiers ;
- le développement de l'information sur le transport de marchandises.

➔ ***Améliorer la gouvernance régionale***

La nouvelle Région devra assumer une position de chef de file en matière de transport et d'intermodalité dans le cadre des nouvelles compétences liées à la loi MAPTAM (élaboration d'un Schéma Régional de l'Intermodalité) et des nouveautés issues de la loi NOTRe (transfert des transports interurbains et scolaires des Conseils Départementaux à la Région).

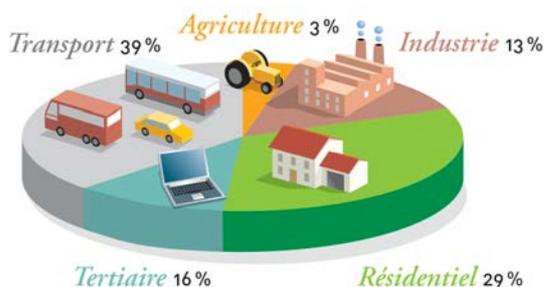
Compte tenu de la multiplicité des acteurs, il s'agit enfin de mettre en place les éléments d'une gouvernance régionale efficace, notamment par la création d'un syndicat mixte de type SRU afin de mieux coordonner l'action des différentes AOT et AOM au niveau régional.

2. Les préoccupations associées du changement climatique et de la biodiversité : Ménager les services écosystémiques

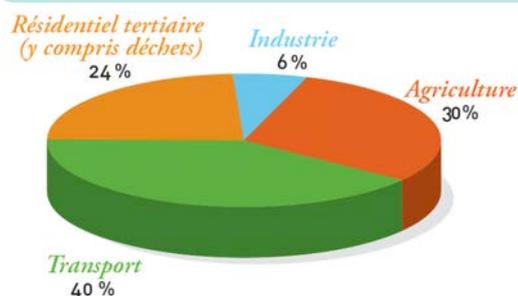
La construction d'une offre d'habitat, de services et de mobilités de nature à répondre aux besoins et aux attentes de l'actuelle population d'Occitanie/Pyrénées-méditerranée tout en constituant un facteur d'attrait pour de nouveaux arrivants potentiels ne saurait être envisagée sans considérer la nécessaire soutenabilité à long terme des stratégies mises en œuvre à cette fin. Or, aujourd'hui en Occitanie, l'habitat, les services et les transports sont non seulement les secteurs les plus consommateurs d'énergie finale et des producteurs de gaz à effet de serre (GES) de premier plan mais ils sont également les principaux facteurs d'une artificialisation excessivement rapide du territoire qui nuit gravement à la biodiversité et aux services écosystémiques liés aux sols (production alimentaire, régulation du climat, régulation des crues, épuration de l'eau ou de l'air...). Dans la perspective d'un développement durable, il est donc indispensable de penser leur évolution en fonction des enjeux climatiques et de biodiversité.

En 2014, le secteur du transport représentait ainsi 39% de la consommation d'énergie finale de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, celui du résidentiel 29% et celui du tertiaire 16%¹. A eux trois, ces secteurs étaient donc responsables de plus des quatre cinquièmes de la consommation régionale. Dans le même temps, ils étaient également responsables de près des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de la région, précisément 64%, à raison de 40% en ce qui concerne le transport et de 24% pour les bâtiments, résidentiels et tertiaires réunis.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR EN OCCITANIE EN 2014



ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEUR EN OCCITANIE EN 2014



L'habitat, les services et les transports sont par ailleurs les principaux responsables d'une artificialisation du territoire régional qui, entre 2006 et 2015, a augmenté de près de 60 000 ha², à un rythme bien supérieur à celui de la croissance démographique pourtant forte de la région, chaque nouvel habitant entraînant en quelque sorte l'artificialisation de plus de 1200 m² supplémentaires. De fait, l'artificialisation de l'espace régional résulte beaucoup plus de l'étalement urbain que de l'augmentation de la population.

Ainsi, malgré les efforts de densification de certains territoires, la région connaît globalement un étalement urbain important qui a non seulement pour effet d'entraîner le recul des terres agricoles et des milieux naturels et d'accroître leur fragmentation mais aussi de favoriser une certaine spécialisation de fonctionnelle des espaces qui s'accompagne d'une augmentation des

¹ Cf. Les chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée – Données 2014-2015 – Edition 2016 – OREMIP Observatoire régional de l'énergie

² Source : Agreste – Enquête TERUTI

déplacements automobiles et de l'accroissement en conséquence des émissions de gaz à effet de serre.

Nonobstant les problématiques économiques et sociales dont elle est porteuse, l'évolution de l'occupation du territoire, physique et fonctionnelle, est effectivement, en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, une question cruciale aussi bien du point de vue du changement climatique que de la biodiversité. A ce titre, elle constitue, sans doute, une entrée privilégiée pour définir localement une action publique intégrée qui transcende les actions plus sectorielles menées dans le cadre de la politique climatique (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, gestion des ressources en eau, ...) et dans celui de la biodiversité (protection des espaces et des milieux, sauvegarde des espèces menacées...).

De ce point de vue, le CESER Occitanie soutient donc l'intérêt, au niveau régional, d'une action publique dont, outre la limitation des impacts négatifs directs des activités humaines et le progrès des connaissances pour informer et former à la prise en compte des défis liés au climat et à la biodiversité, l'ambition serait de construire des territoires de vie quotidienne plus économes, plus autonomes et plus solidaires par la promotion de la proximité dans toutes les activités économiques et sociales, et son corollaire, le développement de la multifonctionnalité (au sens de la mixité fonctionnelle et sociale) de l'espace.

Une telle ambition renvoie à un triple enjeu opérationnel :

- Maîtriser l'étalement urbain,
- Améliorer la performance énergétique des territoires,
- Promouvoir un développement économique et humain sobre en ressources (sols, énergie, eau, biodiversité) et sécurisé par rapport aux risques.

Le CESER souhaitait détailler les voies et moyens qu'il envisage pour relever ces multiples enjeux. Les délais impartis pour rendre cette contribution ne lui ont pas permis. Il se propose donc d'y revenir dans le cadre d'une seconde et prochaine contribution à l'élaboration du SRADDET.

POUR NE PAS CONCLURE...

Avec cette contribution à l'élaboration du SRADDET « Occitanie 2040 », le CESER s'est appliqué à répondre très précisément à la saisine que le Conseil Régional lui a adressée. De fait, il est indispensable que l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée relève le défi de son attractivité non seulement pour prendre en compte les enjeux induits par son attraction mais également pour développer encore les qualités qui font son attrait.

Face à ce défi, le CESER avance que les problématiques de l'habitat, des services et des mobilités sont déterminantes. Encore faut-il les considérer comme un ensemble indissociable dont il faut d'ailleurs confronter les évolutions souhaitables à ce qui est soutenable du point de vue du climat et des ressources naturelles à commencer par la biodiversité.

Le CESER n'a malheureusement pas pu aller au bout de cette réflexion dans les délais impartis. Pour achever son analyse, il prévoit donc une seconde contribution qui sera d'ailleurs mise à profit pour aborder les autres défis identifiés par le Conseil Régional.

Cela étant, même inaboutie, la présente contribution met en exergue une nécessité absolue : le besoin de concertation et de partenariat régional. Quels que soient les questions abordées, cette nécessité revient en effet systématiquement comme la principale clé de la réussite.

C'est la raison pour laquelle le CESER souhaite qu'au-delà de l'immense travail déjà effectué, la concertation régionale mise en place pour l'élaboration du SRADDET, se poursuive pour sa mise en œuvre et son suivi.

Tout l'enjeu est en effet de faire du SRADDET un projet de territoire porté et partagé par les acteurs institutionnels, la société civile organisée et les habitants de la région. Relever le défi de l'attractivité en est évidemment une dimension importante mais plus encore une condition.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Saisine du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E



Montpellier, le 26 SEP. 2018

**MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
18 ALLEES FREDERIC MISTRAL
31077 TOULOUSE CEDEX 4**

NOS RÉF. : CD/SM/PP/SIS/NEY/TV/ D18-06625
AFFAIRE SUIVIE PAR : Sandrine ISSA-SAYEGH
CONTACT : sandrine.issa-sayegh@laregion.fr
Tél.: +33 (0)4 67 22 90 47

OBJET : Saisine CESER

Annexes : 1- Note de présentation Occitanie 2040
2- Synthèse du projet de rapport d'objectifs

Monsieur le Président,

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée élabore actuellement son SRADDET « Occitanie 2040 ». Vous étiez présent le 2 octobre dernier pour le lancement officiel de la démarche Occitanie 2040.

Plus qu'un simple schéma, Occitanie 2040 constitue une opportunité pour enrichir notre projet régional et construire une **stratégie d'avenir partagée** au service de **l'égalité des territoires**. Il est aussi créé pour fédérer et faciliter la construction d'une **identité commune** et appuyer la mise en œuvre de l'ensemble des politiques sectorielles.

Au-delà des obligations réglementaires, j'ai souhaité mettre en place une concertation élargie pour Occitanie 2040. Grâce au renforcement de l'animation et au dialogue territorial, cette démarche permettra d'améliorer l'action publique de la Région envers ses territoires, en prenant en compte leurs spécificités. Il me semble en effet essentiel que cette démarche, majeure pour l'avenir de notre Région, soit co-construite avec tous les territoires et acteurs de l'aménagement.

Dans cette perspective, j'ai l'honneur de solliciter le CESER en sa qualité d'assemblée consultative représentant les acteurs socio-économiques de la Région pour rédiger une contribution permettant d'alimenter et d'enrichir la réflexion globale en cours, sur l'élaboration du SRADDET – Occitanie 2040.



NOTES DE RÉUNION

Toulouse 22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France 33 (0)5 61 33 50 50	Montpellier 201, av. de la Pompiègnane - 34064 Montpellier cedex 2 France 33 (0)4 67 22 80 00
---	--



laregion.fr

Cette contribution portera plus précisément sur le défi de l'attractivité.

Ce défi vise à faire émerger de nouveaux modèles de développement humain et d'organisation de l'accueil pour permettre à chacun d'accéder aux ressources nécessaires à des trajectoires de vie réussies. Il s'agit aussi, en fonction des caractéristiques des territoires, de faire évoluer les modèles d'occupation de l'espace vers des formes plus denses, mieux reliées aux transports collectifs, et plus efficaces au plan climatique et énergétique.

Suite aux différentes phases de concertation qui se sont d'ores et déjà tenues, des premiers objectifs ont été identifiés. Vous en trouverez une synthèse en pièce jointe qui pourra servir de socle à vos réflexions.

Cette contribution est attendue pour mi-décembre 2018.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA

REGION OCCITANIE

Le rapport d'Occitanie 2040

Version synthétique



Les 3+1 défis

Le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au **changement climatique**

Les populations

Le défi de l'attractivité
(pour accueillir bien et
durablement)

Les territoires

Le défi des coopérations
pour garantir l'égalité
des territoires

Les activités

Le défi du rayonnement
régional au service de
tous

*Les cases en vert dans le document sont particulièrement concernées
par le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au
changement climatique*

Les populations

Le défi de l'attractivité (pour accueillir bien et durablement)

Objectifs généraux	Accueillir en favorisant le développement et la promotion sociale	Accueillir dans l'excellence environnementale	Accueillir dans une région en transition énergétique
	Objectif thématique 1.1	Objectif thématique 1.4	Objectif thématique 1.7
	Mobilités Garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers	Foncier Réduire progressivement le rythme de consommation des sols pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2040	Consommation du bâti Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »
Objectifs thématiques	Objectif thématique 1.2	Objectif thématique 1.5	Objectif thématique 1.8
	Services Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation	Risques Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs	Consommation transports Baisser d'ici 2040 de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »
	Objectif thématique 1.3	Objectif thématique 1.6	Objectif thématique 1.9
	Habitat Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale	Réseaux Adosser prioritairement le développement du territoire aux réseaux existants	Production d'ENR Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

3

Objectif général
Accueillir en favorisant le développement et la promotion sociale

Objectif thématique 1.1

Mobilités

Garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers

- Une meilleure desserte des habitats et des emplois avec le **service régional des transports d'Occitanie liO**, qui entend augmenter les connexions sur le territoire régional (renforcement de l'offre ferroviaire, développement d'un système intermodal plus performant...) et les services de mobilités qui y sont associés (billettique, système d'information...)
- Coopération entre les AOM, les Départements et la Région au sein du GART régional

Objectif thématique 1.2

Services

Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation

- **Harmonisation**, en coopération avec les Départements, de l'offre de service entre les différents territoires
- **Mutualisation**, encouragée à l'échelle locale, et promue via les équipements et services de la Région : Maisons de la Région, maisons de santé, plateformes locales dans les villes universitaires d'équilibre, etc.
- **Développement** de nouveaux services : infrastructures numériques (THD, réseau mobile), services numériques, tiers lieux...

Objectif thématique 1.3

Habitat

Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale

- Encourager des politiques locales de l'habitat qui prennent en compte les **itinéraires résidentiels et les besoins différenciés** tout au long de la vie.
- Soutien de la Région aux **créations de logements sociaux et de logements jeunes**

Convergences avec les autres politiques régionales

- **Sport** : aide au cofinancement des équipements structurants
- **Culture** : soutien aux festivals de création et de spectacle vivant
- **Jeunesse** : aides dédiées aux jeunes, plan de développement de l'apprentissage, etc

4

Objectif général
Accueillir dans l'excellence environnementale

Objectif thématique 1.4

Foncier

Réduire progressivement le rythme de consommation des sols pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2040

- Réduction progressive de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols selon des trajectoires locales différenciées (élaborées avec les territoires), priorité donnée à la densification urbaine et au recyclage du foncier déjà urbanisé
- **Sous-objectif littoral** : Préserver le foncier en zone littorale

Objectif thématique 1.5

Risques

Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs

- Concilier la croissance démographique régionale avec la hausse des risques liés notamment au changement climatique (canicule, sécheresse, submersion marine...), **via un aménagement plus résilient et un renforcement de la diffusion d'une culture du risque**
- **Sous-objectif littoral** : accompagner la relocalisation des biens et des activités
- **Sous-objectif montagne** : mettre en place des stratégies de diversification des activités touchées par le changement climatique

Objectif thématique 1.6

Réseaux

Adosser prioritairement le développement du territoire aux réseaux existants

- Promotion **d'une organisation spatiale raisonnée de l'accueil**, en lien étroit avec l'armature des réseaux existants (transports, eau, énergie)
- **Intensification de l'usage des réseaux existants** avant d'en construire de nouveaux
- **Prise en compte des trames vertes et bleues** dans les projets d'infrastructures dans l'optique de renforcer les continuités écologiques

Objectif général
Accueillir dans une région en transition énergétique

Objectif thématique 1.7

Consommation du bâti

Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

- Encourager les territoires initiant des actions permettant la réduction de la consommation finale des bâtiments afin d'atteindre les objectifs de la stratégie REPOS, via un **soutien à la rénovation énergétique du bâti**, un **soutien aux installations collectives de chauffage et de climatisation** performants, etc.

Objectif thématique 1.8

Consommation transports

Baisser d'ici 2040 de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

- Réduire la consommation d'énergie liée aux transports via deux vecteurs complémentaires :
 - Une **plus grande attractivité des systèmes de transports collectifs et de mobilités actives** ainsi qu'un accroissement de leurs connexions et capacités
 - Une **plus grande efficacité énergétique** des véhicules et des systèmes de transport

Objectif thématique 1.9

Production d'ENR

Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 pour contribuer aux objectifs de la stratégie « Région à Énergie Positive »

- Encourager les acteurs à **développer les potentiels de production d'énergies renouvelables** dans le cadre de REPOS, sur terre (éolien, solaire, biogaz, hydrogène, bois-énergie) et en mer (éolien offshore, thalassothermie, hydroliennes, énergie houlomotrice), dans une approche multi-filières

Convergences avec les autres politiques régionales

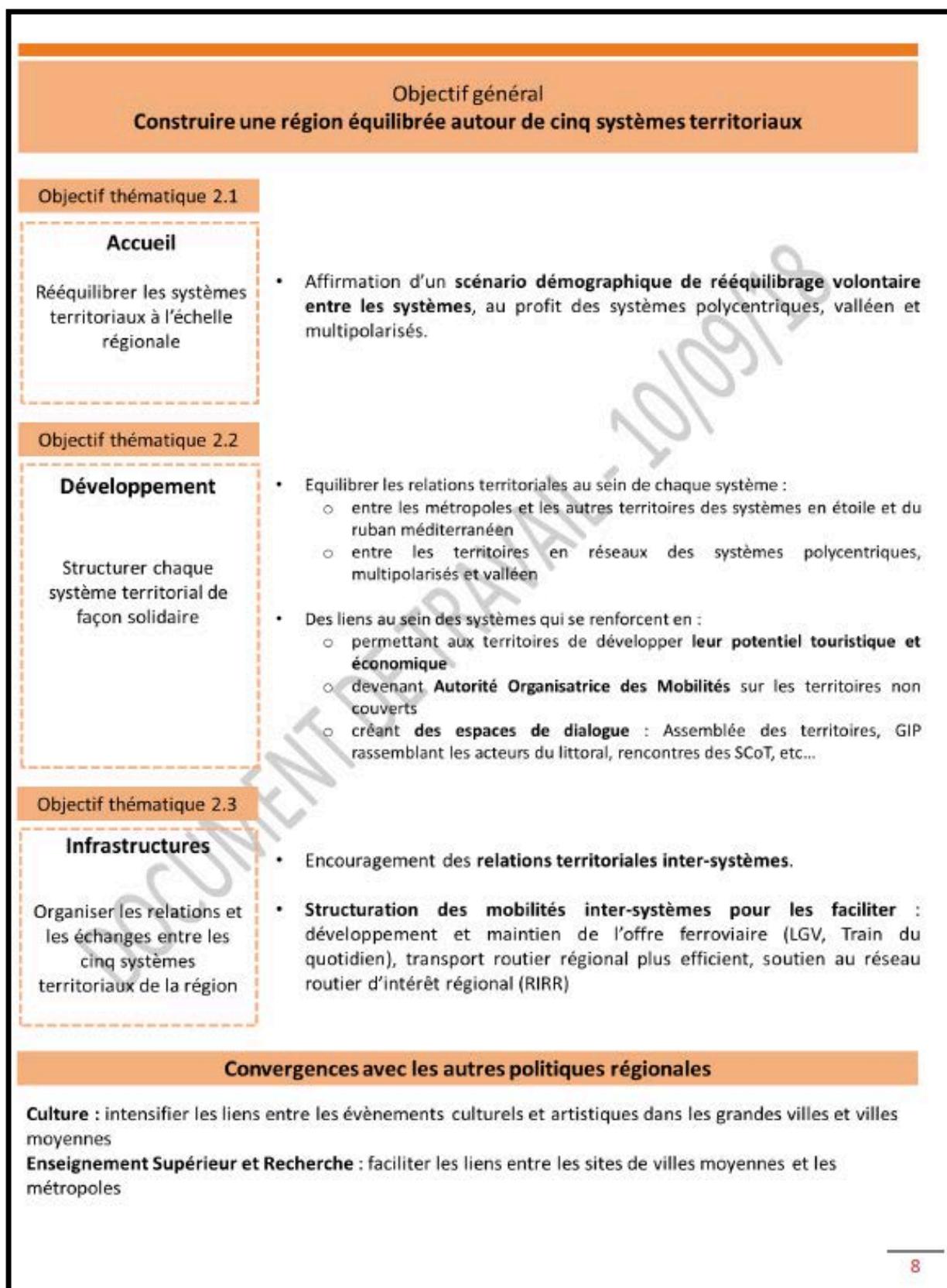
- **Développement économique** : soutien aux entreprises de production d'énergies renouvelables et aux entreprises inscrites dans des démarches de transition énergétique

6

Les territoires

Le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires

Objectifs généraux	Construire une région équilibrée autour de cinq systèmes territoriaux	Donner aux solidarités une place déterminante dans les stratégies de développement local	Partager et gérer ensemble les biens communs
	Objectif thématique 2.1	Objectif thématique 2.4	Objectif thématique 2.7
	Accueil Rééquilibrer les systèmes territoriaux à l'échelle régionale	Offre territoriale Garantir au sein de chaque bassin de vie une offre territoriale équitable	Déchets / Ressource Du déchet à la ressource à horizon 2040 : prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables
Objectifs thématiques	Objectif thématique 2.2	Objectif thématique 2.5	Objectif thématique 2.8
	Développement Structurer chaque système territorial de façon solidaire	Complémentarité Inciter aux coopérations volontaires entre territoires	Biodiversité Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette à horizon 2040
	Objectif thématique 2.3	Objectif thématique 2.6	Objectif thématique 2.9
	Infrastructures Organiser les relations et les échanges entre les cinq systèmes territoriaux de la région	Priorité Accompagner la transition des territoires les plus fragiles	Air Garantir un air de qualité



Objectif général

Donner aux solidarités une place déterminante dans les stratégies de développement local

Objectif thématique 2.4

Offre territoriale

Garantir au sein de chaque bassin de vie une offre territoriale équitable

- Prendre en compte la diversité des situations territoriales (dynamiques démographiques et économiques des bassins de vie, vitalité des centralités) **pour proposer une offre territoriale renforçant les centralités et les relations ville-territoire** : lien et cohésion sociale, développement local, recalibrage des équipements...
- Développer une **nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** : Contrats territoriaux 2018-2021, Contrats bourgs-centres...
- S'appuyer sur une démarche de **connaissance et d'observation territoriale**

Objectif thématique 2.5

Complémentarité

Inciter aux coopérations volontaires entre territoires

- Encourager le **dialogue et les coopérations entre territoires voisins**
- **Offrir des opportunités de coopération** entre territoires non contigus à l'échelle régionale : sites universitaires, pôles de compétitivité, trame verte et bleue, patrimoine, valorisation des ressources naturelles (eau, énergie, systèmes alimentaires, matériaux)....

Objectif thématique 2.6

Priorité

Accompagner la transition des territoires les plus fragiles

- **Prioriser les aides et dispositifs régionaux** dans les territoires urbains et ruraux les plus fragiles via les dispositifs de vitalité des territoires, de dotation innovation, de dotation ingénierie, la politique des **sites universitaires d'équilibre**, la politique de **transport et de mobilité régionale** (transports à la demande...)
- **Politique de la ville**

Convergences avec les autres politiques régionales

- **Solidarités** : soutien aux opérations de rénovation urbaine et au tissu associatif
- **Grande cause alimentaire régionale** : promotion d'une alimentation de qualité et équitable, bénéfiques à tous les habitants et visiteurs de l'Occitanie
- **Développement économique** : aider les territoires les moins denses à devenir des territoires d'innovations

Objectif général
Partager et gérer ensemble les biens communs

Objectif thématique 2.7

Déchets / Ressource

Du déchet à la ressource à horizon 2040 : prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

- **Mieux maîtriser la production de déchets** avant d'optimiser leur gestion et leur valorisation : favoriser les actions de prévention, développer les équipements mutualisés de traitement, accompagner les acteurs de l'économie circulaire, accompagner les territoires dans la diminution des capacités de stockage sans valorisation

Objectif thématique 2.8

Biodiversité

Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette à horizon 2040

- Atteindre d'ici à 2040 (et le plus tôt possible) **l'absence de perte de fonctions écologiques des écosystèmes**, en les préservant et les rétablissant si besoin, en s'appuyant sur les continuités écologiques régionales et sur les objectifs de la **Stratégie régionale biodiversité (SRB)**, en s'inscrivant dans la logique **Eviter-Réduire-Compenser**

Objectif thématique 2.9

Air

Garantir un air de qualité

- Coordonner les engagements et l'action des territoires en matière de qualité de l'air afin d'échanger les bonnes pratiques, éviter les externalités négatives et **atteindre les objectifs de REPOS et les objectifs nationaux**

10

Les activités

Le défi du rayonnement régional au service de tous

Objectifs généraux

Renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous

Faire de l'ouverture à la Méditerranée un nouvel horizon du développement régional

Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique

Objectif thématique 3.1

Connexions

Optimiser le système de connexions régionales afin de maximiser le rayonnement de la région de façon pérenne

Objectif thématique 3.4

Coopérations

Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes et transfrontalières de la Région Occitanie

Objectif thématique 3.7

Logistique

Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique

Objectif thématique 3.2

Echanges

Valoriser l'ouverture touristique et économique de tous les territoires

Objectif thématique 3.5

Economie de la mer

Permettre le développement d'une économie de la mer diversifiée dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

Objectif thématique 3.8

Transition économique

Prendre appui sur les logiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour engager une mutation de l'économie des territoires

Objectifs thématiques

Objectif thématique 3.3

Inter-régional

Consolider les relations interrégionales

Objectif thématique 3.6

Tourisme

Développer un tourisme plus vertueux entre terre et mer

Objectif thématique 3.9

Ressources

Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

Objectif général
Renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous

Objectif thématique 3.1

Connexions

Optimiser le système de connexions régionales afin de maximiser le rayonnement de la région de façon pérenne

- En articulant **grande vitesse et trains du quotidien**
- En portant une **stratégie aéroportuaire** qui permet la formation d'un troisième aéroport d'envergure régionale par le rapprochement de trois plates-formes existantes
- En favorisant **l'aménagement des ports de commerce** de la Région
- En favorisant **le développement du Très haut débit**

Objectif thématique 3.2

Echanges

Valoriser l'ouverture touristique et économique de tous les territoires

- Permettre à tous les territoires de contribuer et de bénéficier de l'ouverture en favorisant :
 - **L'exportation**, notamment des territoires productifs historiques en transition
 - **La venue de touristes** : soutien à l'offre touristique par la labellisation Grand Site, démarche Qualité Tourisme nationale, marque « Occitanie - Sud de France », etc.

Objectif thématique 3.3

Inter-régional

Consolider les relations interrégionales

- **Renforcer les relations avec les trois régions voisines** :
 - AURA sur la **montagne** (désenclavement, gestion des ressources)
 - PACA sur la **Méditerranée et les fonctions logistiques, de connexion et de commerce**
 - N-A sur le **productif, l'environnement, mais aussi la montagne**
 - Renforcer les relations avec la Catalogne au sein de l'**Euro-région Occitanie-Catalogne-Aragon**

Convergences avec les autres politiques régionales

- **Jeunesse** : promotion de la mobilité à l'international pour l'ensemble des publics apprenants
- **Agro-alimentaire** : soutien au rayonnement des vins régionaux dans le monde
- **Relations internationales** : accompagnement de 300 entreprises d'Occitanie au Japon, assises franco-chinoises...
- **Sport** : préparation de l'accueil de délégations nationales pour les JO de 2024

12

Objectif général

Faire de l'ouverture à la Méditerranée un nouvel horizon du développement régional

Objectif thématique 3.4

Coopérations

Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes et transfrontalières de la Région Occitanie

- Valorisation des liens qui **unissent l'Occitanie aux pays méditerranéens** : actions de coopération avec le Maroc, l'Espagne avec la région de Catalogne, Andorre, etc...

Objectif thématique 3.5

Economie de la mer

Permettre le développement d'une économie de la mer diversifiée dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

- Structurer une **filière solide et durable de l'économie de la mer en diversifiant les activités maritimes**, en prenant en compte la multiplicité et la spécificité des usages et en protégeant la biodiversité marine et littorale

Objectif thématique 3.6

Tourisme

Développer un tourisme plus vertueux entre terre et mer

- A travers trois axes :
 - **Réduire la pression** au niveau littoral et maritime
 - **Rééquilibrer et valoriser** les ressources touristiques de l'ensemble du territoire régional (ex : Plan de développement durable du canal du Midi)
 - **Construire les complémentarités** entre ces différents territoires (littoraux, rétro-littoraux, de montagne, etc.)

Convergences avec les autres politiques régionales

- **Culture** : futur musée régional de Narbonne Antique, mettant à l'honneur romanité et littoral

Objectif général
Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique

Objectif thématique 3.7

Logistique
Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique

- En mettant en **synergie les infrastructures régionales de transports** (ports, voies ferrées, canaux, plateformes multimodales...) **et les pôles d'activités économiques et logistiques** générateurs de trafic
- En créant un **cluster logistique**

Objectif thématique 3.8

Transition économique
Prendre appui sur les logiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour engager une mutation de l'économie des territoires

- Favoriser la mutation du système économique régional en la plaçant à la pointe **des technologies et des « modes de faire » innovants, résilients et écologiques.**
- **Soutenir l'innovation** et le développement des **investissements, la mise en réseau des entreprises** et l'adaptation **des offres de formation**
- **Assurer la prise en compte des enjeux de transition énergétique au sein des filières régionales d'excellence** : aéronautique, viticulture, agro-alimentaire, tourisme

Objectif thématique 3.9

Ressources
Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

- **Optimisation des ressources** : mettre en place des mesures de préservation, de restauration et de développement des atouts régionaux (sylviculture, viticulture, richesse en biodiversité, ...).
- En menant une **gestion adaptée et durable** des sols, des milieux agricoles (Plan BI'O 2018-2020) et de la ressource en eau (projet « Ec'eau Tourisme »).

Convergences avec les autres politiques régionales

- **Pratiques de l'institution régionale** : commande publique prenant en compte RSE, circularité, circuits de production, etc

14

68

Assemblée plénière du 18 décembre 2018 du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

ANNEXE 2 – SCENARIO NOUVELLES CONVERGENCES

1. ORGANISATION TERRITORIALE / INFRASTRUCTURES

Pour mieux maîtriser son devenir et appuyer son renouveau, l'Union Européenne a mis l'accent sur le développement de régions plus équilibrées et plus fortes. Cela s'est traduit par un engagement financier qui a contribué à résorber des retards là où cela était nécessaire et à accroître la prospérité de territoires disposant d'atouts conséquents.

Cet effort européen a été accompagné au plan national par l'achèvement de la politique de décentralisation qui était demeurée au milieu du gué. Cela s'est traduit par une clarification des compétences, une simplification du millefeuille territorial et une augmentation des ressources, ce qui a permis aux régions hexagonales de relever la comparaison avec leurs grandes voisines européennes.

LA DYNAMIQUE DES MÉTROPOLES ET UNE DIVERSITÉ TERRITORIALE ENCORE MARQUÉE

La réussite des Régions doit aussi à la dynamique des Métropoles, qui fonctionnent en réseau avec leur environnement ; elles créent des synergies nouvelles, avec pour effet des retombées bénéfiques pour les autres agglomérations et dans une moindre mesure pour les secteurs davantage empreints de ruralité. Ces derniers, grâce à la qualité des réseaux de communication matérielle et immatérielle, ont un accès amélioré aux services (santé, administrations, culture...).

Dès lors, malgré des difficultés qui subsistent dans certains espaces, notamment périurbains ou très excentrés, il existe un meilleur équilibre territorial, plus particulièrement entre les Métropoles et les autres villes, et l'extension urbaine est contrôlée.

Du fait de sa progression démographique ancienne et continue, de son dynamisme économique et de son environnement géographique privilégié, l'Occitanie demeure toujours aussi attractive. Elle améliore sa position dans le classement des régions d'Europe, ce qui n'efface pas sa personnalité.

L'Occitanie reste une terre de contrastes où les grandes aires urbaines métropolitaines, pleinement empreintes de modernisme, côtoient des zones périurbaines encore en devenir, d'anciens bassins industriels qui ne retrouvent que très progressivement un nouveau dynamisme sur des bases nouvelles et des contrées encore profondément rurales. A cet égard, la volonté politique de l'État et de la Région a permis, notamment au travers des schémas régionaux, un rééquilibrage de la dynamique de développement au profit des territoires périphériques et ruraux.

Les bassins de vie quotidienne se sont reformatés en conséquence avec : un afflux de populations de jeunes, diplômés et non diplômés, vers les métropoles ; une concentration de retraités vers les zones littorales ou les plus agréables au plan climatique et au niveau environnemental ; l'émergence de nouveaux habitants dans les campagnes qui gommant encore un peu plus la traditionnelle différence entre citadins et ruraux.

HARMONIE, COOPÉRATION ET SYNERGIES

De cet ensemble a priori hétéroclite se dégage cependant une certaine harmonie, car les frontières entre les bassins de vie ne sont plus du tout hermétiques, du fait de la croissance de la mobilité, du plus haut niveau culturel des populations, du maintien des services en zone rurale, et de la généralisation des circuits courts, au plan productif et au niveau de la consommation sous ses différentes formes.

Cela est illustré par les coopérations et synergies qui se construisent entre les grands centres et leur arrière-pays, comme le démontre l'exemple de la relation entre la métropole montpelliéraine et le Haut-Languedoc.

Forte de son environnement naturel et de son patrimoine historique, l'Occitanie tire habilement parti de ses atouts qui contribuent à fixer sur son territoire toutes sortes de populations séduites par cet environnement qu'elles ne veulent plus quitter. Pour ces mêmes raisons, la région attire également un nombre croissant de touristes, non seulement sur le littoral mais aussi dans ses nombreux grands sites et lieux de villégiature. L'Occitanie a su valoriser son potentiel immobilier et la plupart de ses friches industrielles dont l'intérêt avait été trop longtemps négligé.

UN NOUVEL ÉQUILIBRE

A noter que le nouvel équilibre de la région a été également obtenu grâce à la complémentarité économique, administrative, et politique établie entre les deux Métropoles, Toulouse et Montpellier. Certaines villes intermédiaires, comme Carcassonne, Albi, Castres ou Narbonne, ont su, du fait de leur position géographique médiane, profiter des flux nouveaux créés au sein du vaste territoire régional.

La nouvelle organisation territoriale n'a pas produit un système centralisé, mais a amené un partage qui profite à chacune de ses composantes. La complémentarité a d'autant plus aisément supplanté la concurrence que l'espace s'est reconstitué plus harmonieusement grâce aux synergies entre les différents échelons d'administration et aux réseaux conçus selon des objectifs reposant sur des intérêts communs. La Région joue désormais pleinement son rôle de facilitateur et de catalyseur en matière d'aménagement du territoire.

LA MAÎTRISE DU FONCIER

La maîtrise foncière demeure un enjeu pour le développement économique et environnemental de la Région Occitanie. Le foncier reste la pierre angulaire de l'action des territoires en matière de développement économique, des infrastructures, du logement, de valorisation patrimoniale et environnementale.

La Région œuvre à la maîtrise des coûts du foncier avec l'Etablissement Public Foncier Régional. Ce dernier a permis de constituer des réserves foncières permettant de réaliser des projets d'envergure sans surcoût et de préserver des sites remarquables, des espaces boisés ouverts et agricoles.

L'EPFR s'articule avec les actions des Etablissements Publics Fonciers Locaux. EPFR et EPFL œuvrent ensemble contre la spéculation foncière et la maîtrise du développement territorial par les acteurs locaux.

Les réserves foncières sont rétrocédées en toute transparence. Les réserves foncières donnent aux acteurs socio-économiques le temps de la réflexion pour construire des projets au service des territoires et des habitants de la Région Occitanie.

L'EPFR et les EPFL travaillent de concert avec la SAFER permettant ainsi la maîtrise des espaces agricoles et naturels, en évitant leur trop grande consommation par l'urbanisation. Une instance régionale est créée par la Région réunissant l'EPFR, les EPFL, le Conservatoire du littoral et la SAFER pour échanger sur les enjeux et les orientations de la région, en cohérence avec le SRADDET.

UNE MIXITÉ SOCIALE ACCRUE

En France, et de façon plus marquée en Occitanie, une politique concertée et coordonnée d'aménagement du territoire a maintenu la qualité du cadre de vie. Les politiques de réhabilitation des centres urbains se sont poursuivies, avec un maintien de commerces et de lieux de sociabilité, ainsi qu'une restauration du patrimoine. Certains habitants à revenus moyens ou élevés y résident

désormais, entrant dans un cercle vertueux d'attractivité et permettant la mixité sociale. Les conditions de sécurité se sont suffisamment améliorées pour que soient rares la constitution d'isolats hyper-sécurisés pour les populations favorisées. Le même phénomène de mixité sociale s'est confirmé dans les métropoles ou les communes périurbaines où la dichotomie quartiers/communes riches versus quartiers/communes pauvres est fortement atténuée. Les zones marginalisées où accès aux services publics, droits et sécurité ne sont pas normalement assurés, sont devenues rares et font l'objet d'efforts majeurs en faveur de leur réhabilitation. Il en est de même pour certains territoires ruraux dont le délaissement avait entraîné les mêmes caractéristiques liées à l'isolement.

UNE MOBILITÉ ET UNE ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉES

Après les années de crise du début du XXI^{ème} siècle, l'Union Européenne a repris une vigueur qui a permis de renforcer les liens entre les territoires la composant, grâce à la relance des investissements au niveau des infrastructures. Les choix ont été respectueux des principes d'équilibre des territoires, de respect des critères de développement durable et de valorisation des progrès techniques et technologiques.

Les schémas européens ainsi mis en œuvre ont porté sur l'ensemble des infrastructures routières, ferroviaires et maritimes. Ont été inclus notamment : le ferroutage et le merroutage. Les réseaux routiers et autoroutiers sont équipés de systèmes électroniques et énergétiques qui autorisent la circulation de véhicules mains libres et autonomes.

Les services satellitaires (GPS, géolocalisation, météo...) améliorent la mobilité. La transmission des données et des informations favorise la fluidité de la circulation et la sécurité.

Ces services satellitaires, relayés par les réseaux numériques, ont également des effets positifs sur la vie quotidienne, en matière de télémédecine, de télésurveillance, de télétravail... De nouveaux modes de transports logistiques sont apparus avec l'utilisation de drones et de dirigeables. Les recherches menées par des grands groupes industriels, Airbus en premier lieu, aboutissent à l'apparition des premiers véhicules automobiles hybrides sol/air.

LA RÉALISATION DE GRANDES INFRASTRUCTURES

Au plan régional, la réalisation de grandes infrastructures attendues (les nouvelles lignes à grande vitesse, Bordeaux/Toulouse, Montpellier/Perpignan, Toulouse/Narbonne) n'a pas pénalisé la mise à niveau et la modernisation du réseau TER et de son complément les Inter-cités. La complémentarité entre ces différents trains a rendu les liaisons entre les métropoles, les grandes et petites villes de la région beaucoup plus aisées, redonnant des parts de marché au transport ferroviaire. Les effets sont perceptibles, non seulement pour le trafic des voyageurs, mais également pour le fret. Conséquence : l'économie et l'environnement profitent des nouvelles performances de ce mode de déplacement sûr et peu polluant.

L'attractivité des transports interurbains est relayée par celle des transports urbains, les investissements impulsés par les collectivités locales ayant conduit à la réalisation et à l'extension des réseaux de métro (à Toulouse), de tramway (à Toulouse et Montpellier), de bus à haut niveau de service dans les autres grandes villes, de bus classiques, sans oublier les modes innovants (téléphérique urbain) et les modes doux (marche, vélo).

DÉSENCLAVEMENT, UN OBJECTIF ATTEINT

La congestion des grands centres urbains a été sensiblement atténuée grâce des investissements dans les infrastructures assurant la cohérence entre l'urbanisme et les transports. Se développent aussi de nouvelles pratiques de mobilité, comme le covoiturage, l'auto-partage, les taxis collectifs, etc. L'extension de ces pratiques a eu également pour effet de proposer une alternative beaucoup

plus économique à des systèmes comme les Transports à la Demande (TAD) au coût d'exploitation élevé.

En vertu du principe de complémentarité des modes de transport et de la nécessité de maîtriser la gestion des différents flux de circulation (local, régional, transit...), le maillage des autoroutes et voies rapides a été complété. Certaines réalisations ont été également engagées pour assurer l'équilibre du territoire régional, afin de concrétiser l'objectif de désenclavement.

L'ensemble du territoire est par ailleurs désormais couvert par les réseaux (fixe et mobile) à haut débit, voire à très haut débit (généralisation de la fibre optique), ce qui a fait disparaître les zones blanches.

INTERACTIONS ET JEUX D'ACTEURS

L'aménagement du territoire et son développement sont très directement dépendants des instances qui nous gouvernent au plan national, comme au plan local, sans oublier le niveau européen. Ce dernier est souvent l'élément déclencheur pour la réalisation d'un projet, car il peut apporter la clé du financement.

Les progrès accomplis résultent donc tout d'abord de l'efficacité produite par la bonne complémentarité entre les décideurs publics, ce qui a permis de réaliser les infrastructures de communications matérielles et immatérielles ayant conduit à un meilleur équilibre du territoire.

Cette efficacité provient également de la mise en œuvre des schémas d'aménagement prescriptifs qui ont apporté davantage d'harmonie et de cohérence dans l'organisation territoriale. Dans ce cadre, les frontières entre les différents espaces (urbain, péri-urbain, rural) ne sont plus les marqueurs d'inégalités préjudiciables.

Le dynamisme des deux Métropoles (Montpellier et Toulouse) se diffuse ainsi à une large échelle. Les retombées positives pour les villes moyennes, y compris les plus éloignées, sont notables.

L'amélioration des infrastructures, grâce à la mise en place d'une coordination entre les différentes autorités de tutelle, a facilité les échanges. De la sorte, les zones excentrées de la région ne sont plus des impasses, car elles ont organisé des relations fructueuses avec leurs voisines. Au plan des liaisons nationales, la poursuite de la construction des lignes à grande vitesse (Bordeaux/Toulouse, Toulouse/Narbonne, Montpellier/Perpignan) a été favorisée par des montages financiers créatifs intégrant de nouvelles formes positives de partenariat public/privé et de taxes immobilières. Cela a permis à la région de ne plus être un cul-de-sac ferroviaire.

Ces interventions n'ont également été rendues possibles que par le choix clair des pouvoirs publics de jouer la carte de la complémentarité et d'effacer toute idée de concurrence préjudiciable.

Le désenclavement et le décroissement interne de l'Occitanie sont le fruit d'une parfaite entente entre les élus à différents niveaux, autour des grands projets, avec le soutien des milieux socio-économiques dont l'engagement permet aux réseaux et aux territoires de bien fonctionner.

2. ENVIRONNEMENT

UNE PRISE DE CONSCIENCE

Les sociétés humaines ont pris pleinement conscience de l'importance des effets positifs ou négatifs de leurs activités sur l'environnement. L'effort de recherche est considérable et des consensus sur les effets de telle ou telle modalité des activités humaines sont assez rapidement dégagés. Les résultats sont, sous une forme synthétique, mis à la disposition du grand public dont les préoccupations environnementales progressent très fortement.

Il est devenu habituel d'organiser de vastes concertations autour des projets d'aménagement du territoire et plus largement de développement régional. Elles vont parfois jusqu'à la co-construction. La concertation qui reste difficile et peut conduire à des situations de blocage permet généralement d'aboutir à des décisions qui prennent mieux en compte l'ensemble des enjeux et qui sont plus faciles à mettre en œuvre. L'évaluation est la règle et la gestion des territoires a toujours une dimension adaptative.

Pour chaque activité (aménagement, production agricole ou industrielle...), on cherche à expliciter les effets probables sur l'environnement (et donc sur d'autres activités) et à éviter ou réduire les effets négatifs, voire à générer des effets positifs. Les innovations sociales, organisationnelles et techniques jouent un rôle majeur. Pour être adoptées, ces innovations qui concernent toutes les dimensions de la vie des sociétés (logement, transport, productions agricole et industrielle) doivent faire preuve de leur bonne intégration dans le contexte territorial, de leur innocuité et/ou de leur réversibilité. Ainsi, la géo-ingénierie¹ a rencontré de vives oppositions liées à la dimension des interventions et à leur irréversibilité. L'effort de convergence est réalisé du niveau international au niveau local.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ACCEPTÉ ET GÉNÉRALISÉ

Au niveau international, des négociations ont permis de limiter les rejets de gaz à effet de serre et les émissions de produits polluants. D'autres négociations ont trait à l'adoption de modèles de développement durable et à la protection de la biodiversité. Les accords qui tiennent compte du niveau de développement de chaque pays et des contraintes ou des opportunités qu'ils rencontrent sont globalement respectés.

Dans le domaine du climat, la réduction des émissions de gaz à effets de serre a été significative. L'élévation de la température globale moyenne devrait ainsi être limitée à deux degrés à la fin du XXI^{ème} siècle. De ce fait, la variabilité climatique reste limitée et l'élévation du niveau de la mer devrait se ralentir et, à terme, ne pas dépasser un mètre (10 à 20 cm en 2045).

Grâce à cette relative stabilisation, le cadre des activités humaines n'est pas dramatiquement modifié et les risques liés à la variabilité climatique n'ont pas considérablement augmenté, en particulier grâce à une amélioration des prévisions météorologiques et une meilleure organisation des activités humaines.

En Occitanie, les risques, qui sont particulièrement importants continuent à augmenter sur le littoral, mais la société s'est organisée de manière concertée pour définir les stratégies à mettre en œuvre localement (retrait et libre évolution du littoral ou travaux de défense). Les conséquences de chaque choix stratégique sont évaluées (*ex-ante* et *ex-post*).

¹ La géo-ingénierie est l'ensemble des techniques qui visent à manipuler et modifier le climat et l'environnement de la Terre en première intention et à grande échelle.

UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES ENJEUX

Plus localement, des modèles de développement permettant une meilleure intégration des enjeux écologiques et une amélioration de la qualité de vie sont conçus de manière participative. La démarche participative contribue à une meilleure information des habitants d'un territoire, à une meilleure connaissance des difficultés qu'ils rencontrent et de leurs attentes et à la prise de conscience de la nécessaire solidarité des acteurs face aux changements environnementaux. Par ailleurs, les enjeux écologiques sont variés en fonction des contextes écologiques, économiques et sociaux régionaux et leur prise en charge gagne à être réalisée de manière pluraliste, en associant autant que possible l'ensemble des parties prenantes.

Les préoccupations environnementales sont intégrées dans les politiques de développement économique (industriel et commercial), des transports et de l'urbanisme. Une planification rigoureuse de l'usage des sols s'est instaurée, avec la prise en compte du triptyque « Eviter, Réduire Compenser ». La planification des aménagements urbains et ruraux a systématiquement intégré les risques environnementaux ce qui a considérablement réduit ces risques.

Les aires métropolitaines de la région se sont engagées dans une politique d'urbanisme novatrice. La densification de l'habitat est systématiquement recherchée, ce qui permet de limiter la longueur et la fréquence des déplacements et facilite donc les modes doux de déplacement et les transports collectifs. De nouvelles organisations sociales (télétravail, covoiturage...) se mettent en place. Elles sont facilitées par l'adoption d'un modèle d'organisation polycentrique : plutôt que de laisser une métropole ou une ville poursuivre une croissance indéfinie, on oriente la croissance démographique vers des villes proches. Il en résulte une urbanisation moins diffuse et un réseau de petites villes qui se densifient progressivement.

UNE MOBILITÉ BEAUCOUP MOINS POLLUANTE

Dans le domaine de la mobilité, l'accent est systématiquement mis sur les transports en commun. Le rail reprend une place plus importante dans les déplacements interurbains. Le ferroutage est utilisé chaque fois que c'est possible. Les moyens doux de transport ont progressé pour tous les déplacements à courte distance et le co-voiturage est la règle pour les autres. L'usage de véhicules électriques, à hydrogène ou hybride, de location remplace pour une part celui de la voiture individuelle. La mise en place des PDE (plans de déplacement d'entreprise) permet la promotion de pratiques telles que le covoiturage ou l'auto-partage. Les problèmes de saturation des accès aux métropoles ne sont plus qu'un mauvais souvenir, l'émission de gaz à effet de serre et de produits polluants en est ainsi nettement réduite.

MAITRISE DES ENERGIES

Dans le domaine de l'énergie, l'investissement dans les démarches de développement durable devient plus important. Cela se traduit surtout dans le secteur de la construction par la recherche d'économie d'énergie avec l'apparition et la diffusion de nouvelles techniques ou de nouveaux matériaux, mais aussi le nouvel emploi de matériaux délaissés (bois, paille,...) et le recyclage. Une réhabilitation systématique des logements pour une meilleure empreinte écologique et la maîtrise des énergies est mise en œuvre. Elle est associée au développement de la domotique. On accorde aussi une très grande attention à la pollution diffuse des habitations.

Cette recherche d'un développement durable se retrouve dans toutes les implantations industrielles et prend des formes variées (amélioration des rendements énergétiques, du recyclage). Dans le domaine de la production d'énergie, le développement des énergies nouvelles est particulièrement important en Occitanie où l'on bénéficie d'un excellent ensoleillement, de régimes de vent soutenus et de bonnes possibilités d'optimiser l'énergie hydroélectrique (rehaussement des barrages). Enfin, une partie de la production ligneuse est utilisée pour la production d'énergie. Un travail considérable

a été réalisé pour combiner de manière optimale la production et l'utilisation de ces ressources. Une partie importante de l'Occitanie a ainsi, grâce au développement des énergies renouvelables, acquis une autonomie énergétique.

LA RÉORGANISATION DES ESPACES

Une gestion éco-systémique de grands territoires urbains a été mise en place. Le passage à des formes d'économie circulaire a débouché sur des solutions profitables à tous avec le développement de marchés de proximité et l'attention portée à la réduction du flux des déchets ou à leur réutilisation. Cette forme d'économie a aidé l'Europe à retrouver une place plus importante dans les domaines des activités industrielles, agricoles et artisanales.

La réorganisation des espaces périurbains a été importante mais doit néanmoins se prolonger : il demeure une très grande inertie de la propriété foncière et des habitudes de vie ; les résultats ne sont pas encore à la hauteur des espérances du fait, en particulier, du poids de l'étalement urbain et de la rurbanisation. Cependant une amélioration est sensible grâce à une périurbanisation désormais encadrée et fortement limitée par toute une série de dispositifs réglementaires (SRADDET, SCoT, interSCoT, PLU et PLUI).

L'instauration concertée de ceintures vertes a contribué à maîtriser la périurbanisation d'une part en développant une agriculture spécifique (principalement biologique maraichère avec une commercialisation de type AMAP qui fédère les consommateurs autour de la défense de ces espaces agricoles) et, d'autre part, en protégeant les espaces ouverts et en les rendant accessibles à la fréquentation du public (ce qui facilite la mobilisation des habitants pour leur défense). De véritables projets de territoire ont été mis en place dans ces espaces périurbains qui en étaient jusque-là dépourvus. L'utilisation des obligations réelles environnementales est devenue le moyen privilégié de protection des espaces ouverts (agricoles ou naturels) dans le périurbain.

Dans les territoires ruraux, l'objectif a été d'offrir, dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la culture, des services sensiblement équivalents à ceux que l'on trouve en ville ; le recours à toutes les formes d'intervention à distance (télétravail, télé médecine...) a été l'un des moyens d'y parvenir. Une grande attention a aussi été portée à la mobilité avec une organisation souple, plurielle et économique (transports doux, taxis collectifs ou collaboratifs).

L'usage des espaces s'est diversifié avec des usages partagés entre les acteurs du monde rural. Une véritable concertation territoriale incluant une forte dimension participative s'est mise en place. Elle a permis aux ruraux de redevenir acteurs de leur futur.

LA TERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE

L'agriculture est de plus en plus territorialisée, en opposition avec une agriculture de filières. Elle vise la meilleure adaptation possible aux potentialités de production du territoire et aux attentes des consommateurs. Les objectifs de production agricole et de protection de la biodiversité sont de plus en plus considérés comme complémentaires.

L'agriculture multifonctionnelle, en favorisant une occupation diversifiée du sol, a permis une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et favorisé le maintien de la biodiversité. Il y a une nette tendance au développement de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique.

L'agroforesterie et le sylvo-pastoralisme, qui apportent des réponses pertinentes à la variabilité climatique (réduction de l'érosion du fait de l'interception des précipitations par le feuillage des arbres et d'une meilleure perméabilité du sol du fait de l'augmentation de la teneur en matière organique du sol ; augmentation de la capture du CO₂, stocké durablement dans le sol et dans les

parties ligneuses), s'est considérablement développée, en particulier dans la partie méditerranéenne de la région. Le pastoralisme et la récolte de bois énergie ont permis de restreindre la place de la forêt et de maintenir des zones ouvertes qui peuvent servir de coupe-feu ou de zones d'intervention. Les grands incendies n'ont pas augmenté en fréquence et en intensité (même en période de canicule).

En Occitanie, l'instauration d'une collaboration structurée entre la recherche, l'agriculture et l'environnement (pôles de compétitivité agri-éco...) a pour principal objectif de permettre une production de qualité, tout en obtenant une réelle préservation de l'environnement. Elle a permis la diffusion de nouvelles techniques (agro-écologie, irrigation, lutte biologique...) et de nouvelles variétés.

LA RÉSERVE EN EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Une gestion économe et rationnelle de la ressource en eau, y compris par la création de nouvelles réserves ou l'augmentation de réserves existantes, là où c'est nécessaire, a permis de maintenir une quantité d'eau dans les rivières et les nappes suffisante pour garantir l'irrigation agricole et la consommation domestique, et la préservation des milieux naturels.

Un consensus a été trouvé pour protéger la biodiversité, les collectivités interviennent activement dans ce domaine en relation avec la nouvelle Agence Régionale de la Biodiversité et les associations de protection de l'environnement. Il s'agit de respecter ou de restaurer les continuités écologiques en favorisant une occupation diversifiée du sol de façon à maintenir un niveau élevé de biodiversité et permettre l'adaptation de la flore et de la faune au changement climatique. Une partie des espèces de la région considérées comme patrimoniales voient néanmoins leurs populations se réduire et disparaître. A l'inverse, des espèces exotiques, en provenance de territoires situés plus au Sud, s'installent. Les stratégies de gestion de la biodiversité doivent s'ajuster à cette nouvelle situation et reconsidérer la façon dont elles abordaient le problème de ces invasions biologiques.

La nouvelle prise en compte de la biodiversité ne se fait pas sur la base de règles législatives s'appliquant à l'ensemble du territoire. Elle est différenciée selon les territoires : une grande attention est portée aux contraintes et aux opportunités locales et on cherche systématiquement à associer l'ensemble des acteurs du territoire. Elle est adaptative et repose sur une pratique systématique de l'évaluation. Les acteurs du monde associatif jouent un rôle important dans la gestion locale de ce bien commun qu'est l'environnement. Dans les parties du territoire les plus éloignées des métropoles ou des grandes zones de production agricole, cette nouvelle gouvernance est réalisée dans le cadre des parcs naturels régionaux qui ont vu leurs compétences et leurs fonctions renforcées.

La protection des paysages et de leur diversité, de la biodiversité, les politiques de l'eau, la politique patrimoniale, le développement des parcs naturels régionaux et nationaux, rendent la région encore plus attractive.

INTERACTIONS ET JEUX D'ACTEURS

L'évolution environnementale de l'Occitanie s'inscrit naturellement dans un mouvement d'ensemble qui repose en premier lieu sur l'élaboration, l'adaptation et la mise en œuvre d'accords internationaux sans lesquels tout effort resterait vain.

Ces accords ont quantifié les efforts à fournir. Ils guident la feuille de route que doivent suivre les différents niveaux d'administration et de gestion des territoires. Mais la réussite de l'accomplissement de ceux-ci est dépendante de la volonté et du dynamisme des acteurs locaux, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des partenaires socio-économiques, des personnes issues des mouvements associatifs ou coopératifs. Une plus large participation des uns et des autres aux prises

de décision concernant l'environnement permet une action solidaire qui est seule à être à la mesure des enjeux

L'émergence de « start-ups » et le retour chez les plus jeunes du goût de l'entreprise individuelle ou collective ont permis la traduction sur le terrain des objectifs de développement durable. La prise de conscience générale des enjeux environnementaux a favorisé l'évolution des comportements individuels, les collectivités locales ayant notamment fait les efforts d'investissement nécessaires pour faire progresser l'usage des transports collectifs et des modes doux de déplacement (marche, vélo, etc.).

Enfin, les pouvoirs publics ont tiré les enseignements des catastrophes climatiques passées, en rendant effectives les dispositions réglementaires relatives à la protection et à l'usage des lieux menacés et en mettant en œuvre des procédures efficaces de prévention et de gestion des risques.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
AOT	Autorité Organisatrice de Transport
AREC	Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat
CDAC	Commissions départementales d'Amélioration Commerciale
CIL	Conférences Intercommunales du Logement
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
DGFIP	Direction Générale de Finances Publiques
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GAL	Groupe d'Action Locale
GES	Gaz à Effet de Serre
GNV	Gaz Naturel pour Véhicule
HLM	Habitation à Loyer Modéré
LGV	Ligne à Grande Vitesse
MDPH	Maisons Départementales des Personnes Handicapées
MSAP	Maisons de Services Aux Publics
MW	Méga Watt
NSM	Nouveaux Service à la mobilité
PAC	Pompes à Chaleur thermodynamiques
PCAET	Plans Climat Air et Energie Territoriaux
PEM	Pôle d'Echange Multimodal
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PDA	Plans de Déplacement d'Administration
PDE	Plans de Déplacement d'Entreprise
PDU	Plans de Déplacement Urbain
PLU	Plans Locaux d'Urbanisme
PLUI	Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux
PNR	Parc Naturel Régional
RN	Route Nationale
RTE-T	Réseau Européen des Transports

SCOT	Shéma de Cohérence Territorial
SDAASP	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRI	Schéma Régional de l'Intermodalité
SRU	Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain
TER	Transport Express Régional
TET	Train d'Équilibre du Territoire
TGV	Train à Grande Vitesse
VTC	Voiture de Transport avec Chauffeur

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{ème} COLLEGE

Madame Karen SERRES pour le 1^{er} collège

2^{ème} COLLEGE

Monsieur Christian TERRANCLE pour les groupes SOLIDAIRES, CGT et FSU

Monsieur Joachim DENDEVIEL pour les groupes CFDT et UNSA

Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE pour le groupe CGT-FO

3^{ème} COLLEGE

Madame Odile MAURIN pour les associations de personnes en situation de handicap
et leurs familles

Suffrages exprimés : 158

Pour : 153
Abstention : 5

Avis adopté

Intervention de Madame Karen SERRES

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

" Alors que les Français n'ont jamais été aussi nombreux à résider dans les villes c'est à dire environs 80%, ils sont tout aussi nombreux à penser que vivre à la campagne représente la vie idéale.

Alors que les méfaits tant économiques qu'environnementaux de la métropolisation sont constaté et reconnu , les territoires ruraux d'Occitanie constituent un gisement d'alternatives possibles.

Le 1er Collège considère **l'habitat, la mobilité et les services** comme des éléments essentiels de l'attractivité des territoires et en ce sens, valide l'analyse de la Commission 1. Nous tenons cependant à souligner que le facteur prédominant reste **l'emploi**.

A ce titre, le 1er Collège plaide pour un développement économique harmonieux de nos territoires qui, s'ils réunissent par leur pluralité et leur diversité toutes les conditions nécessaires à une bonne qualité de vie, ne mettent pas forcément en adéquation les offres et les demandes d'emplois.

Le SRADDET peut être pour la Région un formidable outil de rééquilibrage des forces et des atouts.

Déjà, un certain nombre de démarches portent leurs fruits. Pour n'en citer que deux : la Mécanic Vallée de Figeac et la Biovallée Lauragaise

Mais la Région a les moyens de faire encore davantage en travaillant à l'implantation de pôles d'excellences au **delà** des abords des métropoles, dans des territoires qui ont aujourd'hui des difficultés à se reconvertir parce que consacrés hier à des activités disparues ,comme la mégisserie dans le Tarn ou les filatures dans l'Ariège. D'autres territoires encore possèdent déjà les ressources nécessaires pour recevoir des activités de la nouvelle économie et l'implantation de haut-débit comme à Lodève doit pouvoir permettre d'être retenus dans les projets en cours ou à venir .

Avec l'essor des nouvelles technologies pour créer des pôles d'excellence comme l'Institut Interdisciplinaire de l'Intelligence Artificielle (ANITI) ou la cité des Start Up, La question que nous nous posons c'est celle de la pertinence d'investir aussi massivement sur les sites de Toulouse et de Montpellier ? Pour les nouvelles technologies une autre voie est possible.... et pourquoi pas celle qui passe par les chemins de campagne ?.....

Le Collège 1 considère qu'habitat, mobilité et services doivent accompagner l'implantation de ces pôles, sans oublier le rôle majeur que jouera une économie sociale et solidaire active ainsi qu'une vie culturelle riche.

Au delà de la question d'implantation de pôles d'activités la question d'attractivité des villes moyennes se pose en Occitanie avec la difficulté a trouver des candidats pour occuper des emplois existants . * Là aussi les questions d'habitat, mobilité et services jouent un rôle primordial et nous constatons aussi l'importance de maintenir et développer des activités culturelles afin d'encourager le maintien et développement d'une population active dans ces territoires .

L'Occitanie est une immense région avec de formidables atouts nous saluons le travail de la commission un et soulignons l'importance de déployer les efforts d'investissements sur l'attractivité de territoires de façon harmonieuse sur tout le territoire avec un focus hors métropoles.

« En conséquence, le Premier Collège votera le présent avis ».

Intervention de Monsieur Christian TERRANCE
pour les groupes SOLIDAIRES, CGT et FSU

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu nous tenons à remercier la Présidente de la commission qui s'est muée en Rapporteuse dans des circonstances humaines difficiles et pas seulement pour elle. Remercier tout autant Jean Guy Mazzia et Stéphanie Gogneau qui ont fait preuve une nouvelle fois d'une efficacité à la hauteur de leurs grandes qualités respectives.

Ensuite nous tenons à signifier notre mécontentement quant aux conditions dans lesquelles cette contribution sur le SRADDET a dû être travaillée. Alors que le CESER est une instance qui travaille par nature sur le temps long qui permet de faire mûrir les réflexions et de recueillir la plus large et diverse participation, les délais étaient bien trop courts sur un champ aussi vaste que celui couvert par ce schéma.

C'est d'autant plus vrai que le SRADDET, qui a pour mission, excusez du peu, d'organiser le futur en fixant des objectifs à moyen et long terme sur la vie en société en Occitanie, a un caractère prescriptif. Certes, nous n'en sommes ici qu'au projet de schéma et le CESER apportera en février prochain d'autres réflexions et préconisations. Certes, le schéma tel qu'il sera élaboré in fine par le Conseil Régional, fera lui aussi l'objet de notre étude et de nos recommandations. Mais le Conseil Régional aurait gagné à anticiper les délais pour nous associer plus en amont afin que notre contribution soit plus conséquente.

Ceci étant dit, ce projet de contribution, que nos trois organisations CGT, *Solidaires* et FSU voteront, n'est donc qu'une première étape partielle du SRADDET dans un processus qui appelle à la revoyure à plusieurs reprises au cours desquelles nous aurons, les uns et les autres, l'occasion de nous exprimer plus longuement.

En réponse à la demande du Conseil Régional le CESER traite ici du seul défi de l'attractivité et à trois de ses objectifs : l'habitat, les services et les mobilités et il déclare en préambule vouloir placer l'humain au cœur de sa démarche. C'est évidemment un objectif central pour nos trois organisations syndicales qui approuvent en cela le sens donné à ce texte et l'essentiel de son contenu.

Mais si la CGT, *Solidaires* et la FSU ont décidé de faire une déclaration commune c'est que ce sujet se situe dans le droit fil de plusieurs de leurs expressions et actions communes de ces dernières semaines sur la plupart des territoires de la région Occitanie, comme partout en France.

Parce que le « Bien vivre ensemble en Occitanie », dans le cadre de l'aménagement du territoire qui est ici notre sujet, au fond c'est ce que des milliers de femmes et d'hommes, sur les carrefours, dans les rues et sur les réseaux sociaux réclament depuis des semaines. Et ce serait grand tort de croire que le mal être qui s'y exprime n'aurait pour seule destination que le Président Macron et son gouvernement. Ce mouvement nous interpelle toutes et tous et doit aussi interpeller les responsables politiques régionaux.

C'est ce que nos organisations syndicales portent depuis des mois et des mois en étant méprisées par les gouvernements successifs et plus encore par celui de Monsieur Macron. Celui-ci nous appelle en

quelque sorte à la rescousse au moment où, pris de panique, il se souvient que nous pourrions être des interlocuteurs dignes de réflexions et de propositions et porteurs de messages du terrain qui deviennent des réalités qui explosent au coin de sa rue.

Justice fiscale et sociale, sauvegarde des territoires et des services publics, préservation des systèmes de protection sociale sont autant de thèmes que nous portons au quotidien et que ce gouvernement entend remettre en cause à marche forcée au prétexte d'une austérité contestable que les populations, notamment les plus faibles, seraient par ailleurs les seules à devoir assumer.

C'est bien dans ce contexte que nous discutons aujourd'hui du SRADDET et pour lequel nous devons particulièrement veiller à ce que les bonnes intentions qui peuvent animer notre région ne conduisent pas à un désengagement encore plus fort de l'État.

C'est particulièrement vrai du défi de l'attractivité que nous traitons aujourd'hui.

Le premier défi de l'attractivité de notre territoire c'est, avant de s'adresser aux éventuels futurs habitants, d'assurer aux populations actuelles une vie décente, où qu'elles soient et quelle que soit leur situation professionnelle et sociale. Et nous mettons dans ce sens en garde contre les velléités de compétitivités intra et extra territoriales qui polluent les solidarités et détruisent pour partie le « Bien vivre ensemble ».

Le deuxième défi de l'attractivité de notre territoire, c'est que ses populations soient réellement et activement associées à la définition de son avenir et au mode de leur contribution qu'elles veulent avant tout plus claires et plus justes. Le projet de texte du CESER souligne cette nécessité de la participation citoyenne au SRADDET. La situation actuelle, révélée par le mouvement dit des « gilets jaunes » l'exige.

Et les trois questions majeures posées par le Conseil Régional dans ce défi sont clairement au cœur des préoccupations des femmes et des hommes d'Occitanie et de France qui manifestent leurs colères.

S'agissant de l'habitat sans couvrir tout le champ de cette question nous voulons rappeler pour l'illustrer deux thèmes majeurs.

L'habitat ou son absence d'ailleurs, c'est la première des pauvretés et la politique du logement social n'est pas à la hauteur de cet enjeu. Comme sur nombre de sujets cette pauvreté se heurte aux politiques publiques austéritaires, à une partie des collectivités territoriales qui s'en détournent, aux sirènes de la spéculation et enfin, à une politique fiscale inadaptée et injuste.

Ensuite notre région est particulièrement touchée par ce véritable fléau qu'est la précarité énergétique des foyers. Et si, là aussi, la fiscalité a un rôle à jouer pour peu qu'on la réforme, la mise en place d'un véritable pôle public de l'énergie, bien fondamental à préserver, est une partie importante de la réponse s'il est accompagné d'une réelle politique de rénovation de l'habitat.

S'agissant des services et là aussi pour faire au plus court nous relèverons deux éléments.

D'une part que les services de proximité, en particulier dans le commerce, sont laminés par les grandes enseignes, encore une fois au profit de grands groupes qui saignent les producteurs d'un côté et maltraitent leurs employé-es de l'autre. Les collectivités territoriales et l'État, qui par ailleurs proposent des plans de revitalisation des centres villes, ont leur part de responsabilité depuis des années dans ce processus de dévitalisation des villes et villages.

D'autre part que les services publics sont depuis des années la cible des gouvernements successifs et plus particulièrement de celui de Monsieur Macron dans le cadre du plan appelé Action Publique 2022. Le résumé est assez simple : privatiser tout ce qui peut l'être, transférer aux collectivités territoriales ce qui en reste et concentrer l'action de l'État sur ce que sont pour lui les missions régaliennes qui se résument à la sécurité, la défense, la diplomatie et la justice. Toutes les autres missions lui sont étrangères alors que ce sont celles qui sont au cœur de la proximité comme l'éducation, l'accompagnement social ou la santé pour ne parler que des plus essentielles.

S'agissant des mobilités il y aurait tant à dire et nous ne manquerons pas de le faire en d'autres occasions.

Mais si nous tenons à rappeler que nous avons salué le volontarisme et les prises de position du Conseil Régional nous n'oublions pas les méfaits de l'opérateur ferroviaire, les accumulations de profits des sociétés d'autoroute et les multiples désengagements de l'État.

Pour nous, les déplacements de personnes et de marchandises sont des droits fondamentaux qui confèrent aux transports un caractère d'intérêt général. Ils sont d'autant plus importants que les territoires sont éloignés et les services en déshérence comme en témoignent les colères du moment. Ils sont d'autant plus vitaux que la planète ne peut plus les supporter sans être mise en danger.

La CGT, Solidaires et la FSU, comme nous l'avons indiqué d'emblée, voteront ce projet de contribution qui pour l'essentiel porte les critiques que nous avons relevées. Nos organisations souhaitent qu'elles soient entendues par le Conseil Régional dans l'établissement de son projet après que nous les aurons complétées en février prochain. Nous souhaitons tout autant que tous les acteurs du CESER s'en nourrissent, sans oublier la période que nous vivons qui invite la société civile à prendre toute sa part dans les débats à venir pour réellement « Bien vivre ensemble en Occitanie ».

Intervention de Monsieur Joachim DENDEVIEL
pour les groupes CFDT et UNSA

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

L'avis présenté comme contribution du Ceser au Sraddet Occitanie 2040 intitulé « **Bien vivre ensemble en Occitanie 2040 – le défi de l'attractivité** » est à bien des égards singulier tant l'exercice fut délicat et compliqué au sein de la commission 1 :

- Beaucoup de débats internes à la commission pour savoir comment aborder le Sraddet. Il faut dire que ce n'est pas simple.
- Une expression de la région tardive pour préciser l'enjeu sur lequel elle souhaitait que le Ceser s'exprime.
- Un délai devenu finalement court pour s'exprimer sur l'enjeu de l'attractivité, sans se forger suffisamment de culture commune et avec un nombre d'auditions très restreint.

Admettons qu'il n'y a certainement rien d'étonnant dans la période que nous traversons, non pas simplement celle des 3 dernières semaines mais plus largement un période de réelle transition, où les questionnements sont nombreux sur le modèle de développement que nous voulons. Nous avons conscience qu'il va falloir stopper ou réorienter des dynamiques en cours. L'aménagement du territoire est un outil pour le faire. Il suppose une approche globale qui nécessite capacité de synthèse, confrontations et orientations. Que voulons-nous pour l'Occitanie dans les 5 ans qui viennent ? Avec quelle cible au-delà des 5 ans ?

Lors de la construction de cet avis, au sein de la commission, l'envie d'échanger s'est confrontée à la contrainte du temps pour rendre l'avis. Nous avons amorcé des débats qui nécessitaient d'être creusés, nous avons évacué ou reporté des questions majeures. Nous restons donc sur une certaine frustration sur au moins trois sujets :

1) Le sujet de l'interdépendance des territoires et l'articulation entre les types de territoires. Dans l'avis, l'analyse territoriale est parfois insuffisante (le manque de cartes présentes dans l'avis est révélateur), gommée dans une première partie de grands principes, alors que la commission a montré son intérêt sur un certain nombre de sujets qu'il aurait fallu creuser :

- Celui des espaces ruraux qui connaissent des dynamiques réelles et peu connues et qui rendent encore plus absurde le retrait des services publics dans ces territoires.
- Celui de la métropolisation sur lequel l'avis oscille entre plusieurs visions contradictoires : construire un territoire articulé où tourner le dos à la métropolisation ?

- Enfin celui de l'étalement urbain et de la lutte contre l'artificialisation des sols, sujet reporté mais au combien central quand il s'agit d'accueillir plus de 50000 habitants par an. Il aurait fallu par exemple faire davantage le lien entre le thème de l'habitat et celui de l'étalement urbain ;

2) La confrontation des différentes approches : comment combiner vie et bien être des personnes, attractivités économiques, et enjeux environnementaux ? quels problèmes cela pose-t-il ? En ne traitant que les trois premières questions sur les 9 posées par l'attractivité, nous avons fractionné les points de vue, sujet par sujet, alors qu'il aurait fallu être en capacité de confronter les regards et proposer des arbitrages. Nous voyons ainsi que la question de l'emploi est absente de cet avis portant sur l'attractivité de l'Occitanie !

3) Une relégation des enjeux environnementaux alors que pour nous ces enjeux sont centraux : transitions climatique, énergétique, écologique sont les grands défis de demain et nous ne pouvons plus reculer devant ces enjeux qui ne sont pas simplement de long ou de moyen terme, et qui sont aussi des enjeux sociaux.

Pourtant, il s'agit également de savoir si cet avis présente un intérêt et si, d'autre part, nous sommes en accord avec son contenu (constats, enjeux et préconisations)

Pour la CFTD et l'UNSA, cet avis présente un intérêt évident pour au moins 4 idées fortes qu'il met en avant :

1) Une vision humaniste et solidaire du territoire qui insiste sur les cohésions sociale et territoriale, la solidarité, la diversité, la prise en compte du bien être de toutes les populations, la participation citoyenne, l'évaluation des politiques publiques. Et nous nous ne serons pas étonnés de constater la résonance avec l'actualité la plus proche. La partie consacrée à l'habitat s'inscrit dans cette démarche en partant des besoins et en pointant des problèmes structurants en Occitanie, notamment la pauvreté et la précarité.

2) La valorisation des initiatives locales et des projets de territoires où il est clairement mis en avant la recherche d'une cohérence au niveau des zones d'emplois qui deviendraient le territoire pertinent pour l'élaboration des projets et d'autre part l'articulation entre ces projets de territoires et les orientations régionales.

3) Le thème de la mobilité, traité de manière solide en valorisant les apports des avis précédents du Ceser, ce qui permet de mettre en valeur le travail collectif, de donner du sens au travail du Ceser dans le temps ainsi que de démontrer l'expertise du Ceser. Les enjeux et les préconisations y sont précises, une vision d'ensemble est proposée, intégrant l'intermodalité et les différentes échelles.

4) le thème des services publics, qui ne semblait pas à priori au cœur des questionnements sur le sraddet, mais qui démontre avec force et pertinence, l'impact des services publics sur la vie des territoires et leur aménagement, tout en proposant une vision moderne des services publics insistant sur la proximité, la qualité et l'accessibilité pour toutes et tous.

En conclusion,

Nous remercions tout d'abord Christine Sanchez, présidente de la commission qui s'est chargé de rapporter l'avis ainsi Jean Guy Mazzia chargé de mission et Stéphanie Gogneau pour l'énergie déployée afin que cet avis soit présenté aujourd'hui.

Nous avons pleinement conscience des insuffisances de cet avis que nous considérons comme un avis intermédiaire qui en appellera d'autres. En l'état, c'est la contribution au Sradet que la commission 1 a été capable de porter dans un délai contraint. Malgré ses insuffisances, cette parole doit être portée au conseil régional comme contribution à l'élaboration du Sradet car elle comprend des idées fortes auxquelles nous souscrivons. Nous voterons l'avis et prenons date pour les prochains avis que la commission 1 élaborera en 2019 sur le Sradet Occitanie.

Intervention de Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE
pour le groupe CGT-FO

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe FO du CESER Occitanie Pyrénées Méditerranée, je tenais avant toute chose à féliciter pour la restitution de ces travaux Christine SANCHEZ, rapporteure et pas moins présidente de la Commission « Aménagement du Territoire – Politiques Environnementales et Energétiques – Transport – Infrastructures – Numérique et Logement »,

Remercier également son chargé de mission Jean-Guy MAZZIA et sa secrétaire Stéphanie GOGNEAU, Ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers qui ont permis, de par leur implication, et ceux dans un espace-temps contraint de répondre à Madame la Présidente de Région, Carole Delga qui, par courrier en date du 26 septembre 2018, a sollicité une contribution de notre CESER portant plus précisément sur le défi de l'attractivité dans le cadre du futur SRADDET.

Le SRADDET doit en particulier viser à une plus grande égalité des territoires et à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, tout en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

La diversité des territoires est une réalité qu'il convient de valoriser tout en veillant à la résorption des inégalités entre les différentes catégories sociales car malheureusement elles ne cessent de croître, mais aussi entre les espaces métropolitains et le reste du territoire, et au sein même de ces différents territoires.

Pour réduire ces inégalités, notamment sociales, et assurer l'accès pour tous aux services collectifs, le CESER avance ainsi qu'il convient d'appréhender la Région Occitane comme un tout, fait d'échanges, de coopérations et de solidarité.

Le groupe FO du CESER Occitanie Pyrénées Méditerranée est porteur de ce message au sein de cette contribution, il entend mettre l'accent, dans une période pour le moins complexe, sur la complémentarité de nos territoires et à la capacité de la Région Occitanie à en tirer le meilleur pour à la fois ne jamais freiner le développement tout en étant force de régulation et de structuration de tous nos territoires.

C'est dans cette perspective que le SRADDET fournit une occasion sans précédent d'affirmer et d'asseoir une régulation régionale au bénéfice d'un projet territorial partagé.

L'attractivité est un enjeu majeur pour notre Région, elle répond aux besoins de ses habitants, de ceux qui envisagent de le devenir, de ceux qui demain profiteront de notre belle Région en période touristiques. Mais l'attractivité ne s'arrête pas là, elle ne doit pas oublier d'améliorer aussi notre capacité à attirer de nouvelles entreprises et donc de l'emploi en Occitanie.

Le groupe FO du CESER Occitanie Pyrénées Méditerranée votera ce projet de contribution.

Intervention de Madame Odile MAURIN

Pour les associations de personnes en situation de handicap et leurs familles

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens aujourd'hui en tant que représentante des associations de personnes en situation de handicap et leurs familles, à l'occasion du projet d'avis sur le SRADDET Occitanie 2040 sur lequel j'ai travaillé en tant que membre de la commission 1 d'aménagement du territoire.

La question de l'aménagement du territoire, au travers des questions de l'habitat, des mobilités et des services, est une question essentielle pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

C'est aussi le défaut d'aménagement équilibré du territoire, de prise en compte des populations les plus vulnérables qui a conduit à la crise dite des Gilets jaunes. Avec l'absence de transports et logements accessibles, de services publics adaptés et accessibles, dans les zones rurales, mais aussi en ville.

Partie d'une revendication sur le prix du carburant, on est aujourd'hui face à une demande de justice sociale tout à fait compatible avec l'enjeu climatique. Et s'il y aussi des « fachos » sur les ronds-points, c'est loin d'être majoritaires ici, contrairement à ce que rapportent certains médias. Malgré un mouvement protéiforme, beaucoup de personnes en situation de handicap en sont venues à soutenir les revendications défendues par les Gilets jaunes sur leur site officiel.

En effet, en matière de handicap, les reculs se sont succédés ces derniers mois,

- avec la loi ELAN qui a divisé par cinq la production de logements accessibles,
- avec un projet de décret qui neutralise la portée de la promesse du 1^{er} ministre d'ascenseurs obligatoires à R+3 par des conditions inacceptables de nombre de logements qui vont aggraver la situation existante,
- avec la fausse augmentation de l'AAH où l'aumône accordée aux célibataires a été prise directement dans les poches des couples et des personnes les plus lourdement handicapées qui perdent en fait 80€ par mois, alors que toutes ces personnes vivent largement sous le seuil de pauvreté,
- avec une réforme de la justice qui va compliquer encore davantage les recours pour les droits des personnes, en sachant que les titulaires de l'AAH n'ont même pas droit à l'aide juridictionnelle,
- avec les frais facturés sur les tutelles et curatelles même pour les plus pauvres depuis peu,
- avec les reculs continus de la compensation du handicap, les attaques en cours avec la diminution des heures d'aide humaine déjà très restrictives, avec l'organisation de la survie assignée à domicile faute de transports accessibles, quand les personnes ne sont pas simplement assignées à la rue....

Comment un 1^{er} ministre, un gouvernement, un président qui avait promis de faire du handicap une priorité, peuvent-ils mentir aussi effrontément et se moquer ainsi des personnes moins valides ???!!!

Dans ces conditions, auprès de qui pourrions-nous porter nos revendications ? Sûrement pas auprès de l'équipe en place qui les connaît parfaitement et qui les a toujours refusés, et qui s'est

décrédibilisée par sa gestion de la crise actuelle, avec un président élu par une minorité du corps électoral. Avec des ministres incapables de débattre publiquement avec nous car simplement incapables de répondre à nos arguments !

C'est parce que nous ne sommes pas entendus que nous avons dû agir en état de nécessité pour défendre un intérêt supérieur, l'application et le respect de la convention internationale des droits des personnes handicapées (ONU), ratifié par la France.

Depuis des décennies, la France a favorisé le regroupement et la relégation des personnes handicapées dans des institutions qui sont devenues pour elles les principaux lieux de résidence, de scolarité, de travail, en un mot de vie et de « prise en charge » collective.

A l'heure actuelle, au mépris des textes et recommandations internationales relatives au handicap, la France continue de présenter l'institutionnalisation comme la réponse privilégiée aux besoins spécifiques réels ou supposés des personnes handicapées.

Or, l'institutionnalisation constitue une ségrégation sociale et spatiale inacceptable.

Elle rend impossible pour les personnes handicapées l'exercice plein et entier de leurs droits. Elle porte notamment atteinte à la liberté des personnes handicapées, qui se retrouvent le plus souvent contraintes de vivre en institution faute d'alternative et dont la vie quotidienne se trouve ainsi régie et contrôlée par des professionnels du secteur médico-social.»

Nous agissons par le biais **d'actions pacifiques, sans haine, sans armes et sans violence**, d'opérations péages gratuits, de blocages économiques d'Airbus au BTP et au monde de la construction (qui ont dicté l'article 64 de la loi ELAN), en passant par le blocage de l'aéroport de Toulouse avec des compagnies aériennes qui nous maltraitent et cassent régulièrement nos fauteuils.

Pour finir je voudrai dire que s'il y a des policiers et gendarmes républicains et capables de respecter et protéger les populations, et si je condamne les violences et la casse, je suis obligée de dénoncer les consignes visiblement données aux forces de l'ordre et dont j'ai été témoin ce WE. Alors que je manifestais de manière pacifique, alors que j'étais entourée d'une foule pacifique, j'ai assisté à une scène surréaliste et d'une violence inouïe, dont j'avais entendu parler et dont j'ai constaté la réalité, et qui ne peut que faire monter la colère de la population. J'ai vu des jeunes et des moins jeunes, sans armes, à genoux les bras en l'air qui ont reçu des grenades lacrymogènes, des tirs de flash ball, se sont vu tirer dessus par des canons à eau, et j'ai moins même été gazée. Le droit de manifester est un droit constitutionnel, mais ce droit existe-t-il encore dans ce pays et sommes nous encore en démocratie ?

Et alors que les personnes handicapées victimes de viol, d'escroquerie attendent des mois que police et justice leur rendent justice, et voient leurs plaintes trop souvent classées sans suite, que les lanceurs d'alerte sur la maltraitance des enfants handicapés comme avec l'IME de Moussaron se voient poursuivis (ce que la rapporteur de l'ONU a d'ailleurs dénoncé), la justice sait être particulièrement diligente contre des personnes handicapées qui tentent juste de se défendre et de rendre visibles leurs luttes sans violence : mes camarades et moi sommes convoqués sans délai et sans tenir compte de nos contraintes au commissariat pour nos dernières opérations. Je vous invite donc à venir nous soutenir le moment venu. Et je voterai l'avis.

D'autres pays ont démontré qu'il est possible de mener une vie autonome : soyons utopistes et demandons ce qui est prétendument impossible ici mais qui est possible ailleurs !

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecojobs
tous les papiers
se recyclent.

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**